

بنك المغرب

بنك المغرب



◆ RAPPORT ANNUEL ◆
SUR LE CONTROLE, L'ACTIVITE ET LES RESULTATS
DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

EXERCICE 2012



بنك المغرب

SOMMAIRE

MOT DU WALI

FAITS MARQUANTS

CHIFFRES-CLES

PARTIE 1

Environnement légal et réglementaire

Cadre prudentiel renforcé dans la perspective de la mise en place de Bâle III

Activités de la supervision bancaire et stabilité financière

Consolidation de la surveillance micro et macro-prudentielle

PARTIE 2

Structure, activité et résultats du système bancaire

Solidité du système bancaire préservée, en dépit d'une conjoncture difficile

PARTIE 3

Evolution des risques bancaires

Qualité des risques sur les entreprises en légère dégradation

ANNEXES

MOT DU WALI

L'année 2012 a été marquée par le ralentissement de la croissance nationale à 2,7%, après 5% une année auparavant. Ce recul résulte de l'impact négatif des effets récessifs de la conjoncture internationale, en particulier dans la zone euro, conjugués à des conditions climatiques internes défavorables.

Dans ce contexte, et en l'absence de tensions inflationnistes, Bank Al-Maghrib a poursuivi sa politique monétaire accommodante. Elle a ainsi baissé son taux directeur à 3% et la réserve monétaire à 4% et élargi le collatéral tout en assouplissant les critères d'éligibilité. De même, elle a mis en place un nouveau mécanisme de refinancement des banques pour les inciter à accroître les prêts aux très petites et moyennes entreprises.

Dans ces conditions, le système bancaire a pu continuer à préserver sa résilience, favorisé en cela par la diversification de ses activités et un développement plus marqué à l'échelle régionale et continentale.

Les banques ont répondu aux besoins de financement des entreprises et des ménages, quoique à une cadence moins soutenue que les années précédentes. L'encours des crédits consentis par le secteur ne s'est, en effet, accru que de 5,3% contre près de 11% en 2011. Cette décélération a concerné plus particulièrement les concours aux entreprises (+4%), en relation avec la baisse de la demande et une politique de crédit plus sensible au risque, dans une conjoncture économique difficile. En revanche, le crédit aux ménages a continué à croître selon la même tendance observée au cours des 3 dernières années (+9%).

En parallèle, le volume des créances en souffrance a marqué une nouvelle hausse de 9%, d'une année à l'autre. Cette évolution reflète les difficultés que connaissent les entreprises opérant en particulier dans les secteurs d'activité les plus exposés à la concurrence internationale et aux impacts de la baisse de la demande externe. A l'inverse, la qualité du risque porté sur les ménages s'est améliorée. Globalement, le ratio moyen des créances en souffrance des banques s'est élevé à 5%.

En dépit de la hausse du coût du risque de 49%, absorbant 28% du résultat brut d'exploitation, du resserrement de la marge globale d'intermédiation à 3,21% et d'une contraction des revenus des activités de marché, les banques ont pu préserver un niveau de rentabilité satisfaisant. Leur produit net bancaire s'est, en effet, accru de 7,5% et leur bénéfice net cumulé s'est maintenu au même niveau que celui de 2011, dégagant ainsi une rentabilité des actifs de 1%.

Sur base consolidée, le total bilan des huit groupes bancaires a progressé de 8,4%, atteignant 135% du PIB. Leur résultat net-part du groupe cumulé s'est également inscrit en hausse de 2%.

La contribution des activités à l'étranger des trois principaux groupes bancaires s'est appréciée à 15% et 19% respectivement en termes de crédits et dépôts. De même, les bénéfices générés par ces activités se sont améliorés pour représenter 16% de leur résultat net global.

Au plan prudentiel, les banques ont renforcé leurs fonds propres, le ratio de solvabilité et le Tier one, sur base consolidée, s'étant élevés, en moyenne, à 12,9% et 10,2%, respectivement, contre 12,4% et 9,8% une année auparavant. Le raffermissement de ces ratios s'inscrit dans la perspective du respect des nouvelles exigences prudentielles, dont l'entrée en vigueur est prévue à partir de fin juin 2013.

Suite à la publication des nouvelles normes de Bâle III, Bank Al-Maghrib a défini un plan de leur déploiement, en donnant la priorité à la révision de la définition des fonds propres et à la mise en place du nouveau ratio de liquidité à court terme. Ces deux réformes font l'objet d'une large concertation avec la profession ainsi que d'études d'impact visant à évaluer la capacité des banques à les mettre en œuvre sans gêner, pour autant, le financement de l'économie.

Face à la persistance des tensions pesant sur les trésoreries bancaires, Bank Al-Maghrib a poursuivi son étroite surveillance de la situation de liquidité des établissements bancaires, en veillant, en particulier, au suivi de leurs coussins de liquidité et de leur politique de diversification des ressources. A cet effet, l'encours de la dette obligataire émise par les banques, constituée de certificats de dépôts et de dettes subordonnées, a continué à s'accroître pour se maintenir à 9% dans le total des ressources collectées.

Une attention particulière a également été portée à la qualité du portefeuille de crédit des banques, dans un contexte économique défavorable. Plusieurs d'entre elles ont été invitées à rehausser le niveau des provisions pour la couverture des créances en souffrance et celui des provisions à caractère macro-prudentiel.

L'année 2012 a été marquée par la transmission par les banques, à Bank Al-Maghrib, des résultats des premiers stress tests réglementaires au titre des risques de crédit, de concentration, de liquidité et de marché ainsi que du risque pays. En tant qu'outil prospectif d'appréciation de la solidité des banques, ces stress tests viendront renforcer le processus de supervision mené au titre du pilier 2 de Bâle II.

D'un autre côté, la Banque Centrale a continué à assurer un suivi rapproché de la stratégie de développement de certains groupes bancaires à l'international. Dans ce cadre, elle a renforcé la surveillance de leurs filiales en instaurant de nouveaux reporting et en intensifiant l'échange d'informations avec les régulateurs des pays d'accueil.

Au plan macro-prudentiel, la Banque a œuvré à la surveillance des risques systémiques et à la préservation de la stabilité du secteur financier. A cet effet, un Comité de stabilité financière interne a été institué. Il assure, au plan intersectoriel, la coordination avec la Commission de coordination des organes de supervision du secteur financier et le Comité de gestion des crises, objet du protocole conclu, en 2012, entre les autorités de régulation.

Le Comité de stabilité financière a conduit, au cours de 2012, ses premiers exercices d'évaluation des vulnérabilités du système financier en se basant sur une cartographie des risques, un système de scoring et des outils de stress testing. Les vulnérabilités et les mesures permettant leur atténuation ont été examinées avec les autres régulateurs, dans le cadre de la Commission de coordination, en vue d'apporter des réponses globales aux risques qui ont été identifiés.

Pour sa part, la promotion de l'inclusion financière, que la Banque a inscrite parmi ses priorités stratégiques, a continué d'être au centre des actions menées pour le développement des services financiers. L'accès de la population à ces services s'est ainsi amélioré, le taux de bancarisation ayant atteint 57% environ à fin 2012. Pour mieux évaluer l'efficacité de la politique d'inclusion financière, de nouveaux indicateurs ont été conçus, tenant compte des récentes normes internationales en la matière.

En parallèle, la Banque a pris l'initiative de coordonner les actions d'éducation financière de la population dans le cadre d'une stratégie nationale de long terme portée par une Fondation, créée à cet effet, en janvier 2013. Cette Fondation se donne pour objectifs de promouvoir les principes et les bonnes pratiques relatifs à l'éducation financière et de sensibiliser la population à une bonne connaissance des services financiers et des moyens pour se prémunir des risques y afférents. L'action annuelle de sensibilisation, initiée en 2012, au profit des enfants et des jeunes, est l'un des premiers jalons de cette stratégie. D'autres actions de court terme visant, en plus de l'école, l'université, les micro-entreprises et les Toutes Petites et Moyennes Entreprises, dans le cadre de partenariats, viendront constituer le socle de ce chantier d'envergure nationale.

Dans le même sillage, la Banque a engagé avec le système bancaire et d'autres partenaires la mise en place d'un observatoire sur l'environnement et les conditions de financement des TPME. Cet outil vise à définir une vision globale, commune et partagée au plan national, sur la problématique de financement et d'accompagnement de cette catégorie d'entreprises.

La Banque a également veillé à consolider les dispositifs de protection de la clientèle des établissements de crédit, à l'aune des réformes légales introduites par notre pays pour se mettre au diapason des meilleurs standards dans ce domaine. A cet égard, elle a accompagné ces établissements dans la mise en œuvre des dispositions de la loi édictant des mesures de protection du consommateur et celles de la loi sur la protection des données personnelles. En outre, elle a assuré le suivi de l'application, par les banques, de ses

recommandations visant à améliorer le traitement des réclamations de la clientèle, édictées début 2012. Bank Al-Maghrib a engagé, avec le système bancaire, une réflexion approfondie sur le dispositif de médiation bancaire, institué en 2009, en vue de renforcer ses moyens et élargir ses compétences, à la lumière des évolutions en cours au plan légal, tout en capitalisant sur l'évaluation du processus actuellement en place.

Le projet Casablanca Finance City a vu, pour sa part, la réalisation de plusieurs mesures destinées à renforcer son attractivité. Sa pleine réussite reste néanmoins conditionnée par la concrétisation de la vision globale d'intégration et de co-développement mutuellement avantageux avec les pays de la région, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne. Elle est également tributaire du développement de notre marché des capitaux, en particulier la Bourse des Valeurs, pour qu'elle réponde aux meilleurs standards internationaux, de manière à constituer un acteur majeur de cette intégration.

بنك المغرب

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2012

- 20 janvier** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 1^{ère} réunion du Comité régional MENA adossé au Conseil de Stabilité Financière, tenue à Abou Dhabi.
- 16/21 mars** : Organisation par Bank Al-Maghrib, en collaboration avec d'autres partenaires, de la première édition des « Journées de la Finance pour les enfants ».
- 20 mars** : Rencontre semestrielle du Wali de Bank Al-Maghrib avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM).
- 4 avril** : Tenue de la première réunion du Comité de Stabilité financière de Bank Al-Maghrib.
- 4 avril** : Tenue de la réunion semestrielle de la Commission de Coordination des Organes de Supervision du Secteur Financier.
- 11 avril** : Tenue d'une réunion du Comité des établissements de crédit.
- 13 avril** : Signature d'un protocole d'accord scellant un partenariat entre Luxembourg For Finance et Enterprise (LFF) et le Moroccan Financial Board.
- 26 avril** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 15^{ème} réunion plénière du Groupe d'Action Financière du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN), tenue à Jeddah.
- 12 juillet** : Tenue, à Casablanca, du 7^{ème} séminaire de l'Eurosystème réunissant les Gouverneurs des Banques Centrale des pays des rives Nord et Sud de la Méditerranée sous le thème « Stabilité financière et surveillance macro-prudentielle ».
- 13/14 septembre** : Participation de Bank Al-Maghrib à la conférence internationale des superviseurs, organisée à Istanbul, par la Banque Centrale de Turquie et le Comité de Bâle.
- 20 septembre** : Organisation, à Marrakech, par le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM), de la rencontre des banques francophones sous le thème « L'accompagnement des TPE et PME ».
- 1^{er} octobre** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 2^{ème} réunion du Comité régional MENA adossé au Conseil de Stabilité Financière, tenue au Koweït.
- 4 octobre** : Signature, à Londres, d'un protocole d'accord scellant un partenariat entre la City de Londres et le Moroccan Financial Board.
- 11/12 octobre** : Organisation, à Skhirat, par le Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire (CMS) en partenariat avec la Fédération Nationale des Associations de Micro-Crédit (FNAM), du 1^{er} Symposium international de la Microfinance au Maroc.
- 17/18 octobre** : Participation de Bank Al-Maghrib à la 10^{ème} réunion du Groupe des Superviseurs Bancaires Francophones (GSBF), tenue à Tunis.
- 5/6 novembre** : Participation de Bank Al-Maghrib au Symposium du 50^{ème} anniversaire de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), tenu à Dakar.
- 23 novembre** : Participation de Bank Al-Maghrib au Symposium du 40^{ème} anniversaire de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC), tenu à Malabo.
- 27 novembre** : Tenue de la 2^{ème} réunion du Comité de Stabilité Financière de Bank Al-Maghrib.

- 27 novembre** : Tenue de la réunion semestrielle de la Commission de Coordination des Organes de Supervision du Secteur Financier.
- 27 novembre** : Tenue de la 15^{ème} réunion plénière du Groupe d'Action Financière du Moyen Orient et de l'Afrique du Nord (GAFIMOAN) à Marrakech.
- 28 novembre** : Rencontre semestrielle du Wali de Bank Al-Maghrib avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc.

CHIFFRES-CLÉS DU SYSTÈME BANCAIRE

1 - Structure du système bancaire

- Nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés : 86

- Banques : 19
- Sociétés de financement : 36
- Banques offshore : 6
- Associations de micro-crédit : 13
- Sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds : 10
- Autres établissements : 2

- Réseau :

- Au Maroc : 5.447 agences bancaires, soit un guichet pour 5.900 habitants
5.476 guichets automatiques bancaires
- A l'étranger : 25 filiales, 10 succursales et 59 bureaux de représentation

- Effectif des établissements de crédit et organismes assimilés : environ 48.600

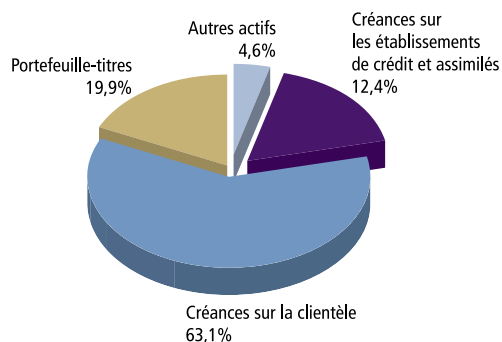
2 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des banques

(Montants en milliards de dirhams)

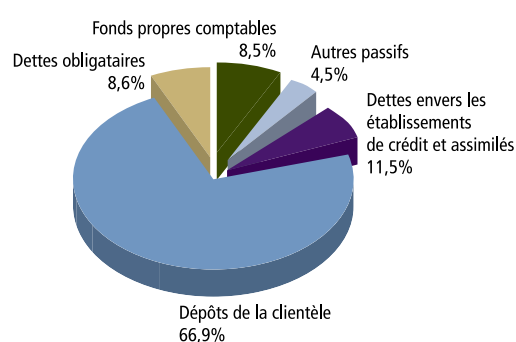
	2010	2011	2012
Total bilan	886	971	1041
Crédits par décaissement (nets des provisions) ⁽¹⁾	601	668	704
Dépôts de la clientèle	648	677	697
Fonds propres (hors bénéfices de l'exercice)	74	78	88
Produit net bancaire	32,8	35,9	38,6
Résultat brut d'exploitation	17,9	18,7	20,4
Résultat net	9,7	10,1	9,9
Rendement moyen des emplois	5,18%	5,22%	5,16%
Coût moyen des ressources	1,93%	1,93%	1,95%
Coefficient moyen d'exploitation	46,4%	48,0%	47,5%
Rentabilité des actifs (ROA)	1,2%	1,1%	1,0%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	14,2%	13,4%	11,8%
Taux des créances en souffrance	4,8%	4,8%	5,0%
Taux de couverture des créances en souffrance par les provisions	70,1%	69,0%	68,0%

(1) y compris les prêts aux sociétés de financement

Structure des emplois des banques en 2012



Structure des ressources des banques en 2012

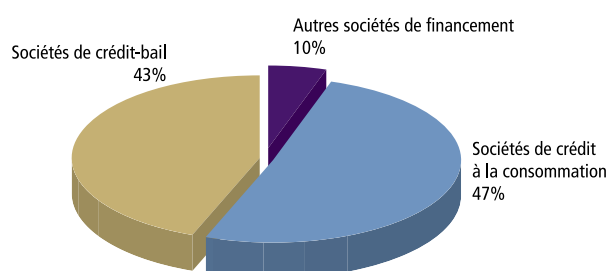


3 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des sociétés de financement

(Montants en milliards de dirhams)

	2010	2011	2012
Total bilan	84,6	90,3	98
Crédits par décaissement (nets de provisions)	78,6	84,4	90,3
Produit net bancaire	4,6	4,9	5
Résultat brut d'exploitation	2,9	3,1	3,2
Résultat net	1,1	1,3	1,5
Taux des créances en souffrance	10,1%	9,8%	9,7%
Rentabilité des actifs (ROA)	1,4%	1,5%	1,5%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	14,0%	16,4%	16,8%

Part de chaque catégorie de sociétés de financement dans le total-actif en 2012



4 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des associations de micro-crédit

(Montants en milliards de dirhams)

	2010	2011	2012
Total bilan	5,7	5,6	5,4
Encours de crédits	4,7	4,6	4,6
Taux des créances en souffrance	6,2%	4,3%	6,7%
Résultat net	0,03	0,11	0,17

5 - Indicateurs d'activité et de rentabilité des 8 groupes bancaires sur base consolidée

(Montants en milliards de dirhams)

	2010	2011	2012
Total bilan	930	1 027	1 114
Crédits par décaissement à la clientèle (nets de provisions)	625	708	760
Dépôts de la clientèle	652	691	725
Capitaux propres -Part du groupe	80	86	97
Produit net bancaire	43	45	49
Résultat brut d'exploitation	22	23	25
Résultat net - Part du groupe	10,5	11	11
Coefficient moyen d'exploitation	47,7%	49,1%	48,6%
Rentabilité des actifs (ROA)	1,1%	1,1%	1,0%
Rentabilité des fonds propres (ROE)	13,1%	12,7%	11,5%

بنك المغرب

PARTIE 1

Environnement légal et réglementaire
et activité de la supervision bancaire

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

بنك المغرب

I. ENVIRONNEMENT LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Au cours de 2012, dernière année de son 3^{ème} plan stratégique triennal, Bank Al-Maghrib a poursuivi ses actions visant à adapter le cadre légal et réglementaire applicable aux établissements de crédit et aux organismes assimilés pour renforcer la solidité du secteur bancaire et préserver la stabilité financière.

A cet égard, la Banque a œuvré pour la finalisation de la réforme de la loi bancaire, la poursuite de la mise en œuvre de Bâle II et la préparation à la réforme de Bâle III.

1 - RÉFORME DE LA LOI BANCAIRE

Au terme de l'année 2012, la Banque a finalisé, en concertation avec le Ministère de l'Economie et des Finances, le projet de loi bancaire et son adoption reste subordonnée à son examen par le Parlement. Les commentaires formulés, après sa mise en consultation publique par le Secrétariat Général du Gouvernement, ont donné lieu à des éclaircissements rendus publics par les autorités. Certaines suggestions ont été prises en compte dans la rédaction finale de ce texte.

Les principaux axes de la réforme de la loi bancaire sont développés ci-après.

1.1 - Périmètre de la supervision bancaire

Le projet de la loi bancaire étend la compétence de Bank Al-Maghrib à l'octroi et au retrait d'agrément aux associations de micro-crédit et aux banques offshore, à l'élaboration de la réglementation les régissant ainsi qu'au traitement de leurs difficultés.

Devant le développement des canaux de paiement électronique (cartes prépayées, mobile banking, paiement par internet, etc.) et la multiplication des acteurs sur ce marché, le projet de ce texte crée le statut d'établissement de paiement pour les entités autres que bancaires qui seraient habilitées, après agrément, à fournir des services de paiement.

Il introduit également le statut de conglomérat financier pour surveiller les risques qui peuvent peser sur le secteur financier, à travers les holdings qui contrôlent à la fois des banques et des institutions relevant des autres compartiments de ce secteur. Ces conglomérats seraient assujettis aux dispositions de la loi ayant trait notamment à la gouvernance et aux règles comptables et prudentielles.

Dans la perspective du développement de la place financière de Casablanca et pour combler le vide juridique concernant la fourniture des services d'investissement (gestion d'instruments financiers, conseil et assistance en matière de gestion de patrimoine et de gestion financière, ingénierie financière, etc.), le nouveau texte définit

ces services qui peuvent être exercés soit par les banques, soit par des institutions spécialisées dont le contrôle relèverait de l'autorité des marchés.

1.2 - Banques participatives

Les dispositions prévues par le projet de loi devraient poser les jalons d'une industrie bancaire nouvelle fondée sur le principe de partage des profits et des pertes, d'où l'appellation "Banques participatives". Ces établissements sont tenus de respecter les préceptes de la Chariâ. Les contours de leur gouvernance Chariâ seraient définis par les Instances de conformité qui tiennent compte des spécificités marocaines en matière d'émission de consultations religieuses "Fatwa".

1.3 - Règles relatives à la gouvernance bancaire

Le projet de texte instaure l'obligation de doter les conseils d'administration de membres indépendants. Il prévoit également des dispositions permettant à Bank Al-Maghrib de s'opposer à toute nomination d'une personne au sein des organes d'administration, de direction ou de gestion d'un établissement de crédit, si elle estime que les mandats exercés dans d'autres institutions peuvent entraver l'accomplissement normal de ses fonctions.

Le projet de loi consacre l'obligation de la mise en place des comités d'audit chargés d'assurer l'évaluation des dispositifs du contrôle interne ainsi que des comités chargés du suivi du processus d'identification et de gestion des risques. Ces comités doivent être l'émanation du conseil d'administration ou du conseil de surveillance, le cas échéant, et inclure des administrateurs indépendants.

1.4 - Dispositif de stabilité macro-prudentielle

Compte tenu des enseignements tirés de la récente crise financière internationale, les missions de l'actuelle commission de coordination des organes de supervision du secteur financier ont été renforcées pour englober la surveillance et le traitement des risques systémiques. Cette commission deviendrait, dans la future loi bancaire, le comité de coordination et de surveillance des risques systémiques et continuerait à être présidée par le Wali de Bank Al-Maghrib. Elle comprendrait, en plus des autres régulateurs, le Directeur du Trésor.

Pour converger vers les meilleures pratiques, la gestion du fonds collectif de garantie des dépôts devrait être confiée à une société gestionnaire externe placée sous le contrôle de Bank Al-Maghrib et dont le tour de table serait constitué, outre cette dernière, par les établissements de crédit adhérents. De plus, les nouvelles dispositions visent à accroître la capacité du système de garantie des dépôts à indemniser les déposants, en cas de défaillance bancaire.

Le projet de loi prévoit de nouvelles dispositions permettant un traitement spécifique de tout établissement considéré comme systémique, notamment à travers la nomination, selon une procédure d'urgence, d'un administrateur provisoire et la cession de ses actifs non performants à une structure ad hoc (bad bank) ou sa scission.

1.5 - Protection de la clientèle

Dans le but de faciliter davantage le règlement des litiges entre les établissements de crédit et leur clientèle et de renforcer la protection des intérêts de cette dernière, le projet de loi impose aux établissements de crédit d'adhérer à un dispositif de médiation bancaire. Il les oblige également à se doter d'un dispositif interne permettant un traitement efficace et transparent des réclamations formulées par leur clientèle, adapté à leur taille, à leur structure et à leur nature.

1.6 - Mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs

Le projet de loi prévoit des passerelles entre les autorités de la concurrence et Bank Al-Maghrib. En effet, au cas où ces autorités seraient saisies en matière de concentration des litiges concernant, directement ou indirectement, un établissement de crédit, elles devraient recueillir, au préalable, l'avis motivé de Bank Al-Maghrib.

De même, lorsque Bank Al-Maghrib, à l'occasion de l'examen d'une demande d'agrément ou d'une demande de fusion-absorption entre deux ou plusieurs établissements de crédit, estime que l'opération envisagée peut ou est susceptible de constituer une violation des dispositions de la loi sur la concurrence, elle sursoit à statuer sur cette demande et requiert l'avis motivé de l'autorité de la concurrence.

Le projet comporte également des dispositions visant l'harmonisation de la loi bancaire avec la loi relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et celle relative à la protection des données à caractère personnel.

2 - RÉFORME DE BÂLE III

La Banque centrale a engagé, au cours de l'année 2012, les travaux pour la mise en œuvre de la réforme dite Bâle III, qui regroupe les mesures élaborées par le Comité de Bâle en réponse à la crise financière internationale apparue en 2007.

Cette réforme a pour objectif d'améliorer la capacité du secteur bancaire à absorber les chocs consécutifs à des tensions financières ou économiques et de réduire le risque de propagation à l'économie réelle. Les mesures publiées dans ce cadre par le Comité de Bâle sont diverses, renforçant à la fois les règles de suivi micro-prudentiel des banques, mais aussi les instruments macro-prudentiels destinés à prévenir la formation de risques systémiques.

Pour assurer la convergence du cadre prudentiel marocain avec ces standards, la Banque a opté pour une approche progressive, en privilégiant les deux réformes majeures de Bâle III relatives aux fonds propres et au ratio de liquidité à court terme (LCR).

2.1 - Fonds propres

A l'effet de consolider l'assise financière des banques, Bank Al-Maghrib a rehaussé, en 2012, les exigences en fonds propres en relevant le coefficient minimum de solvabilité à 12% et en instaurant un coefficient minimum de fonds propres de base de 9%.

Au cours de 2012, la Banque a également préparé un projet de circulaire permettant de transposer au Maroc, les dispositions du Comité de Bâle destinées à renforcer la qualité et la quantité des fonds propres. Ce projet a vocation à être discuté avec les banques au cours de l'année 2013.

Encadré n°1 : Fonds propres - Bâle III

Le nouveau dispositif Bâle III, qui a vocation à être appliqué d'abord par les pays membres du Comité de Bâle, tend à améliorer la qualité et la quantité des fonds propres des banques en vue de renforcer leur capacité à absorber les pertes résultant des tensions financières et économiques. Les principaux éléments de cette réforme, publiée en décembre 2010 et révisée en juin 2011, sont présentés ci-après :

- **Détention de fonds propres de haute qualité en regard des expositions au risque** : Le capital social et les réserves doivent constituer la part principale des fonds propres. Par rapport aux actifs pondérés, la composante actions ordinaires et assimilées doit représenter un ratio de 4,5% et le total des fonds propres doit former un ratio de 8%.
- **Mise en place d'un dispositif destiné à favoriser la conservation des fonds propres** : Le volant de conservation des fonds propres, composé d'actions ordinaires à hauteur de 2,5% des actifs pondérés, oblige les banques à constituer, en dehors des périodes de tension, des marges de fonds propres qu'elles peuvent mobiliser lorsqu'elles enregistrent des pertes. Des restrictions s'appliquent aux distributions discrétionnaires prélevées sur les bénéfices, comme les dividendes, lorsque le coussin minimum n'est plus respecté.
- **Simplification de la structure des fonds propres** : Les fonds propres sont composés des fonds propres de base (T1) et des fonds propres complémentaires (T2). Les fonds propres de base incluent les actions ordinaires et assimilées (CET1) et d'autres éléments.
- **Renforcement des critères d'éligibilité des instruments de fonds propres** : Pour être inclus dans le CET1, les instruments doivent présenter les mêmes qualités que les actions ordinaires. Quatorze critères d'éligibilité sont définis, permettant de s'assurer notamment de la permanence de ces fonds propres, de la flexibilité des paiements qui leur sont attachés et de leur capacité d'absorption des pertes en toutes circonstances. Des critères d'éligibilité ont également été définis pour les autres éléments de T1 et T2 auxquels s'ajoutent des clauses d'absorption des pertes au point de non viabilité.

Encadré n°1 (suite)

- **Harmonisation, à l'échelle internationale, des éléments à déduire des fonds propres** : La part la plus importante des déductions est faite au niveau des fonds propres de base CET1. Les déductions concernent notamment le goodwill et autres actifs incorporels, l'impôt différé actif, les actions détenues en propre, les participations croisées, les participations dans les établissements de crédit et les assurances... Une limitation est, par ailleurs, prévue sur la part des intérêts minoritaires pouvant être reprise dans les fonds propres.
- **Mise en place de dispositions transitoires pour l'adoption des nouvelles normes** : Une application progressive est prévue par le Comité de Bâle de 2013 à 2018 pour la mise en œuvre des nouvelles exigences en termes de ratios de solvabilité, pour les instruments qui ne sont pas éligibles aux autres éléments de T1 et T2 ainsi que pour les déductions.

2.2 - Ratio de liquidité à court terme

La Banque a élaboré, au cours de l'année 2012, un projet de circulaire sur le ratio de liquidité à court terme. Ce projet transpose au Maroc le Liquidity Coverage Ratio (LCR) du Comité de Bâle, en intégrant les évolutions apportées en janvier 2013 à cette réforme. Comme pour les fonds propres, ce projet est destiné à être discuté avec les banques au cours de l'année 2013.

Le ratio de liquidité à court terme sera mis en place de manière progressive et a vocation, lorsque la réforme sera pleinement appliquée, à remplacer l'actuel coefficient minimum de liquidité des banques.

Encadré n°2 : Liquidity Coverage Ratio (LCR) – Bâle III

Cette nouvelle norme mondiale de liquidité, publiée en décembre 2010 et révisée en janvier 2013, a pour objectif d'obliger les banques à disposer d'un volume d'actifs liquides de haute qualité et non grevés, pour contrebalancer les sorties nettes de liquidité auxquelles elles pourraient avoir à faire face, dans un scénario de crise grave de courte durée.

- Scénario retenu :

Il s'appuie sur les circonstances de la crise mondiale qui a éclaté en 2007 et comprend des chocs au niveau des banques et à l'échelle du système. Il s'agit d'un scénario de tensions importantes, mais pas d'un cas extrême, reposant sur des hypothèses notamment de retrait partiel des dépôts, de perte des financements de gros en blanc et d'activation des engagements de hors bilan.

- Mode de calcul :

$$\frac{\text{Actifs liquides de haute qualité}}{\text{Sorties nettes de trésorerie sur 1 mois}} > \text{ou} = 100 \%$$

Encadré n°2 (suite)

Les banques doivent respecter ce ratio de manière permanente. Toutefois, en période de stress, les banques peuvent utiliser leur stock d'actifs liquides de haute qualité et avoir en conséquence un LCR inférieur au minimum requis.

- Actifs liquides de haute qualité :

Le niveau 1 est composé :

- de l'encaisse ;
- des avoirs à la Banque Centrale sous certaines conditions ;
- des titres émis ou garantis par les souverains, les banques centrales, les organismes publics, certaines institutions internationales et répondant à des exigences en termes de qualité de crédit et de liquidité.

Le niveau 2, qui est soumis à décotes et plafonds, est composé :

- des titres émis ou garantis par les souverains, les banques centrales, les organismes publics et certaines institutions internationales ;
- des obligations et des actions d'entreprises (hors entreprises financières), des obligations sécurisées et des parts de fonds de titrisation de crédits hypothécaires résidentiels.

Les actifs de niveau 2 doivent répondre à certaines exigences en termes de qualité de crédit et de liquidité.

Les actifs liquides de haute qualité doivent également satisfaire à des exigences opérationnelles. Ils doivent notamment être non grevés et être disponibles et convertibles en liquidités afin de combler toute asymétrie entre entrées et sorties de trésorerie en période de tension.

- Sorties nettes de trésorerie sur un mois :

Le total des sorties est calculé en multipliant les soldes de différentes catégories de passifs et d'engagements de hors bilan par leurs taux attendus de décaissement. Le total des entrées est calculé en multipliant les soldes des différentes catégories de créances contractuelles par leurs taux attendus d'encaissement jusqu'à un plafond global de 75% des sorties de trésorerie.

- Calendrier de mise en œuvre :

Le Comité de Bâle a prévu une mise en œuvre progressive du LCR avec une première exigence de 60% à partir du 1^{er} janvier 2015 et une augmentation progressive de 10% par an pour atteindre 100% au 1^{er} janvier 2019.

3 - CIRCULAIRE RELATIVE À LA DIVISION DES RISQUES

Pour faciliter la mise en place, par les banques, des mesures de la nouvelle circulaire régissant le coefficient maximum de division des risques, entrée en vigueur en 2013, la Banque a établi une notice technique fixant les modalités pratiques de son application ainsi qu'un nouveau modèle de reporting.

Ce reporting requiert la communication, outre les informations habituelles, des données liées en particulier :

- à la notation interne des bénéficiaires et à la part des risques en défaut ;
- à la décomposition des risques bruts en risques directs, risques indirects par effet de substitution et risques additionnels sur les actifs sous-jacents d'un véhicule par effet de transparence ;
- aux techniques d'atténuation du risque de crédit ;
- aux risques au sein des groupes de clients liés dont la définition a été élargie.

II. ACTIVITES DE LA SUPERVISION BANCAIRE ET STABILITE FINANCIERE

En 2012, année marquée par la persistance de la crise économique et financière dans la zone euro, ainsi que par un ralentissement économique au niveau national, la Banque a poursuivi ses actions visant le renforcement de la résilience du secteur bancaire. A cet effet, elle a pris une série de mesures pour rehausser la surveillance micro-prudentielle, à travers des contrôles plus rapprochés des établissements de crédit, et macro-prudentielle en mettant en place, dans un cadre concerté, les premières bases des dispositifs institutionnel et opérationnel visant à réguler les risques systémiques.

Par ailleurs, la promotion de l'inclusion financière a continué à être au centre de la stratégie du développement des services financiers. En parallèle, la Banque a pris l'initiative de coordonner les actions d'éducation financière dans le cadre d'une stratégie de long terme portée par une fondation nationale. De même, elle a veillé à consolider les dispositifs de protection de la clientèle des établissements de crédit, à l'aune des réformes légales introduites par notre pays, pour se mettre au diapason des meilleurs standards dans ce domaine.

1 - ACTIVITÉS DE LA SUPERVISION BANCAIRE

Au titre de 2012, Bank Al-Maghrib a assuré le contrôle de 86 établissements de crédit et organismes assimilés. Elle a veillé au respect, par les assujettis, des règles comptables et prudentielles régissant le secteur bancaire, a sanctionné les manquements constatés et a traité les difficultés de certains établissements.

1.1 - Agréments et approbations

Bank Al-Maghrib a procédé, au cours de 2012, à l'octroi de 4 agréments, après avis du Comité des établissements de crédit (CEC), pour :

- la création d'une société de financement spécialisée dans la gestion des moyens de paiement ;
- la fusion entre une banque et sa maison-mère ;
- le changement de contrôle d'une banque ;
- l'autorisation d'une société de crédit à la consommation à recevoir, du public, des fonds d'un terme supérieur à un an.

Elle a également autorisé, après avis du CEC, un groupe bancaire à s'installer dans sept pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine « UEMOA »¹.

¹ « UEMOA » regroupe 8 Etats : Sénégal, Mali, Niger, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Bénin, Togo et Guinée Bissau.

Elle a, par ailleurs, instruit 23 dossiers relatifs à l'approbation de la désignation de commissaires aux comptes pour exercer au sein de 6 banques, 6 sociétés de financement, une banque offshore, 3 intermédiaires en matière de transfert de fonds et 7 associations de micro-crédit. Elle a aussi approuvé la nomination de 53 administrateurs et dirigeants de 25 établissements de crédit.

Elle a refusé, après avis du CEC, deux demandes d'agrément; l'une relative à l'exercice de l'activité d'affacturage et l'autre ayant trait à la création d'une banque offshore à Casa Finance City.

1.2 - Activités de contrôle

L'activité de contrôle de Bank Al-Maghrib est exercée à travers un contrôle sur pièce et un contrôle sur place. Le contrôle sur pièce examine les états comptables et prudentiels transmis périodiquement par les établissements de crédit ainsi que les rapports annuels de contrôle interne et des commissaires aux comptes. Ces informations sont complétées par les données recueillies lors des missions de contrôle sur place et des réunions régulières avec les responsables des établissements contrôlés.

L'ensemble de ces éléments permet d'évaluer la situation financière et prudentielle des organismes assujettis et d'alimenter le processus de notation de ces établissements. Les résultats des travaux menés par ce contrôle servent également à orienter les interventions du contrôle sur place.

Devant le resserrement accru de la liquidité bancaire, la surveillance permanente a instauré, en 2012, un suivi plus rapproché de la situation des banques et des mesures qu'elles ont engagées pour diversifier leurs sources de financement. Des réunions mensuelles de mise au point avec les responsables de certains établissements ont été instituées à ce sujet.

Une attention particulière a également été portée à la qualité du portefeuille de crédit des banques dans un contexte économique défavorable. Plusieurs d'entre elles ont été invitées à rehausser le niveau des provisions pour la couverture des créances en souffrance et celui des provisions à caractère macro-prudentiel.

En parallèle, elle a veillé sur les mesures prises par les banques pour être en conformité avec les ratios minimums de solvabilité de 12% et 9%, dont l'entrée en vigueur est prévue à partir de fin juin 2013.

Au regard de l'expansion accrue des banques marocaines hors des frontières, en particulier en Afrique, Bank Al-Maghrib a renforcé le contrôle de leurs filiales à l'étranger. Elle s'est attelée à raffermir le processus de suivi de la mise en œuvre des recommandations des régulateurs du pays d'accueil à travers des reporting réguliers et des réunions de mise au point, associant le management des filiales et de leurs maisons mères. Elle a mis en place, au terme de cette année, de nouveaux reporting pour le suivi de la situation comptable et prudentielle de ces filiales. Elle a également intensifié l'échange d'informations avec les régulateurs des pays d'accueil.

Sur le plan de la lutte contre le blanchiment des capitaux, la Banque a procédé, dans le cadre de l'ajustement de ses méthodologies de contrôle, à l'adaptation du questionnaire sur l'évaluation du dispositif mis en place par les banques pour lutter contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, afin qu'il soit enrichi par des informations détaillées et plus précises sur la gestion de ce risque.

En coordination avec le contrôle permanent, le contrôle sur place a axé ses interventions sur les zones de risques les plus sensibles du secteur bancaire. Ainsi, neuf missions à caractère général et trois missions d'ordre thématique ou transversal ont été effectuées au titre de 2012. Elles ont couvert des banques, des sociétés de financement, des associations de micro-crédit et des sociétés de transfert de fonds.

Les investigations menées dans ce cadre ont davantage mis l'accent sur l'examen de la qualité du contrôle interne et de la gestion des risques ainsi que des modalités de surveillance des créances sensibles.

Pour ce qui est de la mise en œuvre des approches avancées de Bâle II, une première mission d'homologation des modèles internes d'une banque au titre des risques de marché a été effectuée.

Sur le plan du renforcement de la protection de la clientèle, les contrôles ont porté sur le déploiement, par les banques, des nouvelles recommandations de Bank Al-Maghrib relatives au traitement des réclamations de la clientèle, une année après leur entrée en application. Ils se sont focalisés également sur leur gestion des incidents de paiement et le processus de clôture des comptes de la clientèle.

Les conclusions des contrôles, effectués par Bank Al-Maghrib en 2012, ont été portées à la connaissance des établissements concernés et les insuffisances relevées ont fait l'objet de plans d'action correctifs. Des sanctions ont été prononcées à l'encontre de certains établissements, en raison des manquements relevés en matière de gestion de risques et du respect des règles prudentielles.

De même, Bank Al-Maghrib a procédé au retrait d'agrément à un établissement exerçant l'activité d'intermédiation en matière de transfert de fonds, pour non respect de la règle du capital minimum.

Par ailleurs, la commission de discipline des établissements de crédit a eu à statuer, au cours de cette année, sur un dossier disciplinaire d'une société de crédit à la consommation et a proposé, au Wali de Bank Al-Maghrib, le retrait de son agrément qu'il a entériné.

Encadré n°3 : Mission et composition de la Commission de Discipline des Etablissements de Crédit (CDEC)

La Commission de discipline des établissements de crédit est chargée d'instruire les dossiers disciplinaires relatifs aux infractions aux dispositions légales et réglementaires et de donner un avis au Wali de Bank Al-Maghrib sur les sanctions susceptibles d'être prononcées à l'encontre des établissements concernés.

Elle est constituée de deux représentants de Bank Al-Maghrib, dont le Directeur général en qualité de président, ainsi que de deux représentants du Ministère chargé des finances et deux magistrats nommés par le Ministre chargé des finances sur proposition du Ministre chargé de la justice. Son président peut faire appel à toute personne dont la collaboration est jugée utile pour donner à la commission un avis sur l'affaire dont elle est saisie. Les modalités de son fonctionnement sont régies par les dispositions des articles 23 et 24 de la loi bancaire ainsi que par celles de son règlement intérieur.

Le secrétariat de la Commission de discipline est assuré par Bank Al-Maghrib.

2 - MISE EN PLACE DU REPORTING COMPTABLE ET PRUDENTIEL

En 2012, Bank Al-Maghrib a opérationnalisé la plate-forme informatique de collecte des nouveaux états de reporting prudentiel, COREP (Common Reporting) et financier aux normes IFRS, FINREP (Financial Reporting). Ainsi, les banques ont transmis à la Banque Centrale les premiers états COREP, arrêtés à fin juin 2011 et FINREP relatifs à l'arrêté de décembre 2011. Cette première remise a permis de tester le dispositif mis en place et de déceler quelques problèmes techniques.

A l'issue de cette première expérience, Bank Al-Maghrib procédera, au cours de 2013, à l'implémentation des reporting relatifs aux approches avancées de Bâle II et aux grands risques, en utilisant le standard XBRL (eXtensible Business Reporting Language).

3 - PROMOTION DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

Le développement de l'inclusion financière, préoccupation majeure de la Banque, constitue une composante importante de son plan stratégique triennal. Il sous-tend :

- de donner accès à la plus grande partie de la population à des services et produits financiers adaptés à leurs besoins, en soutenant l'innovation ;
- d'asseoir la protection de la clientèle sur des bases solides ;
- et de développer l'éducation financière.

3.1 - Développement de l'accès aux services financiers

Les banques ont continué, en 2012, à renforcer leur implantation au niveau national et à développer l'offre de produits et services adaptés à chaque type de clientèle (particuliers, TPE, PME, MRE...) et ce, pour atteindre l'objectif de bancarisation fixé par Bank Al-Maghrib, à savoir les 2/3 de la population à l'horizon 2014.

Parallèlement au renforcement de leurs réseaux bancaires, les banques ont poursuivi leur politique Low Income Banking (LIB), en développant des relations de partenariat avec des intermédiaires en opérations bancaires, notamment les associations de micro-crédit, les entreprises de télécommunication et les sociétés de transfert de fonds, portant sur la distribution de services bancaires.

Afin d'accélérer le développement des services de paiement dans un cadre maîtrisé, le statut d'établissement de paiement est introduit au niveau de la réforme de la loi bancaire. Ces nouveaux établissements seraient habilités à tenir des comptes de paiement et à émettre de la monnaie électronique.

Convaincue que l'inclusion financière ne doit pas se limiter à une vision quantitative des populations à bancariser, Bank Al-Maghrib, s'inspirant des récents standards en la matière, a mis en place de nouveaux indicateurs de mesure, permettant de prendre en compte la qualité des prestations de services et des produits financiers offerts.

Ces indicateurs devront être communiqués à Bank Al-Maghrib, en particulier par les banques, sur une base semestrielle. Ils sont de nature à améliorer l'évaluation de l'efficacité de la politique d'inclusion financière.

Néanmoins, ces nouvelles données resteraient insuffisantes pour mesurer les impacts de la stratégie d'inclusion financière et nécessiteraient d'être complétées par des données relatives à la demande devant être collectées auprès des consommateurs avérés et potentiels.

Aussi, la Banque a décidé de mener, en collaboration avec la Banque Mondiale, une enquête sur la capacité financière de la population. Cette enquête cherchera à mieux comprendre les comportements, motivations et connaissances de la population face aux questions financières et ce, dans un souci d'amélioration du niveau de la culture financière, dans le but de rendre les interventions de l'organe de supervision plus efficaces.

3.2 - Protection de la clientèle des établissements de crédit

Le développement de l'inclusion financière a également été rendu possible grâce aux mesures prises pour améliorer le dispositif réglementaire visant à instaurer une relation mieux équilibrée et transparente entre les établissements de crédit et leurs clients.

Dans cette perspective, la Banque a veillé, en 2012, à consolider les dispositifs de protection de la clientèle des établissements de crédit, à l'aune des réformes légales introduites par notre pays pour se mettre au diapason des

meilleurs standards dans ce domaine. A cet égard, elle a accompagné ces établissements dans la mise en œuvre des dispositions de la loi édictant des mesures de protection du consommateur et celles de la loi sur la protection des données personnelles.

En outre, elle a assuré le suivi de l'application, par les banques, de ses recommandations visant à améliorer le traitement des réclamations de la clientèle, édictées début 2012.

Encadré n°4 : Rappel des principales recommandations relatives au traitement des réclamations de la clientèle

Les recommandations préconisées par Bank Al-Maghrib constituent un référentiel des meilleures pratiques en matière de gestion, de suivi et de pilotage de l'activité de traitement des réclamations de la clientèle. Elles exposent un ensemble de principes, s'articulant autour des axes ci-après.

- **Organisation du traitement des réclamations** : En vue d'une gestion efficace et transparente des réclamations, les établissements de crédit doivent mettre en place une organisation adaptée prévoyant une entité centrale de traitement et de suivi des réclamations, des circuits bien définis, un système d'information dédié, des procédures permettant l'identification de l'ensemble des réclamations et leur traitement selon des délais raisonnables.
- **Information de la clientèle sur le traitement des réclamations** : les établissements sont tenus d'informer régulièrement la clientèle sur les dispositifs internes (interlocuteurs et canaux de réception) et externes (Bank Al-Maghrib et la médiation) de traitement des réclamations ainsi que sur le processus de ce traitement en termes de délai et de procédure.
- **Contrôle et suivi du processus de traitement des réclamations** : les établissements mettent en place un comité « relations clients » chargé de veiller à l'efficacité du dispositif de traitement des réclamations et l'amélioration des processus qui sont à leur origine. Ce dispositif doit faire l'objet de contrôles permanents et périodiques et d'une évaluation, au moins annuelle, par le comité d'audit.
- **Formation et sensibilisation du personnel** : les établissements veillent à ce que leur personnel, directement ou indirectement concerné par le traitement des réclamations, bénéficie d'une formation adéquate sur les outils et les procédures prévus à cet effet.

Parallèlement, Bank Al-Maghrib a engagé, avec le système bancaire, une réflexion approfondie sur le dispositif de médiation bancaire institué en 2009, en vue de renforcer ses moyens et élargir ses compétences, à la lumière des évolutions en cours au plan légal, tout en capitalisant sur l'évaluation du processus actuellement en place.

3.3 - Mise en place d'une stratégie de l'éducation financière

En vue de favoriser l'inclusion financière, une grande avancée a été réalisée avec la création de la fondation pour l'éducation financière, en partenariat avec plusieurs institutions publiques et privées concernées.

La fondation a tenu son 1^{er} conseil d'administration en Mars 2013 pour adopter la stratégie nationale pour l'éducation financière. Elle se donne pour objectifs de promouvoir les principes et les bonnes pratiques relatifs à l'éducation financière et de sensibiliser la population à une bonne connaissance des services financiers et des moyens pour se prémunir des risques y afférents. L'action annuelle de sensibilisation, initiée en 2012, au profit des enfants et des jeunes, est l'un des premiers jalons de cette stratégie. D'autres actions de court terme visant, en plus de l'école, l'université, les micro-entreprises et les Toutes Petites et Moyennes Entreprises, dans le cadre de partenariats, viendront constituer le socle de ce chantier d'envergure nationale.

Encadré n°5 : Fondation pour l'éducation financière

Statut : la Fondation pour l'éducation financière est constituée sous la forme d'une association à but non lucratif, portant la dénomination « Fondation marocaine pour l'éducation financière ».

Ses membres fondateurs sont Bank Al-Maghrib, le Ministère de l'économie et des finances, le Ministère de l'éducation nationale, le Ministère de l'enseignement supérieur, le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, l'Autorité du marché des capitaux, l'Autorité de contrôle des assurances et de la prévoyance sociale, la Société gestionnaire de la Bourse de Casablanca, la Confédération générale des entreprises du Maroc, le Groupement professionnel des banques du Maroc, la Fédération marocaine des sociétés d'assurances et de réassurance, l'Association professionnelle des sociétés de financement, la Fédération nationale des associations de micro-crédit.

Objet : La fondation a pour objet de coordonner les actions de ses membres en matière d'éducation financière et de prendre toute initiative dans ce domaine, notamment :

- Promouvoir les principes et les bonnes pratiques relatifs à l'éducation financière ;
- Ériger l'éducation financière en tant que principe de l'inclusion financière ;
- Encourager des campagnes nationales de sensibilisation de la population en vue d'améliorer les connaissances des risques financiers et des moyens pour s'en prémunir.

Organes de gouvernance :

1- Conseil d'administration : il est présidé par le Wali de Bank Al-Maghrib et composé des représentants des membres fondateurs.

2- Comité de direction : il peut être constitué par le conseil d'administration pour lui déléguer tout ou partie de ses attributions.

Ressources : Les ressources de la fondation sont constituées notamment des cotisations de certains de ses membres, des dons ou subventions publiques et privées, des emprunts contractés par elle et des revenus générés par les placements de ses fonds.

La première édition des « Journées de la Finance pour les enfants » a été organisée par Bank Al-Maghrib, en collaboration avec d'autres administrations et en partenariat avec la Child and Youth Finance International (CYFI), qui est une organisation non gouvernementale, basée à Amsterdam et œuvrant pour l'éducation financière des enfants et des jeunes.

Cette manifestation a touché près de 30.000 enfants entre 11 et 18 ans, sur tout le Royaume, avec l'aide du réseau bancaire et de celui des compagnies d'assurances.

Le programme de cette manifestation, qui s'est étendue sur une semaine, a comporté des visites dans les agences bancaires et sièges de Bank Al-Maghrib pour les collégiens, des formations animées par les banquiers dans les lycées. Ces visites ont couvert également la Bourse de Casablanca, le Musée de Bank Al-Maghrib à Rabat et Dar As-Sikkah.

Les retours sur cette première édition ont été favorables, laissant envisager son renouvellement et des objectifs à atteindre plus ambitieux.

La CYFI a décerné au Maroc, à travers Bank Al-Maghrib, le prix d'honneur du pays qui a le mieux réussi la tenue de la journée pour l'éducation financière des enfants, pour une première édition.

Un portail spécialement dédié à l'éducation financière pour les enfants est en cours d'élaboration. La mise en ligne coïncidera avec l'avènement de la seconde édition des Journées de l'éducation financière.

3.4 - Relations avec l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI)

Bank Al-Maghrib fait partie, depuis 2011, de l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI). Cela lui permet d'échanger et de partager son expertise et ses connaissances avec les autres membres, afin d'améliorer l'accès aux services financiers pour les plus démunis.

Encadré n°6 : Alliance pour l'inclusion financière (AFI)

L'AFI est le premier réseau mondial indépendant de partage des connaissances exclusivement dédié à l'inclusion financière. Elle réunit les décideurs politiques des pays émergents ou en voie de développement qui œuvrent pour l'amélioration de l'accès des plus démunis aux services financiers.

L'AFI soutient les politiques factuelles selon les 6 axes suivants :

- Permettre à des agents non-bancaires de fournir des services financiers ;
- Favoriser l'accès aux services financiers via les technologies mobiles ;
- Faciliter la création et l'utilisation d'identités financières à l'usage des clients démunis ;
- Faciliter l'adoption de petits comptes-épargne et de micro-assurances ;
- Appuyer la réglementation en faveur d'une plus grande efficacité des services financiers commerciaux ;
- Promouvoir des politiques assurant une protection adéquate du consommateur dans le cadre des services financiers.

Ce réseau comprend plus de 95 institutions provenant de 81 pays membres et s'est fixé pour objectif ultime de faciliter l'accès aux services financiers à plus de 2,5 milliards d'individus en conditions précaires dans le monde.

L'AFI est financée par la Fondation Bill et Melinda Gates et est basée à Bangkok. Elle est administrée au nom de ses membres par la coopération internationale allemande (GIZ). Elle opère en concomitance avec un large éventail de parties prenantes dans le domaine de l'inclusion financière : les organes intergouvernementaux et normatifs de haut niveau, les banques et agences de développement, les organismes de recherche, les associations industrielles et le secteur privé.

Le Comité directeur de l'AFI a décidé de faire évoluer la structure vers une organisation internationale ou intergouvernementale, prenant la forme d'une association internationale de droit civil.

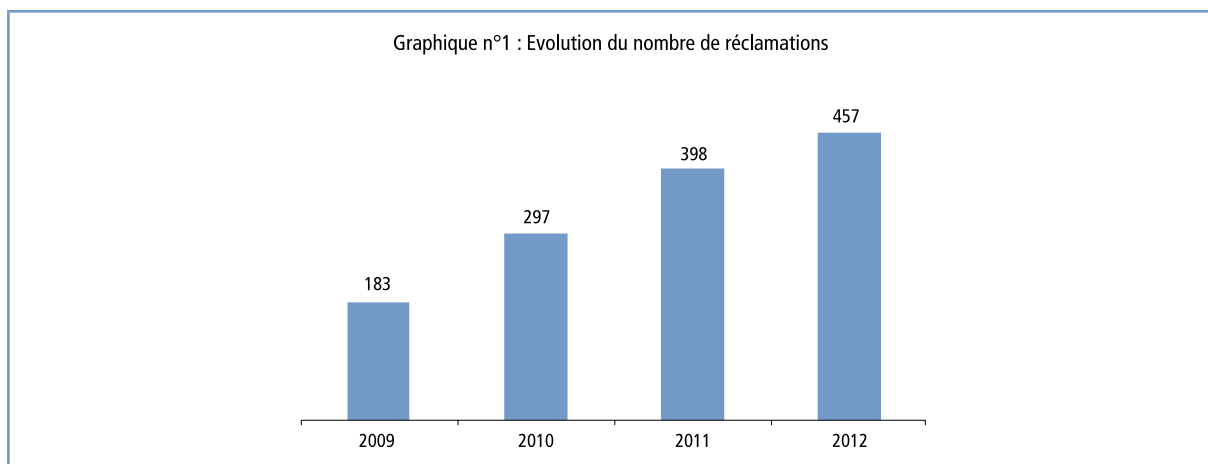
L'AFI a créé quatre groupes de travail portant sur les données de l'inclusion financière, l'intégrité financière, la protection du consommateur et l'apprentissage par les pairs et envisage de créer un cinquième groupe relatif à l'amélioration de l'accès de la TPME au financement.

Bank Al-Maghrib participe à deux groupes de travail à savoir le groupe sur les données de l'inclusion financière et celui sur l'intégrité financière. Elle compte renforcer sa présence, au vu du bénéfice qu'elle tire de ce partenariat.

4 - TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS DE LA CLIENTÈLE

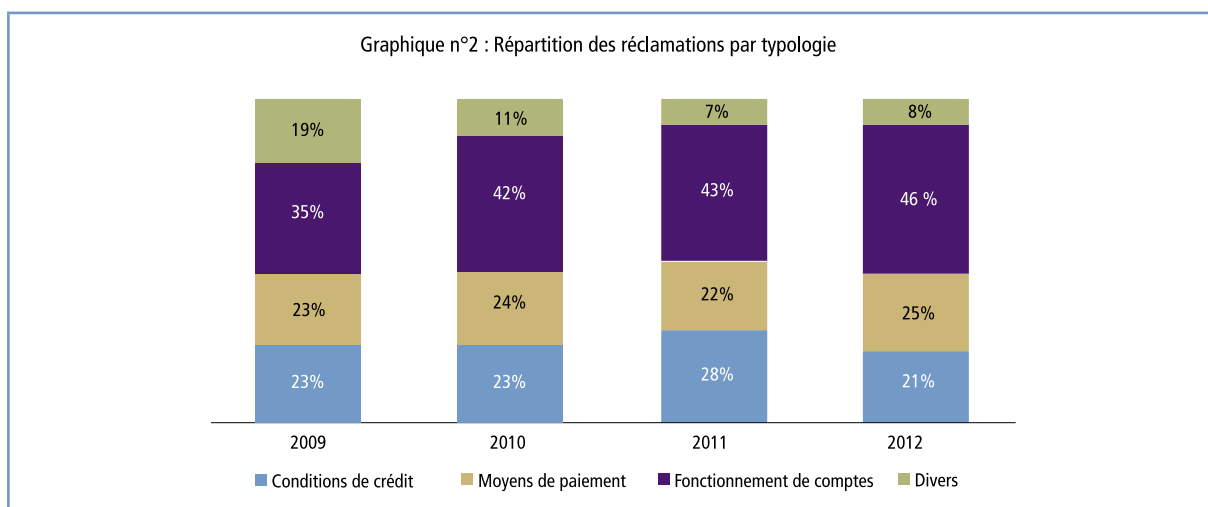
Au terme de l'année 2012, la Direction de la Supervision Bancaire a reçu et traité 675 réclamations et demandes de renseignements contre 577 en 2011, confirmant la tendance haussière constatée ces dernières années.

Pris séparément, le nombre de réclamations émanant de la clientèle des établissements de crédit a augmenté, d'une année à l'autre, de 398 à 457, dont 63% ont été dénouées en faveur de la clientèle.



La ventilation de ces réclamations, par objet, indique que le nombre des réclamations relatives à l'ouverture, au fonctionnement et à la clôture des comptes est passé de 172 à 208 et celles afférentes aux moyens de paiement ont vu leur nombre atteindre 112, contre 86 l'année précédente.

S'agissant des doléances relatives aux conditions de banques, principalement en matière de crédit, leur nombre a baissé en s'établissant à 95, contre 110 en 2011.



Bank Al-Maghrib a également reçu et traité 356 demandes de recherche de comptes bancaires.

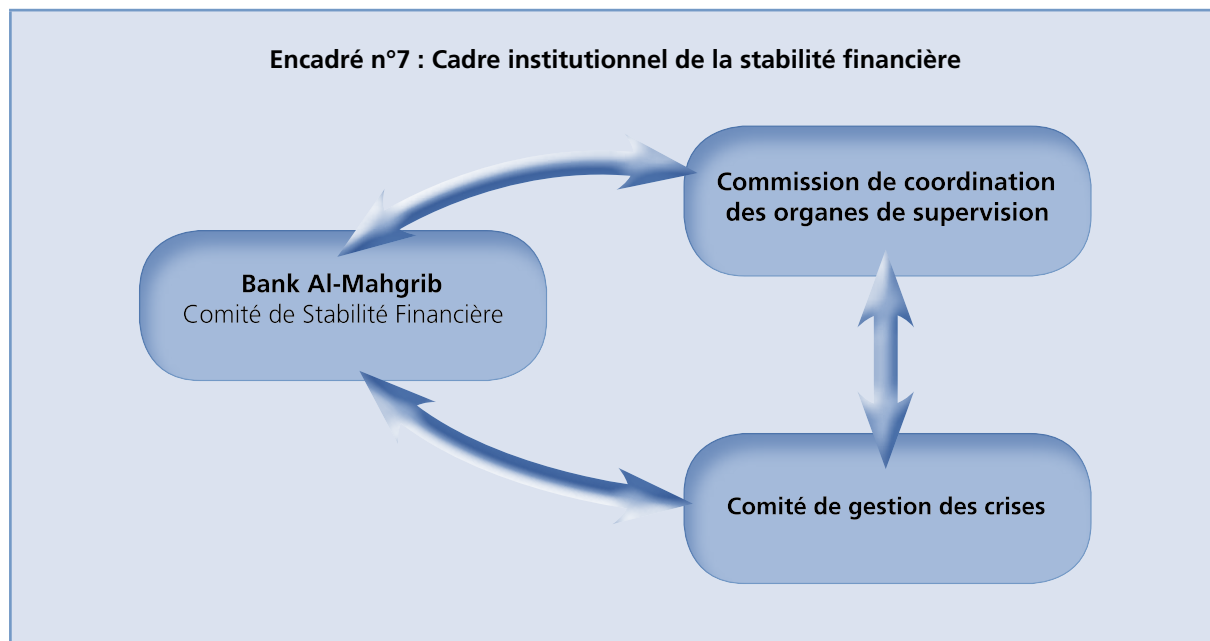
5 - ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE STABILITÉ FINANCIÈRE

Comme l'a montré la crise internationale, la stabilité financière est fondamentale pour le système financier et l'économie dans son ensemble. Au niveau mondial, elle est devenue encore plus importante avec le nombre croissant d'institutions financières actives dans plusieurs pays ou sur plusieurs continents.

Au Maroc, les travaux, visant à asseoir un cadre de surveillance macro-prudentiel, au niveau du système financier, et à prévenir et gérer les crises financières, se sont poursuivis en 2012, en collaboration avec les autres régulateurs du secteur financier. Ils ont permis de parachever la construction, au niveau de la Banque, du dispositif soutenant cette nouvelle fonction.

5.1 - Cadre macro-prudentiel

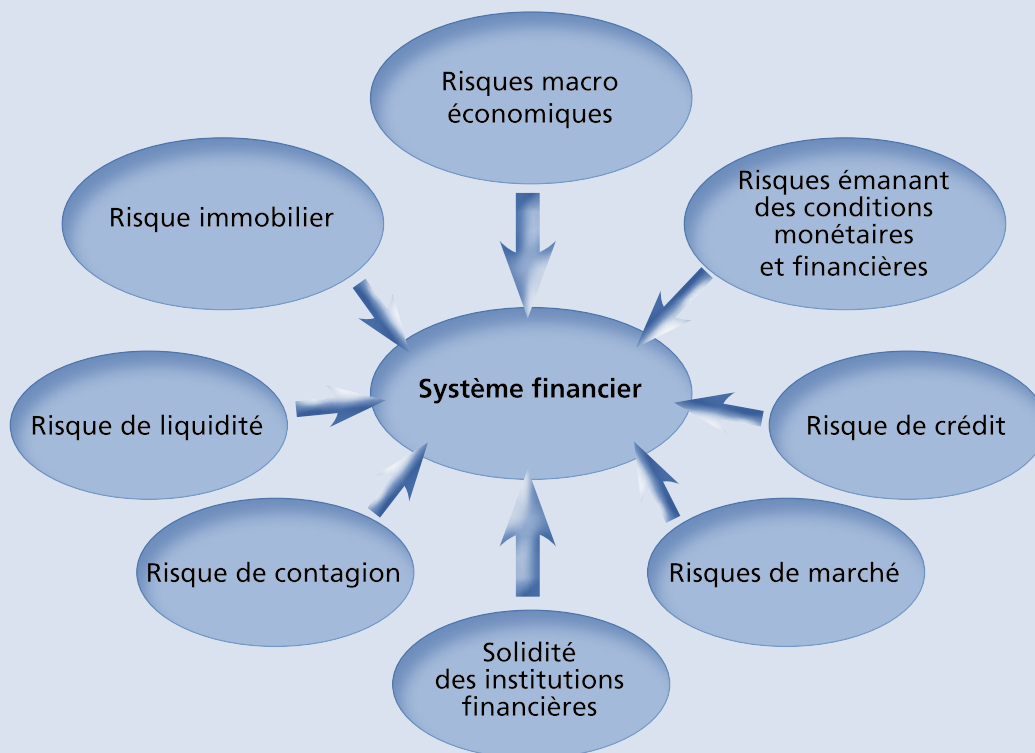
Au plan institutionnel, le dispositif macro-prudentiel s'appuie sur un Comité de stabilité financière interne à Bank Al-Maghrib qui assure la coordination, au niveau intersectoriel, avec la Commission de coordination des organes de supervision du secteur financier et le Comité de gestion des crises, objet du protocole conclu, en juin 2012, entre les autorités de régulation. Cette convention a pour objet de coordonner les actions des autorités dans la gestion de crises financières.



Le comité de stabilité financière a conduit, au cours de 2012, ses premiers exercices d'évaluation des vulnérabilités du système financier en se basant sur une cartographie des risques, un système de scoring et des outils de stress testing.

Encadré n°8 : Cartographie des risques systémiques

La cartographie des risques systémiques constitue une composante essentielle du cadre d'analyse de la stabilité du système financier. Elle consiste en un tableau de bord prospectif global des principales sources de risques pour le système financier. Le graphique ci-dessous représente les huit risques que la Banque a retenu de suivre dans ce cadre.



La cartographie repose sur une sélection d'indicateurs d'alerte précoces susceptibles d'identifier le développement de risques avérés ou latents pour le système. Ces indicateurs, d'ordre macro-prudentiel, visent à évaluer les risques tant au niveau des institutions et des marchés financiers, eux-mêmes, que ceux qui pourraient émaner de l'économie réelle, notamment des secteurs des entreprises, de l'immobilier et des ménages.

L'appréciation des indicateurs macro-prudentiels est effectuée au vu de l'évolution de leurs valeurs historiques sur une longue période et des comparaisons, à l'international, avec d'autres pays développés et émergents. L'évolution prévisionnelle attendue de certains indicateurs, jugés précurseurs, est également considérée pour conférer à l'analyse une dimension prospective. Elle donne lieu à l'attribution de scores, sur une échelle de 1 à 5, croissante en fonction du niveau de risque.

En complément à la cartographie des risques, le dispositif de stress testing permet d'apprécier la capacité de résistance des banques face à la matérialisation des risques identifiés et d'évaluer le caractère adéquat des coussins de fonds propres, de provisions et de liquidité qu'elles doivent détenir pour absorber les pertes.

Les vulnérabilités et les mesures pour leur atténuation ont été examinées également avec les autres régulateurs, dans le cadre de la Commission de coordination, en vue d'apporter des réponses globales aux risques qui ont été identifiés.

Cette Commission a continué de suivre l'état d'avancement du chantier de mise en place d'un cadre de surveillance macro-prudentiel couvrant les différents compartiments du système financier. Dans ce cadre, des travaux ont été entrepris par la Banque Centrale et l'autorité de contrôle des assurances pour construire une première cartographie d'indicateurs de solidité financière propre au secteur de l'assurance.

En parallèle, un chantier a été entamé pour évaluer le risque de contagion au sein du secteur financier. Les premiers travaux ont porté sur l'identification des relations entre les institutions financières relevant des secteurs bancaire et assurantiel. Il est envisagé d'élargir ces travaux pour couvrir, dans une étape ultérieure, le secteur des organismes de placement collectifs en valeurs mobilières.

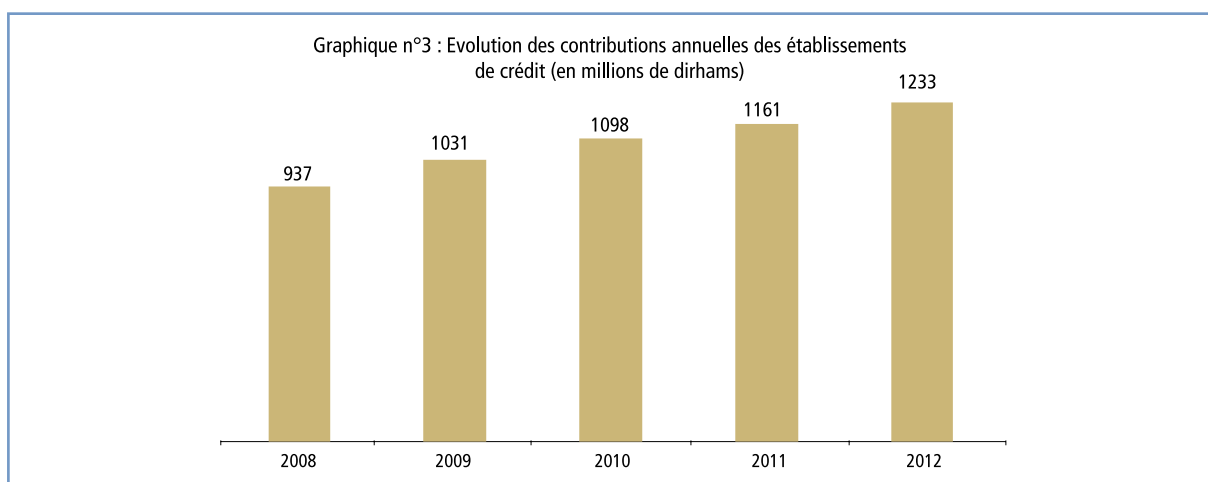
Encadré n°9 : Indicateurs de solidité financière ayant trait aux banques – base sociale (en %)

	2010	2011	2012
<u>Adéquation des fonds propres</u>			
Ratio de solvabilité	12,3	11,7	12,3
Fonds propres de base/Total des risques pondérés	9,7	9,6	10,1
Créances en souffrance nettes de provisions (en part des fonds propres)	12,2	12,9	13,6
<u>Qualité des actifs</u>			
Taux des créances en souffrance (Créances en souffrance/ Total des crédits)	4,8	4,8	5,0
<u>Répartition sectorielle des crédits</u>			
Prêts au secteur primaire	6,1	5,8	5,5
Prêts au secteur du Bâtiment et des travaux publics	13,3	13,9	12,6
Prêts au secteur de l'industrie de transformation	16,4	16,8	16,7
Prêts au secteur de l'Administration publique et collectivités locales	5,0	4,8	5,0
Prêts au secteur du commerce	6,7	6,6	7,0
Prêts au secteur du tourisme	2,9	2,8	2,9
Ménages	28,1	27,6	28,9
Prêts aux autres secteurs	21,5	21,7	21,4
<u>Résultat et rentabilité</u>			
Rendement moyen des actifs (ROA)	1,2	1,1	1,0
Rendement moyen des fonds propres (ROE)	14,2	13,4	11,8
Marge d'intérêt/Produit net bancaire (PNB)	76,3	75,8	76,6
Charges générales d'exploitation/PNB	46,4	47,9	47,5
<u>Liquidité</u>			
Actifs liquides/total des actifs	12,0	11,4	10,5
Actifs liquides/passifs à court terme	16,0	16,1	14,7
<u>Positions ouvertes nettes en devises/fonds propres</u>	10,3	7,3	7,4

5.2 - Système de garantie des dépôts

Les systèmes de garantie des dépôts constituent l'un des facteurs fondamentaux contribuant à la stabilité financière. Ils font partie des dispositifs de protection financière destinés à sécuriser les fonds des déposants.

En 2012, la situation du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts (FCGD) a continué à se renforcer. Ses ressources ont progressé de 13,5% à 13 milliards de dirhams, dont plus de 82% proviennent des contributions des établissements de crédit. Près de 97% de ces ressources sont placées en Bons du Trésor.



Le rapport entre les ressources du Fonds et le total des dépôts éligibles à la garantie s'est établi à 2,1% à fin 2012, en progression de 10 points de base par rapport à l'année écoulée.

Le FCGD a dégagé, au terme de l'exercice 2012, un bénéfice net de 332 millions de dirhams, contre 296 millions en 2011.

5.3 - Travaux du groupe régional MENA adossé au Conseil de la Stabilité Financière

Le groupe régional MENA du Conseil de la Stabilité Financière, dans lequel siège Bank Al-Maghrib, a tenu, en octobre 2012, sa 2^{ème} réunion consacrée à la revue des vulnérabilités menaçant la stabilité du système financier au niveau régional.

Le groupe a également examiné les points focaux de la mise en œuvre des réformes financières au niveau de la région. Dans ce cadre, les débats ont porté sur les problématiques d'ordre pratique rencontrées par les pays membres dans la mise en place des nouveaux standards en matière de liquidité et sur le traitement des banques d'importance systémique au niveau national.

Dans le même sens, Bank Al-Maghrib a répondu à l'enquête menée par le Conseil de la Stabilité Financière auprès des pays émergents pour s'enquérir des effets non souhaités des réformes financières internationales. Elle a également suivi les travaux menés par cette institution et considéré de près ses recommandations destinées aux pays émergents.

Encadré n°10 : Travaux du Conseil de la Stabilité Financière en relation avec les pays émergents et en voie de développement

Sous l'impulsion du G20 et en coopération avec le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, le Conseil de la Stabilité Financière mène des études propres aux pays émergents et en voie de développement (EMDEs). Dans ce cadre, il a publié :

- **un rapport sur les questions de stabilité financière spécifiques aux EMDEs**, en octobre 2011. Ce rapport fait suite au débat sur les réformes financières post-crise ayant porté essentiellement sur la résolution des problèmes qui avaient surgi dans les systèmes financiers des économies avancées. Il formule un ensemble de recommandations en vue de renforcer la stabilité financière dans les EMDEs. Celles-ci concernent notamment le renforcement des capacités des autorités de supervision du système financier et la promotion de leur coopération au plan transfrontalier, le développement des marchés des capitaux domestiques et de leur liquidité, ainsi que le raffermissement de l'infrastructure financière. Le rapport recommande également que l'adoption par les EMDEs des dispositions de Bâle 2 et 3 se fasse selon un rythme approprié en fonction de la complexité des systèmes financiers et leur degré d'intégration au système international.
- **une étude sur les conséquences inattendues des réformes financières internationales sur les EMDEs**, en juin 2012. Elle a été menée auprès de 35 pays émergents membres du Conseil de la Stabilité Financière ainsi que des groupes régionaux qui lui sont adossés. L'étude montre que les principales préoccupations exprimées par les pays émergents concernent :
 - L'impact potentiel sur la capacité d'octroi des prêts par les banques induit par le fait que les actifs liquides de haute qualité éligibles et les calibrages utilisés dans le calcul des ratios de liquidité Bâle III ne reflètent pas fidèlement les caractéristiques des marchés financiers des EMDEs.
 - Les impacts au niveau des marchés du crédit et financier susceptibles d'être induits par le désendettement des banques internationales opérant dans les EMDEs suite au renforcement des exigences en fonds propres de Bâle 3 auxquelles elles sont soumises.

6 - CONCERTATION AVEC LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES

La Banque Centrale a tenu, en 2012, plusieurs rencontres avec les associations professionnelles bancaires, à l'effet d'examiner la mise en œuvre des feuilles de route arrêtées dans le cadre de sa démarche de concertation et d'échange sur les réformes et questions intéressant directement ou indirectement le secteur bancaire.

Les sujets traités avec le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM) ont porté en particulier sur des questions liées à l'application des dispositions des lois portant sur la protection du consommateur et la protection des données à caractère personnel, les mécanismes d'accompagnement de la TPME, les projets de réformes des règles prudentielles (coefficient de division des risques, coefficient de solvabilité, Bâle III, devoir de vigilance, ...), l'éducation financière, l'amélioration de la relation Banques/Clients, la médiation bancaire et les systèmes de paiement, notamment la question afférente à l'ouverture du marché d'acquisition des paiements par carte à de nouveaux acteurs.

Avec l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF), les échanges se sont focalisés sur les conditions tarifaires des opérations de crédit-bail, l'offre de factoring, l'avenir du secteur du crédit à la consommation ainsi que sur la mise en œuvre de la loi n°31-08 édictant des mesures de protection du consommateur.

7 - COOPÉRATION INTERNATIONALE

L'année 2012 a vu la réalisation de plusieurs partenariats visant à renforcer les liens avec les centres financiers internationaux et régionaux. De même, plusieurs échanges et rencontres ont eu lieu entre Bank Al-Maghrib et des banques centrales étrangères ainsi qu'avec des institutions financières internationales et régionales.

Ainsi et pour ce qui est du projet Casablanca Finance City et après l'accord signé avec la place financière de Singapour, deux nouveaux accords de partenariat ont été conclus en 2012. Le premier a lié Casablanca Finance City à la place de Luxembourg qui est spécialisée dans les fonds d'investissement et la banque privée. Le second partenariat, conclu avec the City UK¹, prévoit un volet important de coopération dans des domaines plus opérationnels et plus spécifiques notamment le marché des dérivés, la formation et la qualification professionnelle et le secteur des assurances.

Dans le cadre de ses relations étroites avec les autres banques centrales, Bank Al-Maghrib a pris part à deux Symposiums de haut niveau organisés respectivement par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), à l'occasion de son cinquantenaire et par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) dans le cadre de la célébration de son 40^{ème} anniversaire. Elle a participé également à la Conférence organisée par la Banque d'Algérie en commémoration de son cinquantenaire.

Elle a, par ailleurs, organisé à Casablanca, conjointement avec la Banque centrale Européenne, la 7^{ème} édition du séminaire de haut niveau de l'Eurosystème avec les banques centrales des pays méditerranéens. Cette rencontre, qui a réuni les gouverneurs et les hauts responsables de l'Eurosystème, la commission européenne, la Banque européenne d'investissement et des banques centrales des pays méditerranéens, a traité, entre autres, les politiques macro-prudentielles et la stabilité financière selon la vision de l'Union Européenne et des pays méditerranéens.

¹ The City UK est l'institution indépendante chargée de la promotion des services financiers en Grande Bretagne et à l'étranger

Dans le cadre des échanges d'expériences, des visites d'études ont été effectuées, auprès de la Direction de la Supervision Bancaire, par des régulateurs des systèmes bancaires de plusieurs pays d'Afrique. Elles ont couvert des thèmes liés, en particulier, à la réglementation prudentielle, aux dispositifs de stabilité financière et au micro-crédit. En parallèle, des cadres de cette Direction ont été invités par des régulateurs de pays étrangers à présenter l'expérience du Maroc en matière de supervision bancaire.

De même, la Banque a assuré des échanges et organisé des rencontres avec les représentants de plusieurs institutions financières notamment le FMI, la Banque Mondiale, la BAD et la BERD. Ils ont porté particulièrement sur le secteur bancaire, les questions liées à la stabilité financière, le financement des TPME, l'inclusion financière et les réformes en relation avec le climat des affaires.

Plusieurs échanges ont également eu lieu avec les représentants des principales agences de notation dans le cadre de l'évaluation globale du secteur bancaire ou dans le cadre de la notation individuelle des établissements de crédit.

8 - MOYENS HUMAINS

L'effectif de la Direction de la Supervision Bancaire (DSB) s'est maintenu, en 2012, à 85 agents dont près de la moitié est affectée aux activités de contrôle. Au cours de cette année, la Banque a poursuivi sa stratégie de développement des ressources humaines dont le but est de doter cette direction de compétences qualifiées contribuant à une meilleure réalisation de sa mission.

Les agents de la DSB ont bénéficié de plusieurs actions de formation aussi bien au Maroc qu'à l'étranger, portant notamment sur la nouvelle réglementation Bâle III, les politiques macro-prudentielles et les normes comptables internationales.

A l'instar des années précédentes, la DSB a assuré l'encadrement d'une trentaine d'étudiants universitaires sur des sujets en relation avec l'environnement bancaire et financier.

PARTIE 2

Structure, activité et résultats du système bancaire

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

بنك المغرب

I. STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE

En dépit d'un environnement marqué par la persistance des effets récessifs de la crise économique internationale, le secteur bancaire a poursuivi, en 2012, sa politique de densification du réseau et d'inclusion financière, tout en maintenant un bon niveau d'activité et de rentabilité.

1 - LE SECTEUR BANCAIRE S'EST RENFORCÉ D'UNE SOCIÉTÉ DE GESTION DE MOYENS DE PAIEMENT

Le paysage bancaire national a connu, au cours de 2012, l'agrément d'une société de gestion de moyens de paiement. Ainsi, le champ de contrôle de Bank Al-Maghrib a couvert 86 établissements, répartis entre 19 banques, 36 sociétés de financement, 6 banques offshore, 13 associations de micro-crédit, 10 sociétés spécialisées en matière de transfert de fonds, la Caisse Centrale de Garantie et la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Evolution du nombre d'établissements de crédit et organismes assimilés

	2008	2009	2010	2011	2012
Banques	18	19	19	19	19
dont :					
banques à capital majoritairement étranger	7	7	7	7	7
banques à capital majoritairement public	5	6	6	5	5
Sociétés de financement	37	36	36	35	36
Sociétés de crédit à la consommation	20	19	19	18	18
Sociétés de crédit-bail	7	6	6	6	6
Sociétés de crédit immobilier	2	2	2	2	2
Sociétés de cautionnement	2	2	2	2	2
Sociétés d'affacturage	2	2	2	2	2
Sociétés de gestion de moyens de paiement	3	3	2	2	3
Autres sociétés	1	2	3	3	3
Nombre total d'établissements de crédit	55	55	55	54	55
Banques offshore	6	6	6	6	6
Associations de micro-crédit	13	12	12	13	13
Sociétés de transfert de fonds	7	9	8	10	10
Autres établissements	3	2	2	2	2
Total	84	84	83	85	86

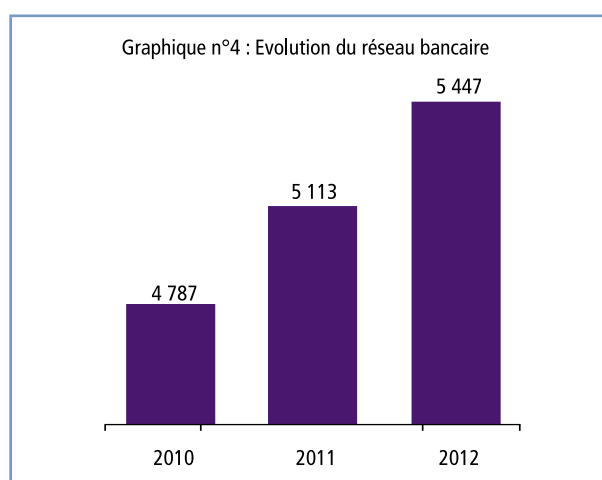
En termes de structure du capital, le système bancaire a continué à se caractériser par la diversité de son actionariat et par une large ouverture à l'international, au vu de l'importance des établissements étrangers installés au Maroc et de la présence des banques marocaines à l'étranger. A fin 2012, 7 banques et 9 sociétés de financement sont contrôlées majoritairement par des intérêts étrangers, en grande partie d'origine française.

Parallèlement, l'Etat a poursuivi son désengagement du capital du secteur bancaire avec la cession d'une partie de sa participation dans la Banque Centrale Populaire. La présence de l'actionnariat public demeure majoritaire dans 5 banques et 4 sociétés de financement.

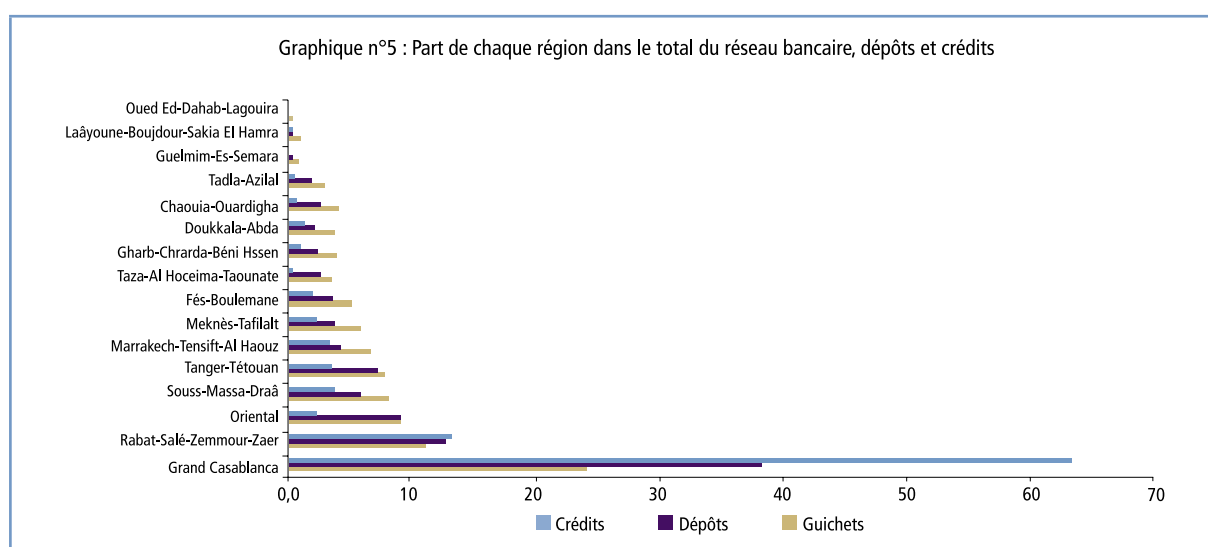
Quatorze établissements de crédit, dont six banques, étaient cotés en bourse à fin 2012, sans changement par rapport aux années précédentes.

2 - L'EXTENSION DU RÉSEAU BANCAIRE S'EST POURSUIVIE

En 2012, les banques ont ouvert 334 guichets bancaires additionnels, relevant leur nombre total à 5.447 agences, en hausse de 6,5% par rapport à 2011. Près de 86% de ces guichets sont situés dans les agglomérations urbaines.



En conséquence, la densité bancaire, mesurée par le nombre de guichets pour 10.000 habitants, s'est établie à 1,7 guichet contre 1,6 une année auparavant.

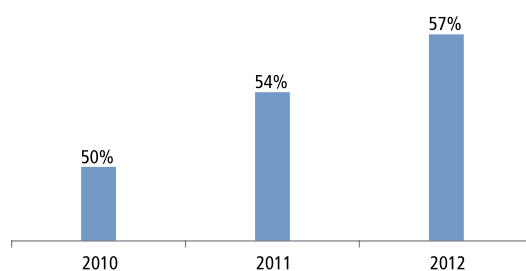


La répartition régionale du réseau bancaire n'a pas subi de changements significatifs par rapport à l'année précédente. Ainsi, la région du Grand Casablanca a disposé de 24% des guichets, 38% des dépôts et 63% des crédits, suivie par la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaër qui a concentré 11% des guichets, 13% des dépôts et 13% des crédits. La région de l'Oriental se positionne à la 3^{ème} place, avec 9% des guichets et des dépôts et 2% des crédits.

Parallèlement au renforcement du réseau bancaire, les établissements de crédit ont poursuivi le développement de l'inclusion financière en proposant des produits adaptés à leur clientèle, tout en utilisant des solutions technologiques innovantes et en diversifiant les prestations proposées.

Le taux de bancarisation, rapportant l'ensemble des comptes ouverts auprès des banques à la population, a augmenté, d'une année à l'autre, de trois points à 57%. Ce taux renferme des situations disparates. La bancarisation, quoiqu'en amélioration continue, demeure faible dans les zones rurales et périurbaines.

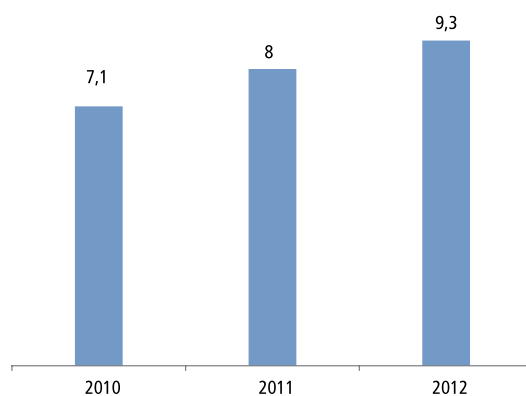
Graphique n°6 : Evolution du rapport entre le nombre total des comptes bancaires et la population



Le parc des guichets automatiques bancaires s'est renforcé de 452 nouvelles installations pour atteindre 5.476 unités.

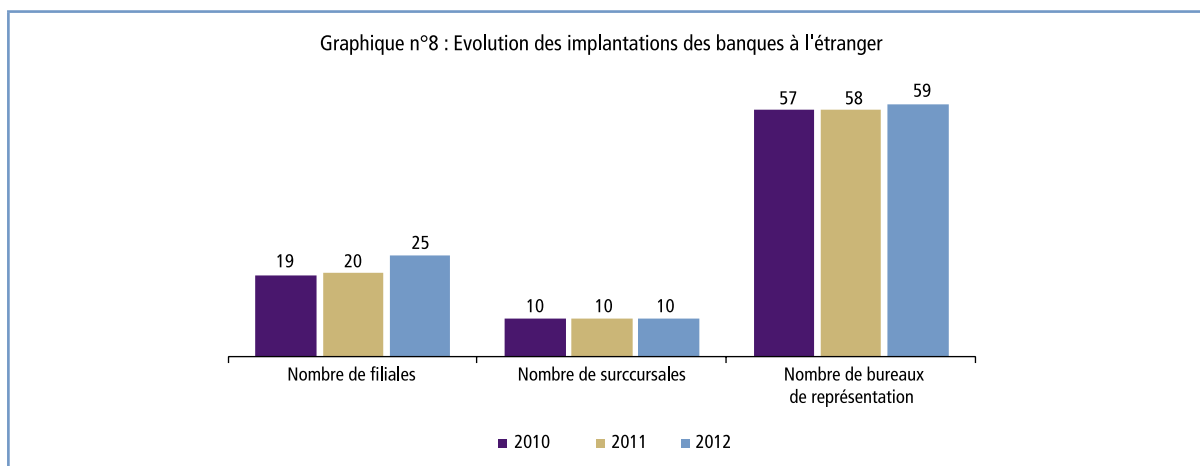
Pour sa part, l'utilisation des cartes bancaires dans les opérations, tant de retrait que de paiement a connu un engouement certain. Leur nombre s'est de nouveau accru de 1,3 million d'unités à 9,3 millions de cartes en circulation. Les opérations de retrait d'espèces sur le réseau des guichets automatiques bancaires et de paiement par cartes bancaires auprès des commerçants ont totalisé, à fin décembre 2012, un nombre de 211,2 millions d'opérations, correspondant à une valeur de 180 milliards de dirhams, soit une hausse de 16,3% par rapport à 2011.

Graphique n°7 : Evolution du nombre de cartes bancaires en circulation (en millions)



3 - LA PRÉSENCE DES BANQUES À L'ÉTRANGER S'EST DE NOUVEAU RENFORCÉE

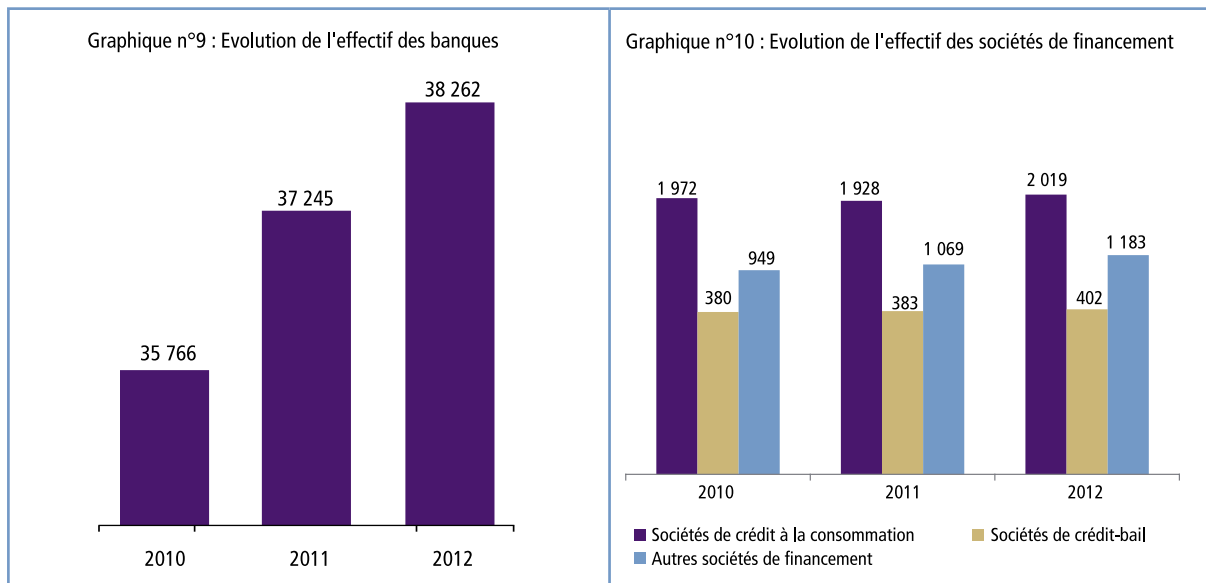
Les principaux groupes bancaires ont renforcé leur présence en dehors des frontières nationales, notamment au niveau des pays de l'Afrique subsaharienne, donnant ainsi un caractère international de plus en plus marqué à leur activité et leurs résultats. Ce mouvement leur a permis d'élargir leur base de collecte de dépôts, de diversifier leur clientèle d'emprunteurs et d'être directement présents sur de nouveaux marchés.



A fin 2012, le nombre de filiales bancaires détenues en dehors des frontières est passé de 20 à 25 unités. Ces entités ont disposé d'un réseau qui dépasse 1200 guichets, dont l'essentiel est installé dans des pays de l'Afrique Subsaharienne. Ce réseau comprend également 10 succursales et 59 bureaux de représentation, pour la plupart implantés dans la zone euro.

4 - L'EFFECTIF DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ORGANISMES ASSIMILÉS A DE NOUVEAU AUGMENTÉ

A fin 2012, l'effectif des établissements de crédit et organismes assimilés s'est accru de 3,5% à près de 48.600 agents.



Les banques ont employé 38.262 agents, soit plus de 1000 employés supplémentaires par rapport à 2011, contre près de 1500 au cours de l'année précédente.

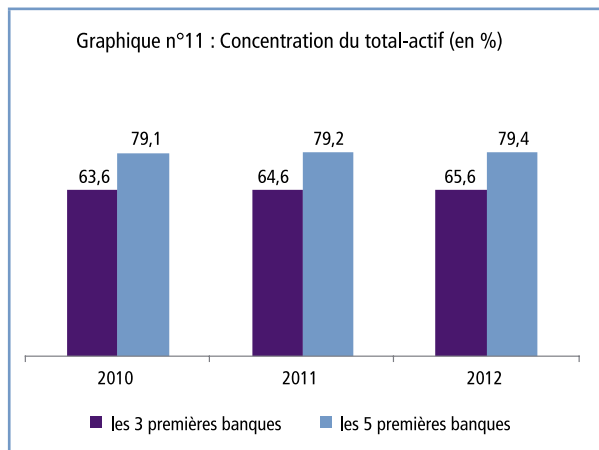
Les sociétés de financement ont étoffé leurs effectifs de 224 personnes, portant le nombre total de leurs agents à plus de 3.600, dont 56% sont employés par les sociétés de crédit à la consommation et 11% par les sociétés de leasing.

5 - CONCENTRATION DE L'ACTIVITÉ DES BANQUES

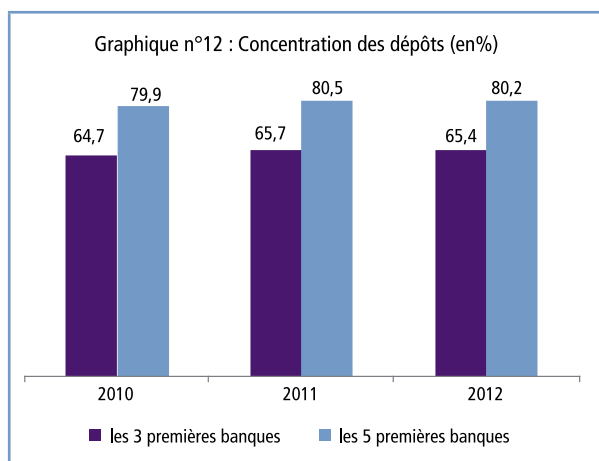
L'analyse des parts de marché des principaux opérateurs dans le total-actif, dépôts et crédits n'a pas fait ressortir de changements significatifs. Comme le montre l'indice Herfindahl-Hirschman, calculé au titre de 2012, le secteur bancaire demeure relativement concentré.

5.1 - Concentration de l'activité des banques sur base sociale

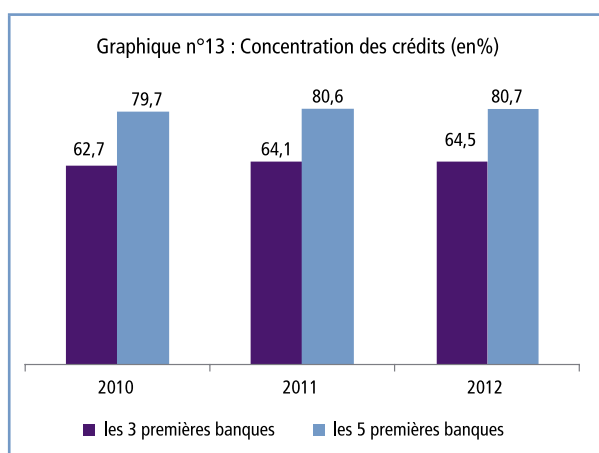
Les trois premières banques ont concentré 65,6% du total-actif, en hausse d'un point par rapport à 2011. Les cinq premiers établissements ont vu leur poids augmenter de 0,2 point à 79,4%.



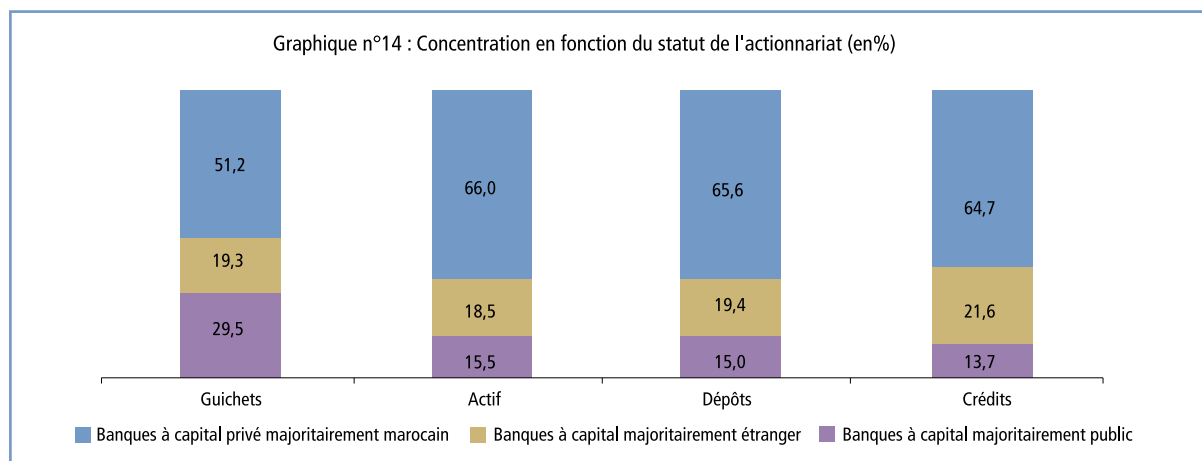
Pour les dépôts, le niveau de concentration a légèrement baissé. La part des trois premières banques s'est située à 65,4% et celle des 5 premières banques à 80,2%, contre respectivement 65,7% et 80,5% en 2011.



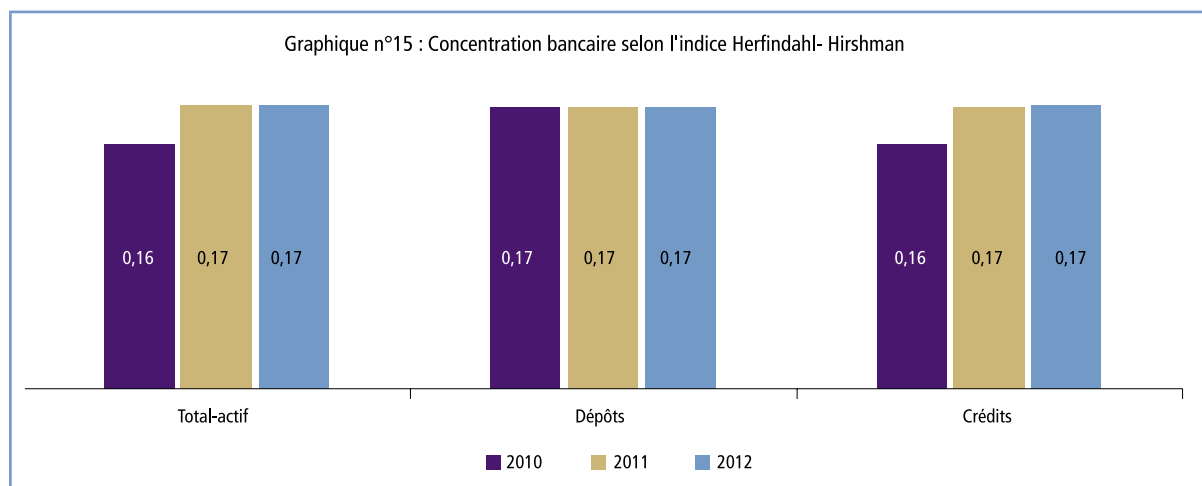
S'agissant des crédits, les trois premières banques ont renforcé leur position, de 0,4 point à 64,5%. Cette part est de 80,7% pour les cinq premières banques, sans changement significatif par rapport à l'année précédente.



Les banques à capital privé majoritairement marocain ont disposé, à fin 2012, de 51,2% des guichets, 66% des actifs, 64,7% des crédits et de 65,6% des dépôts. Les banques à capital majoritairement étranger détenaient 19,3% des guichets, 18,5% des actifs, 21,6% des crédits et 19,4% des dépôts. Pour leur part, les banques à capital majoritairement public ont concentré 29,5% des guichets, 15,5% des actifs, 13,7% des crédits et 15% des dépôts.



Selon l'indice Herfindahl-Hirschman, la concentration du total des actifs, des dépôts et des crédits est demeurée à un niveau comparable à celui de 2011.

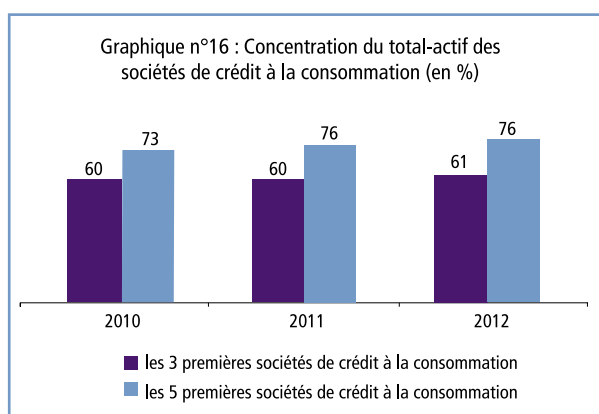


5.2 - Concentration de l'activité des sociétés de financement

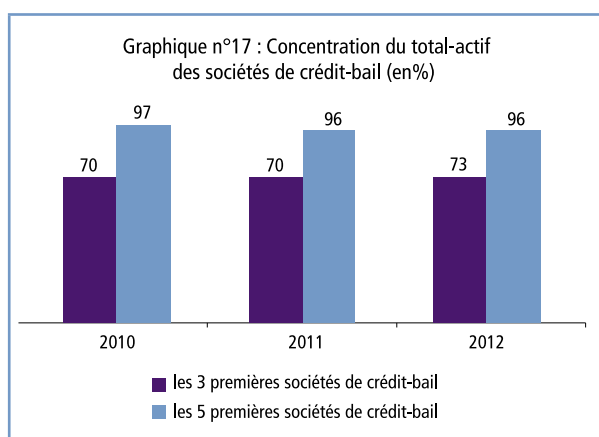
Le degré de concentration s'est globalement maintenu au même niveau qu'en 2011 pour les sociétés de crédit à la consommation, alors qu'il s'est renforcé pour les sociétés de crédit-bail.

La part des trois premières sociétés de crédit à la consommation dans le total-actif du secteur a augmenté d'un point à 61% et celle des cinq premiers établissements s'est stabilisée à 76%.

Le poids des onze sociétés adossées à des institutions financières s'est consolidé d'un point à 98%.



Suite au renforcement de la part de marché des grandes sociétés, le poids des trois premières sociétés de crédit-bail dans le total-actif du secteur s'est accru de 3 points à 73%, alors que celui des cinq premières sociétés est demeuré stable à 96%.



5.3 - Concentration de l'activité de crédit sur base consolidée

Le niveau de concentration de l'activité de crédit sur base consolidée n'a pas connu de changement, la part des 3 premières banques s'étant maintenue à 64% et celle des cinq premières à 81%.

Évolution de la concentration des crédits sur base consolidée (en%)

	Crédits à l'équipement et de trésorerie aux entreprises			Crédits immobiliers			Crédits à la consommation			Total des crédits		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012	2010	2011	2012
Les 3 premières banques	62	63	64	64	64	64	65	66	64	62	64	64
Les 5 premières banques	81	82	82	81	82	82	84	84	82	81	81	81

L'examen de la concentration par type d'opérations de crédit montre une baisse de la concentration pour le crédit à la consommation et une stabilisation pour les crédits de trésorerie et à l'équipement aux entreprises ainsi que pour le crédit immobilier.

Les trois premiers groupes bancaires ont réalisé 64% des crédits de trésorerie, soit la même part que celle affichée pour le crédit immobilier et à la consommation. S'agissant des cinq premiers groupes, ils ont été à l'origine de 82% des crédits de trésorerie et à l'équipement, des crédits immobiliers et à la consommation.

II. ACTIVITE ET RESULTATS DES BANQUES

L'économie mondiale a continué de subir, en 2012, les impacts des récentes crises, surtout au niveau de la zone euro. Le retour de la croissance dans les pays développés partenaires du Maroc demeure, de surcroît, entaché d'incertitudes. L'économie marocaine, affectée à travers les canaux réels de propagation, notamment les exportations de biens et services et les transferts courants, a vu son taux de croissance ralentir à 2,7%, après celui de 5% enregistré l'année passée.

Dans ce contexte, le secteur bancaire marocain a continué de faire preuve de résilience, en affichant des indicateurs d'activité et de rentabilité globalement satisfaisants.

1 - L'ACTIVITÉ DES BANQUES A AFFICHÉ UNE PROGRESSION EN REcul PAR RAPPORT À 2011

Dans une conjoncture difficile marquée par la baisse de la demande du crédit de la part des entreprises et une politique d'offre plus sensible au risque, la croissance des concours à l'économie a décéléré. En parallèle, le portefeuille-titres s'est renforcé. Du côté des ressources, la raréfaction des dépôts a été compensée par le recours continu des banques au marché de la dette privée et au refinancement auprès de la Banque Centrale.

Les développements, qui suivent, traitent de l'évolution de l'activité des banques analysée à partir des bilans retraçant leurs opérations sur base sociale.

1.1 - Le développement des emplois des banques a été marqué par la décélération du crédit

L'activité des banques a maintenu sa croissance en 2012, selon un rythme moins soutenu que l'année précédente. Le total-actif des banques s'est accru de 7,2% à 1.041 milliards de dirhams, après avoir progressé de 9,6% en 2011. Ce sont les activités d'octroi de crédit et sur titres qui ont contribué positivement à cette évolution, les créances sur les établissements de crédit et assimilés ayant, quant à elles, continué à baisser. Sur ce total, les actifs libellés en devises réalisés avec des contreparties non résidentes ont représenté 2,6%, contre 1,9% en 2011.

Le rapport du total-actif des banques au PIB s'est établi à 126%, contre 121% en 2011.

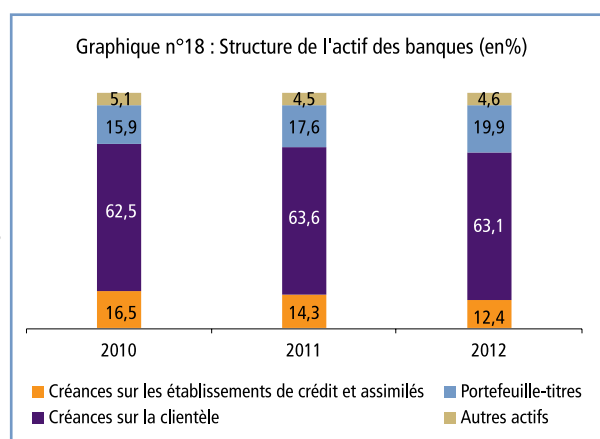
Evolution des emplois des banques (Activité-Maroc)

(en millions de dirhams)

	2010	2011	2012	Variation 2011/2012 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	146 057	139 271	129 398	-7,1
Créances sur la clientèle	553 432	617 391	656 371	6,3
Portefeuille-titres	140 539	171 098	206 789	20,9
dont Bons du Trésor	69 290	86 288	105 309	22,0
Valeurs immobilisées	18 431	19 776	21 013	6,3
Autres actifs	27 157	23 399	27 077	15,7
Total	885 616	970 935	1 040 648	7,2

NB : Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

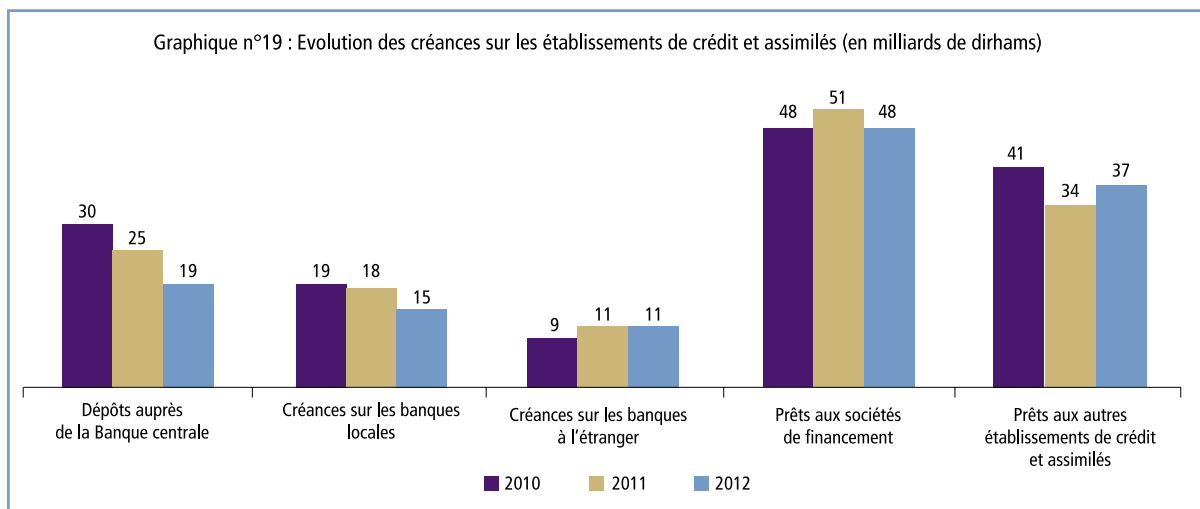
La structure des emplois des banques demeure dominée par les créances sur la clientèle dont la part a, néanmoins, reculé de 0,5 point à 63,1%. Celle des créances sur les établissements de crédit et assimilés s'est également repliée de 1,9 point à 12,4%, d'une année à l'autre. En revanche, le poids du portefeuille-titres s'est renforcé de 2,3 points à 19,9%.



1.1.1. Les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont poursuivi leur tendance baissière

Les créances sur les établissements de crédit et assimilés ont accusé une nouvelle baisse de 7,1% au terme de l'année 2012, pour se situer à 129,4 milliards de dirhams, en relation notamment avec le repli des dépôts auprès de la Banque Centrale et des prêts aux sociétés de financement.

Représentant 21,6% du total, les créances libellées en devises détenues sur ces établissements se sont contractées de 5,6%, contre 3,4% une année auparavant.



Face à la persistance des tensions sur les liquidités bancaires, Bank Al-Maghrib a de nouveau réduit, en 2012, le taux de la réserve obligatoire de 2 points à 4%. En conséquence, les dépôts des banques auprès de la Banque Centrale ont reculé de 25,4% à 19 milliards de dirhams à fin 2012.

Les créances sur les banques locales, d'un montant de 14,5 milliards de dirhams, se sont également contractées de 21% en raison d'une baisse des prêts de trésorerie de 29,5% à 7,8 milliards, d'un repli des prêts financiers de 2% à 4,2 milliards et d'une réduction des valeurs reçues en pension de 17% à 2,5 milliards de dirhams.

Les créances sur les banques installées à l'étranger se sont maintenues autour de 11 milliards de dirhams, alors qu'elles avaient augmenté de 23,7% l'année précédente.

Les prêts aux sociétés de financement se sont, quant à eux, repliés de 6,2%, retrouvant leur niveau de 2010, soit 47,6 milliards, dont 33,2 milliards sous forme de prêts financiers et 14,4 milliards de prêts de trésorerie. Cette baisse s'explique par la décélération de l'activité tant des sociétés de crédit à la consommation que des sociétés de crédit-bail.

En revanche, les prêts des banques aux organismes assimilés ont progressé de 9,4% à 35,9 milliards de dirhams, après une baisse de 15% en 2011.

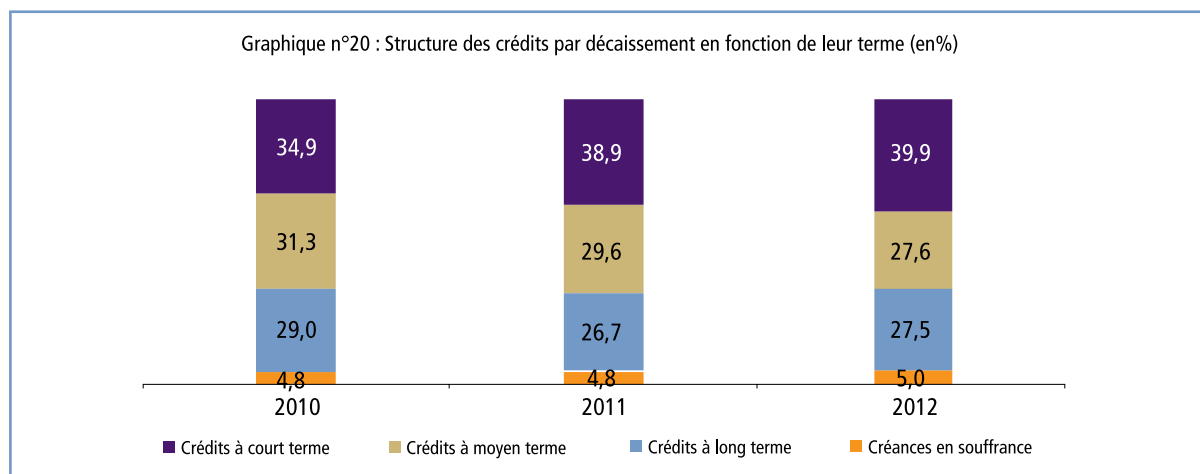
1.1.2. La progression des crédits à la clientèle renferme des situations disparates

Au cours de 2012, les banques ont continué à répondre aux besoins de financement des entreprises et des ménages, quoique à une cadence moins soutenue que les années précédentes¹. En effet, l'encours des crédits consentis, totalisant 722 milliards de dirhams², ne s'est accru que de 5,3% contre 11,2% en 2011. Cette décélération a concerné plus particulièrement les concours aux entreprises, traduisant le manque de vigueur de l'activité économique ainsi qu'une plus grande sensibilité des banques au risque. En revanche, le crédit aux ménages a continué à croître selon la même tendance observée au cours des 3 dernières années.

Toutefois, considérant l'évolution moyenne mensuelle des crédits, le taux de progression ressort à 7,8%, contre 8% en 2011.

Les crédits en devises à la clientèle, représentant une part de moins de 3% de l'encours global du crédit, ont baissé de 12,6% à 18,8 milliards de dirhams.

Rapporté au PIB, l'encours global du crédit a dégagé un ratio de 87%, contre 86% un an auparavant.

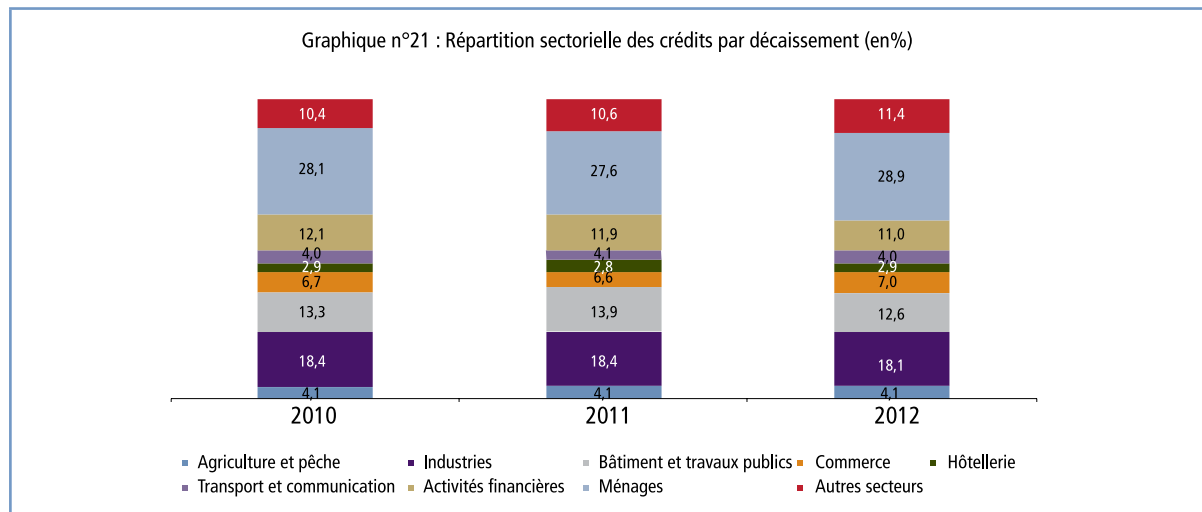


Le repli des crédits à l'équipement et aux promoteurs immobiliers a induit une contraction des crédits à moyen terme de 1,6% à 199,5 milliards de dirhams, représentant une part de 27,6% en baisse de 2 points par rapport à 2011. En revanche, les prêts à court terme, tirés par une hausse plus rapide des crédits de trésorerie et à la consommation, se sont accrus de 7,8% à 287,8 milliards de dirhams, soit une part de 39,9% contre 38,9% une année plus tôt. De même, l'encours des crédits à long terme, constitués principalement par les crédits à l'habitat, a augmenté de 8,4% à 198,5 milliards de dirhams, soit une part de 27,5% contre 26,7% en 2011.

¹ Progression moyenne annuelle de 9,7% entre 2008 et 2011 et de 20,5% entre 2005 et 2008.

² Les données sur le crédit sont calculées du point de vue prudentiel. Elles sont différentes de celles retenues dans le cadre des statistiques monétaires.

La répartition sectorielle des crédits par décaissement n'a pas connu d'évolution significative en 2012, à l'exception des ménages dont le poids s'est accru, suite à la bonne tenue des prêts à la consommation et à l'habitat.



Ainsi, les ménages demeurent l'un des principaux bénéficiaires des concours bancaires dont ils accaparent 29% avec un encours de près de 209 milliards de dirhams, en hausse de 10,6%. Les prêts à l'habitat forment 75% de cet encours.

Le secteur des industries a disposé d'un encours de crédit de 130,5 milliards de dirhams, marquant une hausse de 3,3% après celle de 11,2% en 2011. Sa part dans le total des crédits s'est établie à 18,1%. Cette évolution a essentiellement profité aux secteurs de l'énergie et de l'eau et, dans une moindre mesure, au secteur des industries manufacturières.

En relation avec la baisse des prêts à la promotion immobilière, le secteur du bâtiment et des travaux publics a disposé d'un encours de crédit de 91 milliards, en baisse de 4,3%. Sa part dans le total des crédits a reculé de 1,3 point à 12,6%.

De même, les crédits consentis aux activités financières se sont contractés de 2,4% pour totaliser un encours de 79,7 milliards, soit une part en baisse de 0,9 point à 11%.

En revanche, les prêts alloués au secteur du commerce ont enregistré une hausse de 12% pour atteindre 50,5 milliards. La part de celui-ci dans le total des crédits s'est accrue de 0,4 point à 7%.

Le secteur des transports et communications a disposé d'un encours de 28,7 milliards, en hausse de 2,3%, représentant ainsi 4% de l'encours global des crédits, soit un niveau presque identique à celui affiché une année auparavant. Le secteur de l'hôtellerie a bénéficié, quant à lui, d'un encours de 20,7 milliards, et sa part dans le total des crédits s'est stabilisée à 3% environ.

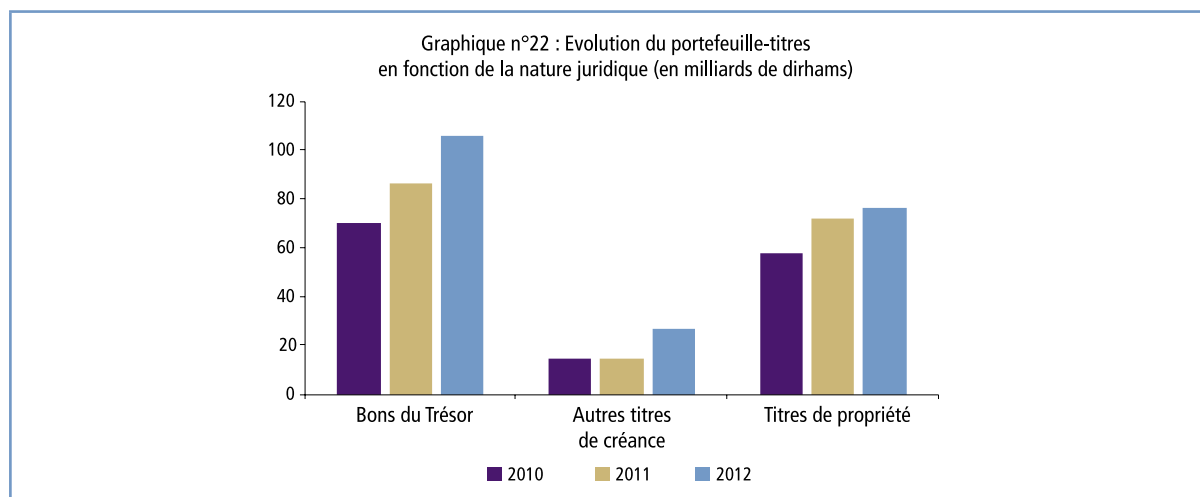
Le volume des créances en souffrance a marqué une nouvelle hausse de 9%, d'une année à l'autre, pour ressortir à 36 milliards de dirhams. Cette évolution reflète les difficultés que connaissent les entreprises opérant en particulier dans les secteurs d'activité les plus exposés à la concurrence internationale et aux impacts de la baisse de la demande externe. A l'inverse, la qualité du risque porté sur les ménages s'est améliorée. Globalement, le ratio moyen des créances en souffrance s'est chiffré à 5%, contre 4,8% et leur taux de couverture par des provisions s'est établi à 68%, contre 69% en 2011.

1.1.3. Le portefeuille-titres des banques s'est renforcé

A fin 2012, l'encours brut du portefeuille-titres détenus par les banques s'est accru de 21% à 208,6 milliards de dirhams, représentant près de 20% du total des emplois du secteur, contre 17,6% un an auparavant. Cette évolution s'explique par la hausse du portefeuille des bons du Trésor et de titres de créance négociables qui ont contribué à hauteur de 87% à cet accroissement.

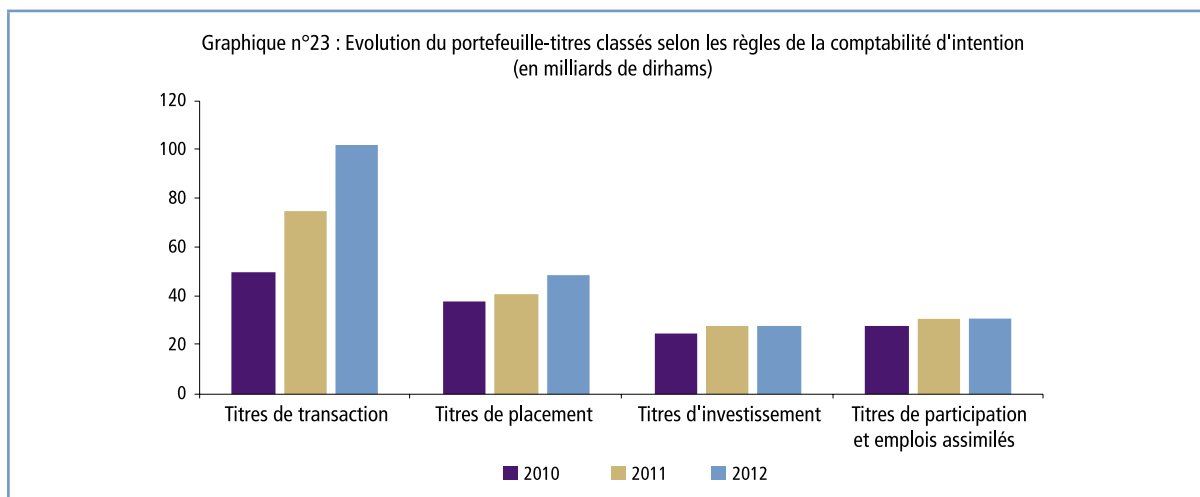
L'encours des bons du Trésor, principale composante du portefeuille-titres des banques, s'est accru de 22% à 105,4 milliards de dirhams, leur part dans le total-actif s'étant renforcée d'un point à 10%.

Les autres titres de créance ont marqué, quant à eux, une forte croissance avec un encours de 26,5 milliards de dirhams, soit près du double de celui de 2011, évolution ayant résulté essentiellement de la hausse des certificats de dépôt empruntés.



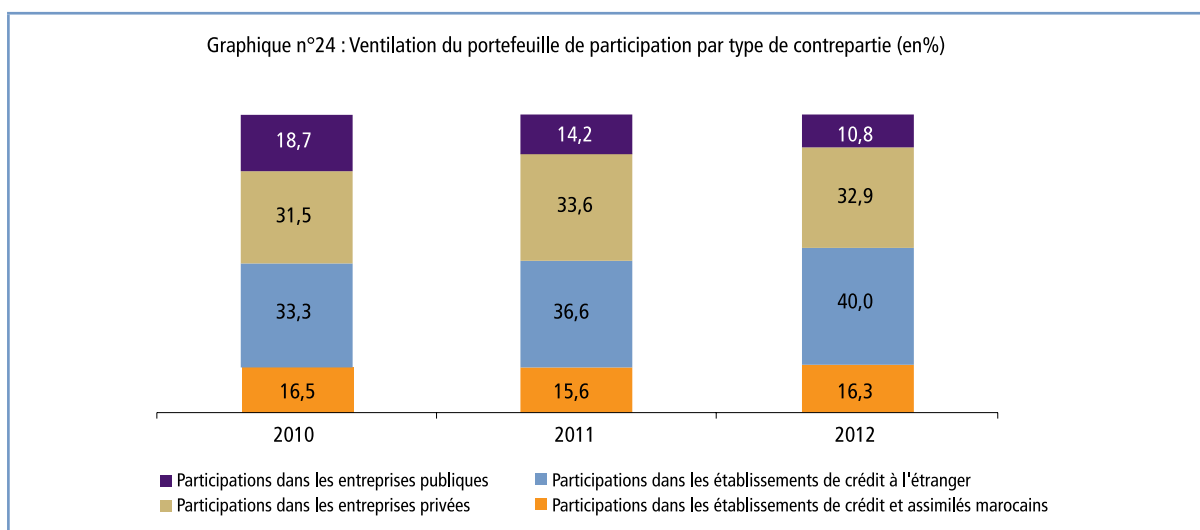
Parallèlement, les titres de propriété ont affiché une progression moins soutenue qu'en 2011 et leur part dans le portefeuille global de titres s'est contractée de 5 points à 37%. Ils se sont établis à 76,8 milliards de dirhams, soit une hausse de 6,3%, après celle de 24,6% enregistrée en 2011, année marquée par des acquisitions importantes de parts d'OPCVM.

L'analyse du portefeuille-titres, selon les règles de la comptabilité d'intention, montre que le portefeuille de transaction a enregistré l'augmentation la plus élevée, portant sa part dans le portefeuille global de titres à 48%. Leur encours s'est établi à 100,3 milliards, en hausse de 32,5%, les banques ayant poursuivi l'amélioration de leur position en actifs liquides à travers des opérations d'acquisitions et d'emprunts de titres. Ce portefeuille était constitué, à fin 2012, à hauteur de 49% de bons de Trésor, 11% des autres titres de créance et 40% de titres de propriété.



Le portefeuille-titres de placement, composé à hauteur de 68% de bons du Trésor, 22% des autres titres de créance et 10% de titres de propriété, s'est également apprécié de 14,6% à 47,2 milliards, soit 23% du total. S'agissant du portefeuille d'investissement, constitué exclusivement de titres de créance, il a marqué une hausse de 14,3% à 29 milliards de dirhams.

A la faveur de l'acquisition de nouvelles filiales bancaires à l'étranger et de la consolidation des participations détenues dans le capital d'établissements au Maroc, le portefeuille de cette catégorie de titres a connu une progression de 6,6% à 32 milliards, dont près de trois quarts sous forme de participations dans les entreprises liées.



Le montant total des participations détenues dans le capital des établissements de crédit installés à l'étranger s'est renforcé de 14,2% à 12,2 milliards, soit 40% du portefeuille de participation et 14% des fonds propres comptables des banques.

L'encours des provisions pour dépréciation du portefeuille-titres, dont plus de 81% est affecté à la couverture des titres de participation et emplois assimilés, s'est accru de 44% à 1,8 milliard de dirhams.

1.2 - Le développement des ressources de marché s'est poursuivi

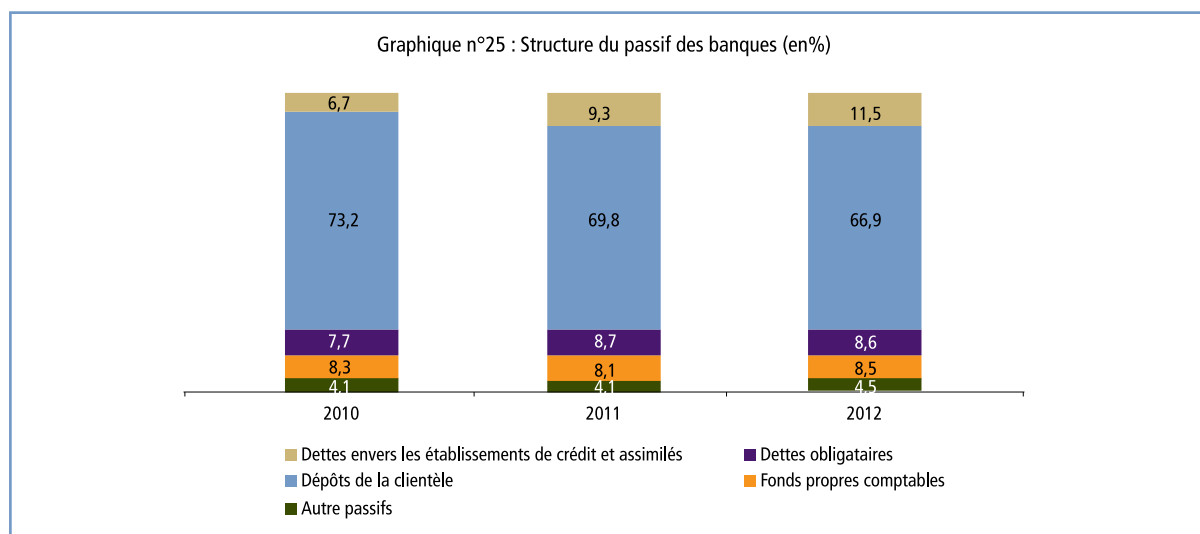
Pour assurer le financement de l'économie, les banques ont continué à développer la collecte des dépôts, tout en diversifiant leurs ressources à travers des émissions de dettes obligataires et le recours au refinancement en monnaie banque centrale.

Evolution des ressources des banques (Activité-Maroc)

(en millions de dirhams)

	2010	2011	2012	Variation 2011/2012 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	59 226	90 151	119 592	32,7
Dépôts de la clientèle	647 852	677 248	696 640	2,9
Dettes obligataires	68 546	84 318	89 566	6,2
- Dettes subordonnées	20 074	21 610	22 725	5,2
- Certificats de dépôt	45 168	59 734	62 084	3,9
- Autres titres de créance émis	3 304	2 974	4 757	60,0
Fonds propres	73 707	78 434	88 147	12,4
Résultat net	9 728	10 060	9 890	-1,7
Autres passifs	26 557	30 724	36 813	19,8
Total	885 616	970 935	1 040 648	7,2

Dans ces conditions, la part des dépôts collectés auprès de la clientèle dans le total du passif a baissé de 2,9 points à 66,9% à la faveur de la hausse de la part des dettes envers les établissements de crédit et assimilés de 2,2 points à 11,5% et de celle des fonds propres de 0,4 point à 8,5%. Pour leur part, les dettes obligataires ont vu leur poids stabilisé autour de 8,6%.



S'agissant des ressources en devises des banques détenues par les non-résidents, elles ont représenté 1,6% du total des ressources bancaires, en léger retrait par rapport à 2011.

1.2.1. Les banques ont accru leur recours à la monnaie banque centrale

Les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont atteint 119,6 milliards de dirhams, enregistrant une hausse de 32,7%, après celle de 52% une année auparavant. Les dettes en dirhams, avec un encours de 86 milliards, se sont appréciées de 46,7% et les dettes en devises, avec une part de 28%, se sont inscrites en hausse de 6,6%.

Au vu de la persistance du resserrement des liquidités bancaires, la Banque Centrale a poursuivi sa politique accommodante de fourniture des liquidités nécessaires aux banques. A fin décembre 2012, les avances accordées par celle-ci aux banques ont doublé pour atteindre 70 milliards de dirhams, soit moins de 7% de leur total-passif.

Encadré n°11 : Mesures prises par Bank Al-Maghrib en 2012 pour améliorer la liquidité bancaire

Pour atténuer les tensions sur la liquidité bancaire, Bank Al-Maghrib a pris, au cours de 2012, notamment les actions ci-après :

- Baisse du taux directeur de 25 points de base à 3% et du taux de la réserve monétaire de 6 à 4% ;
- Elargissement du collatéral accepté en garantie à ses avances et assouplissement des critères de leur éligibilité ;
- Mise en œuvre d'un dispositif de prêts aux banques garantis par des effets représentatifs de créances sur les TPME.

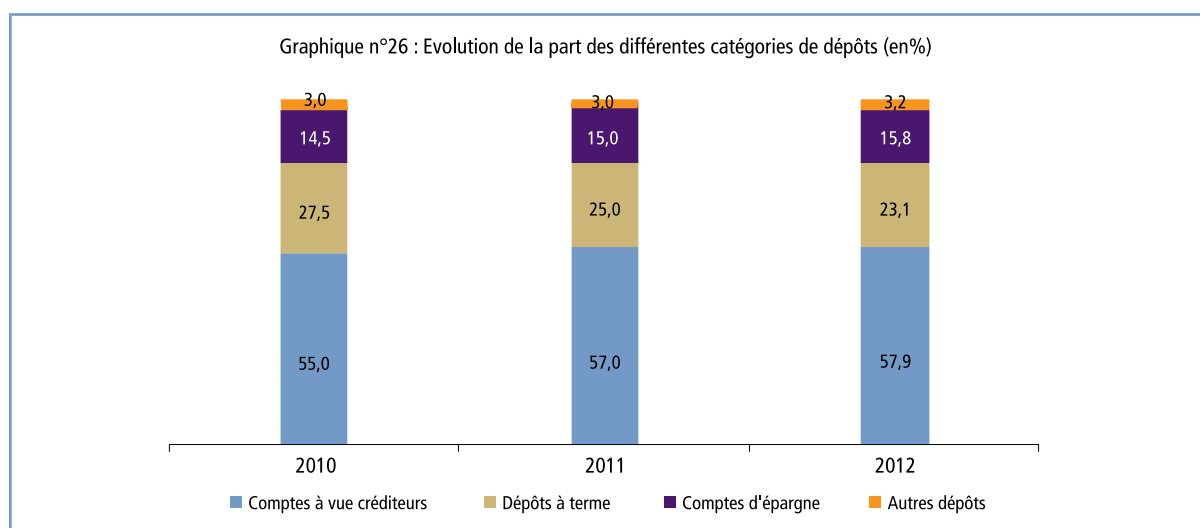
En parallèle, les emprunts auprès des banques locales se sont contractés de 37,5% à 14,4 milliards, dont 8,7 milliards sous forme d'emprunts de trésorerie, 3,2 milliards d'emprunts financiers et 2,5 milliards de valeurs données en pension.

Les dettes envers les établissements de crédit étrangers, après avoir doublé en 2011, se sont affichées en repli de 6,6% à 15,5 milliards, représentant une part de 13% environ. Sur ce total, les emprunts auprès des organismes financiers internationaux, poursuivant leur baisse tendancielle, ont reculé de 8,6% à 970 millions de dirhams.

1.2.2. La progression des dépôts a décéléré en relation notamment avec la baisse des dépôts à terme

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 696,6 milliards de dirhams à fin 2012, enregistrant une hausse de moins de 3% contre 4,5% en 2011, poursuivant leur décélération amorcée depuis 2008. Sur ce total, les dépôts en devises ont représenté 1%.

Cette croissance a été principalement soutenue par les dépôts sous forme de comptes à vue et d'épargne, alors que les dépôts à terme y ont contribué négativement.

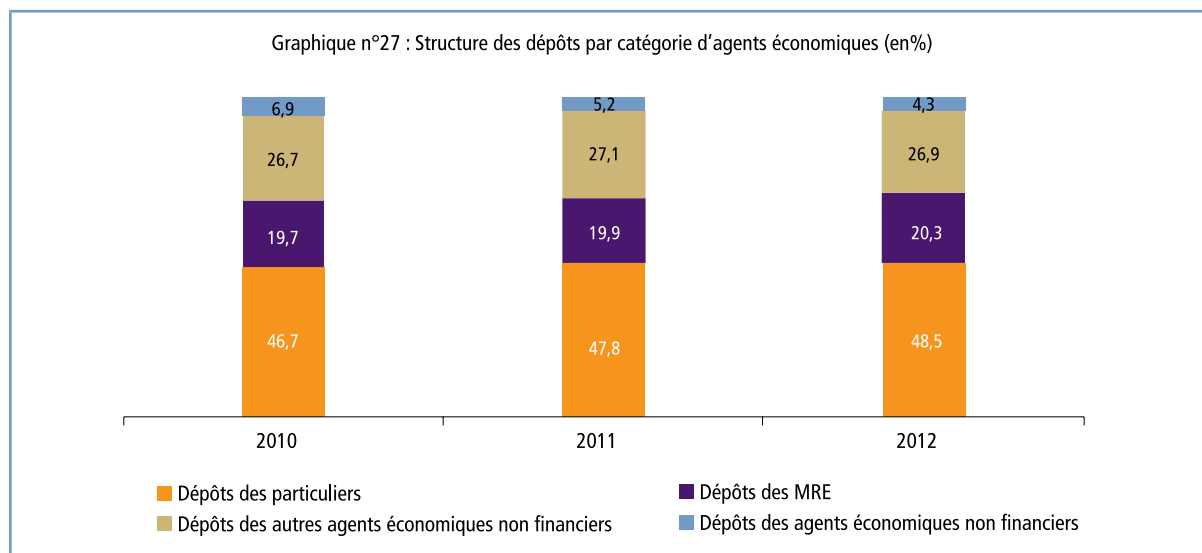


Après une hausse de 8,3% en 2011, les dépôts sous forme de comptes à vue ont marqué une hausse de 4,4% pour s'établir à 403 milliards de dirhams. De leur côté, les dépôts à terme, poursuivant leur baisse pour la 3^{ème} année consécutive, ont accusé un nouveau repli de 5% à 160,7 milliards, après celui de 5,2% en 2011. Cette évolution traduit une baisse des bons de caisse de 6,3% et des comptes à terme de 1,6%.

Avec 110,4 milliards de dirhams, les comptes d'épargne, qui affichent une évolution stable dans le temps, ont vu leur taux de progression légèrement ralentir, passant de 9 à 8% en 2012.

Compte tenu de ces évolutions, la structure des dépôts fait ressortir une hausse de la part des dépôts à vue de 0,9 point à 57,9% et de celle des comptes d'épargne de 0,8 point à 15,8%, au détriment des dépôts à terme dont la part s'est contractée de 1,9 point à 23,1%.

L'examen de l'évolution des dépôts par agent économique fait ressortir une baisse des dépôts des agents économiques financiers¹ et une hausse des dépôts des agents non financiers, quoiqu'à un rythme inférieur à celui observé durant l'année précédente.



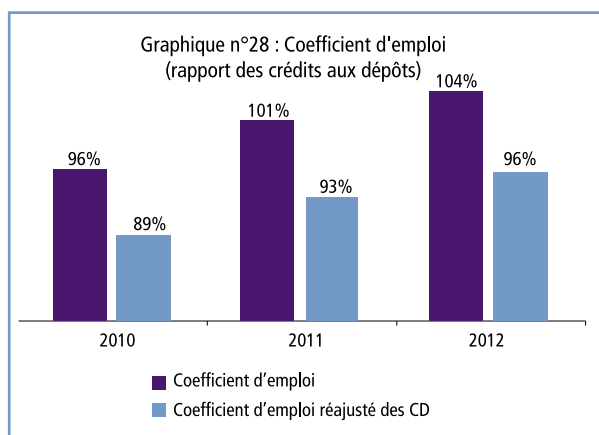
Les dépôts des particuliers résidents, constituant près de la moitié du total des dépôts, ont augmenté de 4,3%, à fin décembre 2012, pour totaliser 336,2 milliards de dirhams, après une hausse de 7,4% l'année précédente. Pour leur part, les dépôts des MRE, établis à 141 milliards, ont poursuivi leur progression avec un taux de croissance de 5,2% contre 5,7% en 2011 et ce, malgré la conjoncture économique difficile dans les pays d'accueil.

Après une hausse de 6,3% en 2011, les dépôts des autres agents non financiers ont enregistré un taux de progression moindre, soit 1,9% à 186,4 milliards, évolution traduisant la baisse de la capacité d'épargne des entreprises notamment celles dont l'activité est liée à la demande externe.

Les dépôts des agents économiques financiers, représentant 4,3% du total, se sont établis à 30 milliards de dirhams, accusant une nouvelle baisse de 14%, après celle de 21,6% enregistrée en 2011.

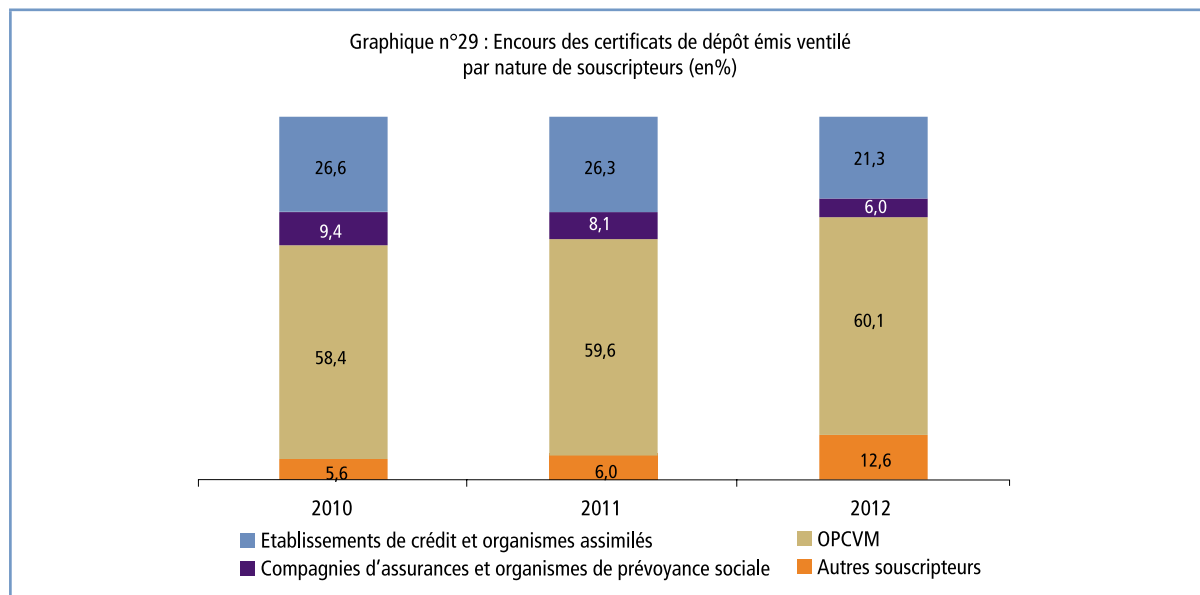
¹ Autres que les établissements de crédit et organismes assimilés

La croissance des crédits et des dépôts s'est traduite par un coefficient d'emploi de 104%. Corrigé des certificats de dépôts émis, ce coefficient s'est chiffré à 96%.



1.2.3. Le recours au marché de la dette privée s'est poursuivi à un rythme moindre qu'en 2011

Face au tassement des dépôts, les banques ont continué à recourir au marché de la dette privée. En effet, l'encours des dettes obligataires a totalisé 89,6 milliards de dirhams, marquant une hausse de 6,2%, après celle de 23% en 2011. Sur ce total, les certificats de dépôt, cumulant 62 milliards, se sont accrus de près de 4% et les dettes subordonnées ont augmenté de 5,2% à 22,7 milliards de dirhams, contre 7,7% l'année précédente.



L'essentiel des certificats de dépôt émis a été souscrit par les institutionnels, notamment les OPCVM (60%) et les établissements de crédit et assimilés (21,3%).

1.2.4. Les fonds propres des banques se sont de nouveau étoffés

Au cours de 2012, les banques ont procédé au rehaussement de leurs fonds propres de 12,4% à 88 milliards de dirhams à travers des augmentations de capital et la mise en réserve d'une part plus importante des bénéfices. Ce raffermissement s'inscrit dans la perspective du respect des nouvelles exigences prudentielles, dont l'entrée en vigueur est prévue à fin juin 2013.

Par rapport au total-actif, les fonds propres se sont établis à 8,5%, en hausse de 0,4 point d'une année à l'autre.

1.3 - Les engagements de hors bilan ont évolué de manière disparate

Les éléments de hors bilan des banques sont essentiellement constitués des engagements de garantie et de financement donnés ou reçus, ainsi que des engagements sur opérations de change et sur produits dérivés.

Les engagements de financement donnés par les banques se sont établis à 76,4 milliards de dirhams, s'inscrivant en progression de 3,2%, après une baisse de 4% l'année dernière. Sur ce total, les engagements donnés en faveur de la clientèle ont atteint près de 72 milliards, enregistrant un taux de croissance de 3,5%, alors que ceux en faveur des établissements de crédit ont décliné de 1,4% à 4,5 milliards de dirhams.

Les engagements de garantie se sont chiffrés à 115 milliards, marquant une hausse de 3,6%, après celle de 15,4% en 2011. Ce ralentissement traduit une croissance des engagements donnés d'ordre de la clientèle de 5% à 80 milliards, les engagements d'ordre d'établissements de crédit et assimilés s'étant, pour leur part, maintenus à 35 milliards de dirhams.

Les engagements de financement et de garantie reçus ont totalisé un montant de 56,8 milliards de dirhams, comparable à celui de 2011, retraçant une hausse des engagements reçus de la clientèle de 19% à 4,9 milliards et une baisse de ceux reçus d'établissements de crédit et assimilés de 1% à 51,9 milliards de dirhams.

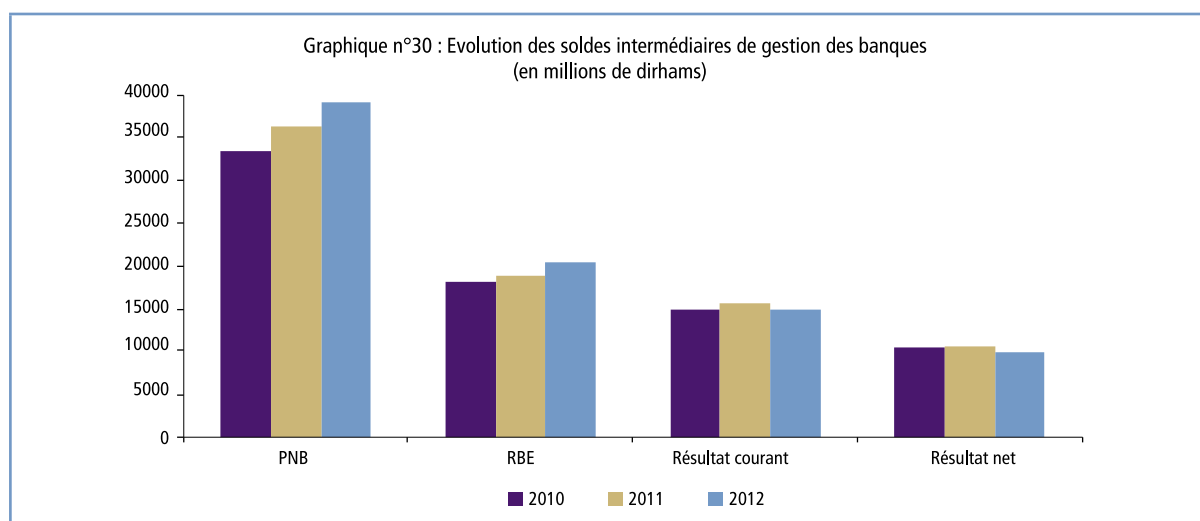
L'encours des engagements en devises des banques à l'achat et à la vente a accusé une baisse de 3,5% à 124,7 milliards de dirhams. Les opérations au comptant se sont accrues de 62% à 16,3 milliards, alors que les opérations à terme ont régressé de 9% à 108,4 milliards de dirhams.

De leur côté, les engagements sur produits dérivés ont progressé de 23,4% pour atteindre un montant notionnel de 41,4 milliards de dirhams à la faveur de la croissance des engagements sur instruments de cours de change de 75,6% à 20,3 milliards de dirhams. Pour leur part, les engagements sur instruments de taux d'intérêt ont baissé de 3,3% à 14 milliards de dirhams.

2 - EN DÉPIT D'UNE CONJONCTURE DIFFICILE, LES BANQUES ONT PU DÉGAGER DES RÉSULTATS SATISFAISANTS

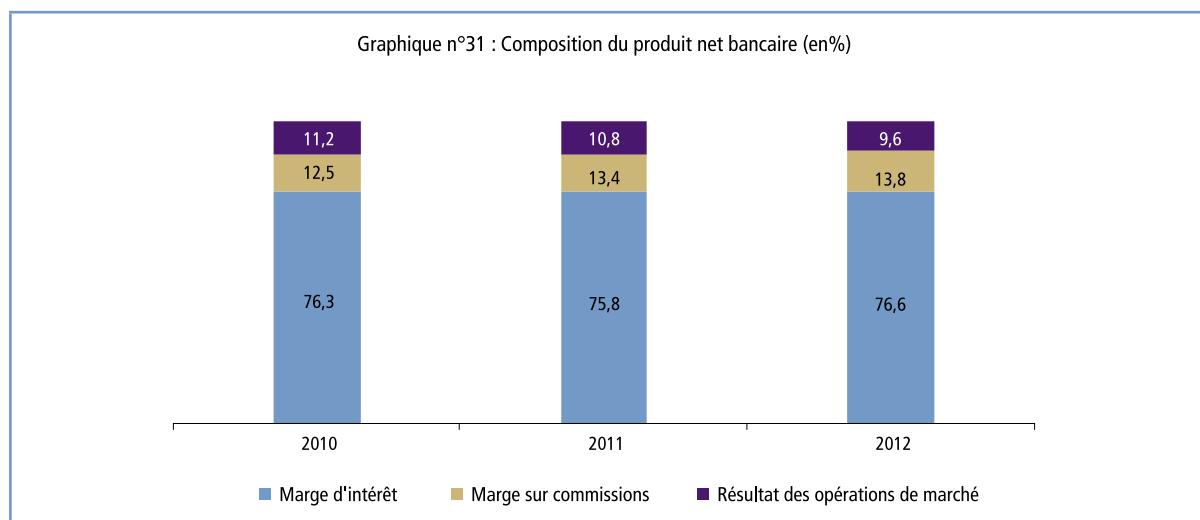
Malgré un environnement marqué par la multiplication des facteurs de risque, les banques ont pu maintenir des marges bénéficiaires satisfaisantes grâce aux revenus de l'activité d'intermédiation.

Ces évolutions sont retracées, ci-après, à travers l'examen des principaux soldes intermédiaires de gestion.



2.1 - Le produit net bancaire a enregistré une hausse soutenue

Le produit net bancaire, s'établissant à 38,6 milliards de dirhams, a maintenu un rythme de progression soutenu malgré sa décélération, revenant à 7,5% après 9,3% en 2011. La baisse des taux de rendement, conjuguée à une quasi-stagnation du coût de ressources et au repli du résultat des activités de marché, a contribué à cette décélération.



La marge d'intérêt, principale source de revenus des banques, a augmenté de 5,9% contre 7,8% pour s'établir à 28,4 milliards de dirhams. Cette évolution s'explique par une hausse des charges d'intérêts plus importante que celle des produits, soit 10% contre 7,4%.

L'analyse de la marge d'intérêt fait ressortir un recul sensible du produit d'intérêt net sur les opérations avec les établissements de crédit et assimilés de 62% à 681 millions de dirhams, après une hausse de 75% en 2011, en liaison avec l'accroissement des intérêts servis sur les emprunts interbancaires de 56% à 3,1 milliards, alors que les intérêts perçus sur les prêts interbancaires se sont maintenus à leur niveau de l'année dernière.

S'agissant des opérations avec la clientèle, elles ont généré un produit d'intérêt net de 26,8 milliards de dirhams, en hausse de près de 10%, soit un rythme comparable à celui observé en 2011. Cette croissance traduit une hausse des intérêts perçus sur les crédits de 7% à 36,3 milliards et une stagnation des intérêts servis sur les dépôts à 9,5 milliards de dirhams.

Le produit d'intérêt net sur les titres de créance s'est établi à 2,4 milliards, accusant une baisse de 3,5% sous l'effet d'une progression plus rapide des intérêts servis sur les titres émis (+10,6%) que celle des intérêts perçus sur les titres souscrits (4,4%).

La marge sur commissions, quant à elle, s'est accrue de 11,3%, au lieu de 16,6% une année auparavant pour s'établir à 5,3 milliards de dirhams, sa part dans le PNB s'étant ainsi légèrement accrue à 13,8%.

Les commissions perçues sur prestations de services se sont accrues de 11,6% à 5,5 milliards, contre 16,7% en 2011. Sur ce total, les commissions sur moyens de paiement ont augmenté de 16,2% à 1,9 milliard et les commissions sur fonctionnement des comptes de 10,6%, à 1,1 milliard, en relation notamment avec l'élargissement de la bancarisation de la population. En revanche, les commissions sur les opérations sur titres se sont repliées de 19,2% à 82 millions, impactées par la baisse du volume des transactions boursières. Il en est de même pour les commissions sur vente des produits d'assurance qui ont baissé de 9,6% à 154 millions de dirhams.

Pour leur part, les commissions sur prestation des services de crédit ont augmenté de 13,1% à 454 millions de dirhams, contre 3,5% l'année précédente.

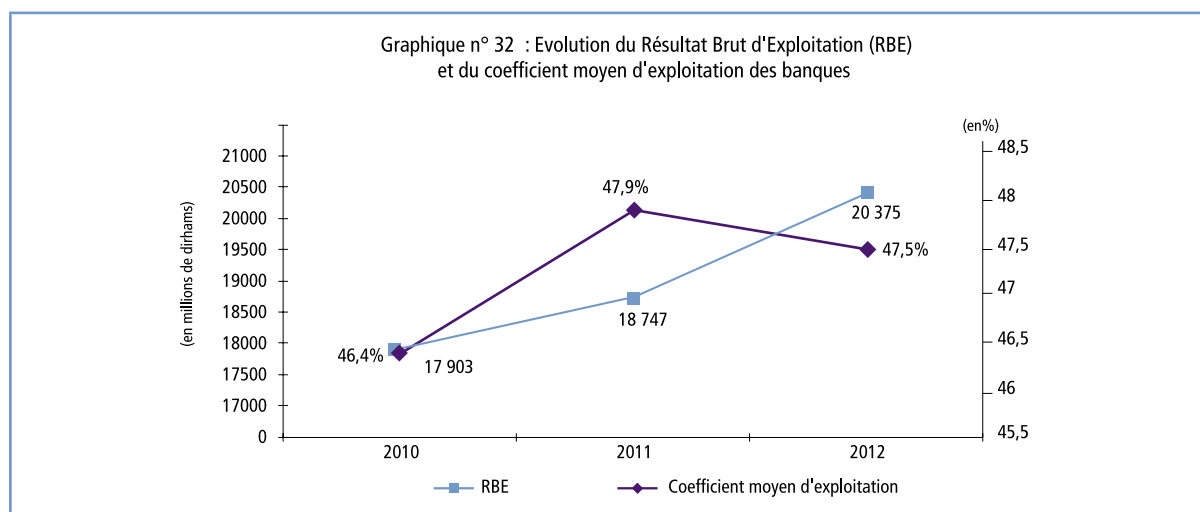
Après une hausse de 5,7% en 2011, le résultat des activités de marché a accusé une baisse de 4% à 3,7 milliards de dirhams, sa part dans le PNB s'étant établie à 9,6%. Dans un contexte marqué par la baisse des valeurs boursières et la hausse des taux obligataires, le résultat des opérations sur titres a accusé une baisse de 2% à 2,1 milliards de dirhams. Dans le même temps, le résultat des opérations de change a enregistré une nouvelle baisse, soit 8,9% à 1,4 milliard. A l'inverse, les opérations sur produits dérivés ont dégagé un résultat net positif de 214 millions, en hausse de 12%.

2.2 - La maîtrise des charges générales d'exploitation a favorisé la hausse du résultat brut d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont augmenté de 6,5% à 18,3 milliards de dirhams, contre une hausse de 13,3% en 2011, année marquée par l'intégration, pour la première fois, des données d'Al-Barid Bank.

Les charges de personnel, constituant 49% des charges générales d'exploitation, ont augmenté de 6,2% à 9 milliards de dirhams, contre 13,6% en 2011. Les autres charges générales, s'élevant à 9,3 milliards de dirhams, ont progressé de 6,8% à la faveur d'une hausse des charges externes de 7,6% à 6,8 milliards, des dotations aux amortissements et provisions des immobilisations incorporelles de 6,1% à 1,9 milliard, alors que les impôts et taxes ont accusé une baisse de 2,6% à 418 millions de dirhams.

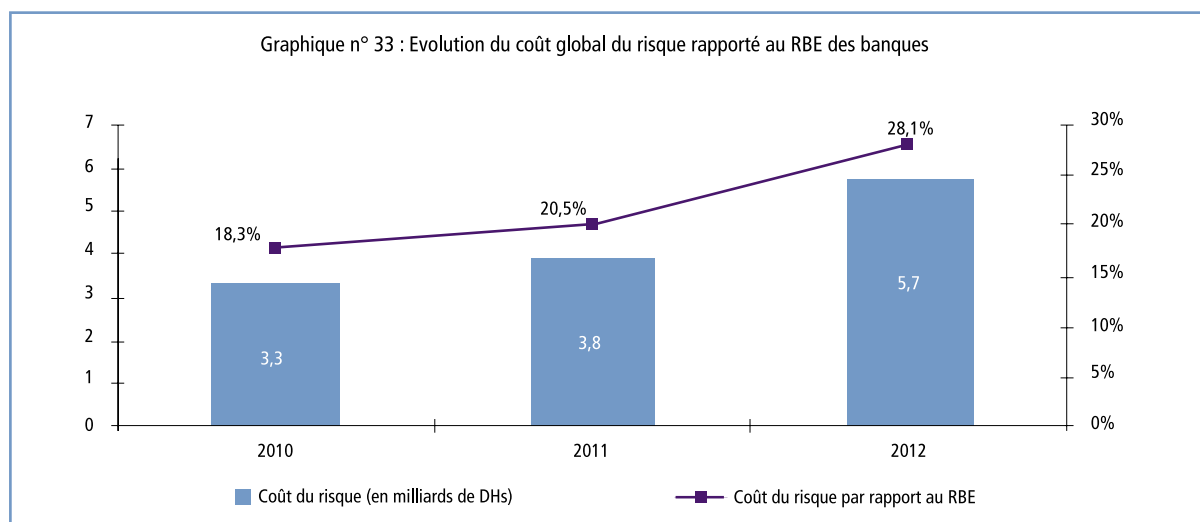
La maîtrise des dépenses opérationnelles a contribué positivement à l'évolution du **résultat brut d'exploitation**. Celui-ci s'est chiffré à 20,4 milliards, s'inscrivant en hausse de 8,7%, contre 4,7% en 2011.



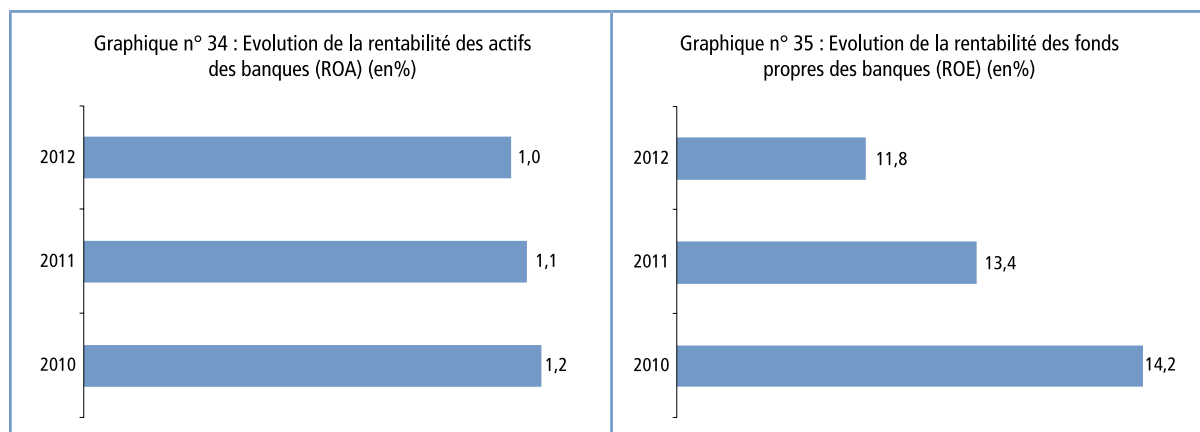
En conséquence, le coefficient moyen d'exploitation, correspondant au rapport entre les frais généraux et le PNB, s'est établi en moyenne à 47,5%, contre 47,9% une année auparavant.

2.3 - La croissance du résultat net des banques a été ralentie par la hausse sensible du coût du risque

Le coût du risque, mesuré par les dotations nettes des reprises aux provisions, s'est accru de 49% contre 17,2% pour atteindre 5,7 milliards de dirhams, absorbant 28,1% du RBE, contre 20,5% l'année passée. Cette hausse, qui est intervenue dans un contexte marqué par la dégradation de la qualité du crédit des entreprises, nécessitant le renforcement des provisions spécifiques et à caractère général, recouvre une progression des dotations aux provisions de 14,7% à 10,8 milliards et une baisse des reprises de 8,5% à 5,1 milliards de dirhams.

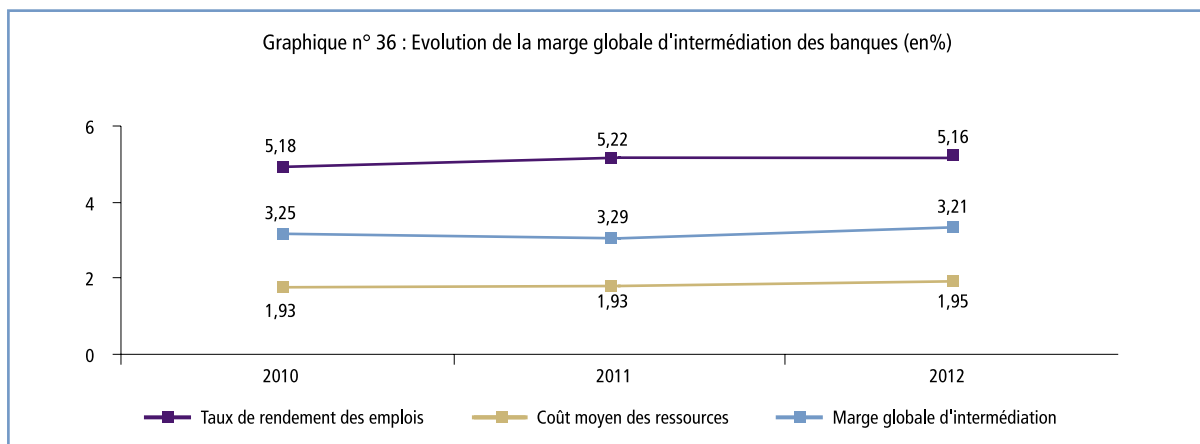


Au total, les banques ont réalisé, au titre de l'exercice 2012, un **résultat net bénéficiaire global** de 9,9 milliards de dirhams, en baisse de 1,7%, contre une hausse de 3,5% enregistrée une année auparavant. Ce léger repli s'est reflété sur les ratios de rentabilité, comme le montrent les graphiques n°34 et 35 ci-dessous. La rentabilité des fonds propres des banques (ROE) a baissé de 13,4% à 11,8% et la rentabilité des actifs (ROA) est demeurée stable à 1%.

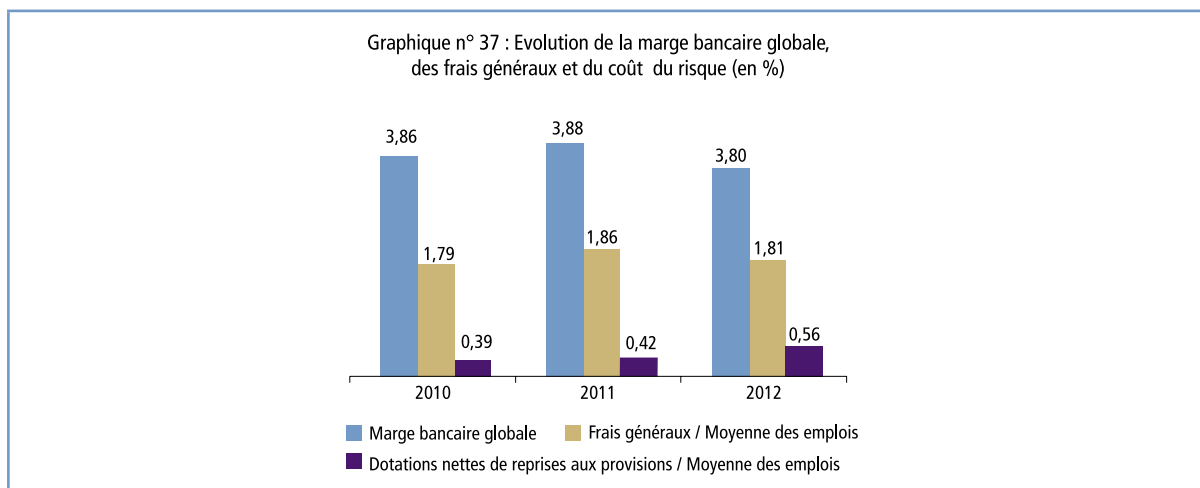


2.4 - La marge globale d'intermédiation a accusé une baisse

L'intensité de la concurrence bancaire sur le marché du crédit a continué d'exercer une pression sur la marge globale d'intermédiation. Celle-ci s'est réduite, en 2012, de 8 points de base à 3,21%, sous l'effet conjugué de la baisse du taux de rendement moyen des emplois de 6 points de base à 5,16% et de la hausse du coût moyen des ressources de 2 points de base à 1,95%.



Les opérations avec la clientèle ont dégagé un taux de rendement moyen des crédits de 5,62%, en baisse de 6 points de base et un coût moyen des dépôts de 1,41%, en repli de 4 points de base. En conséquence, la marge sur les opérations avec la clientèle s'est établie à 4,21%, soit 2 points de base en moins par rapport à 2011.



La marge bancaire globale, mesurée par le rapport entre le PNB et la moyenne des actifs, a baissé de 0,08 point à 3,80%. Elle a été absorbée par les frais généraux à hauteur de 1,81% contre 1,86% et par le coût du risque à concurrence de 0,56% contre 0,42%.

III. ACTIVITE ET RESULTATS DES SOCIETES DE FINANCEMENT

Dans une conjoncture économique difficile, les sociétés de financement¹ ont poursuivi le développement de leur activité, toutefois à un rythme moins soutenu. Cette tendance s'est accompagnée d'une évolution satisfaisante de la rentabilité du secteur de crédit à la consommation, alors que celui du crédit-bail a vu sa profitabilité reculer par rapport à l'année précédente.

1 - L'ACTIVITÉ DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT A ÉVOLUÉ DANS UNE CONJONCTURE MOINS FAVORABLE

1.1 - La croissance des emplois des sociétés de financement recouvre des évolutions mitigées selon les différents métiers

A fin décembre 2012, les sociétés de financement ont enregistré un total-actif de 98 milliards de dirhams, marquant une hausse de 8,5%. Elles ont affiché un encours de crédit de 97,7 milliards, en progression de 6,8%, contre 7,3% l'année passée. Leurs créances en souffrance ont représenté 9,7% du total-crédit, niveau comparable à celui de 2011. Ces créances ont été couvertes par des provisions à hauteur de 78%, contre 79% une année auparavant.

Les sociétés de crédit à la consommation ont enregistré un total-actif de 45,8 milliards de dirhams, en progression de près de 6%, évolution presque similaire à 2011.

Evolution des emplois des sociétés de crédit à la consommation

(en millions de dirhams)

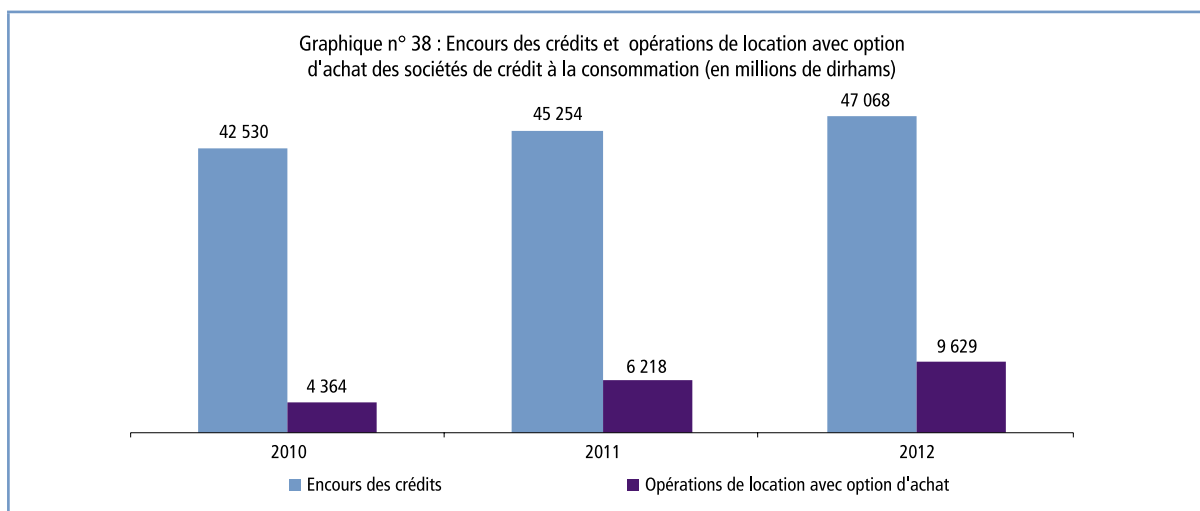
	2010	2011	2012	Variation 2011/2012 (en%)
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	534	436	530	21,6
Créances sur la clientèle	38 309	40 426	42 115	4,2
dont Opérations de location avec option d'achat	4 364	6 218	9 629	54,9
Portefeuille-titres	47	30	46	53,3
Valeurs immobilisées	760	806	826	2,5
Autres actifs	1 104	1 592	2 321	45,8
Total	40 754	43 290	45 838	5,9

NB : Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

S'établissant à 47 milliards de dirhams, l'encours brut du crédit distribué par ces sociétés s'est accru de 4% après 6,4% en 2011. Cette évolution renferme des situations contrastées. Les opérations de crédit-bail, avec un encours

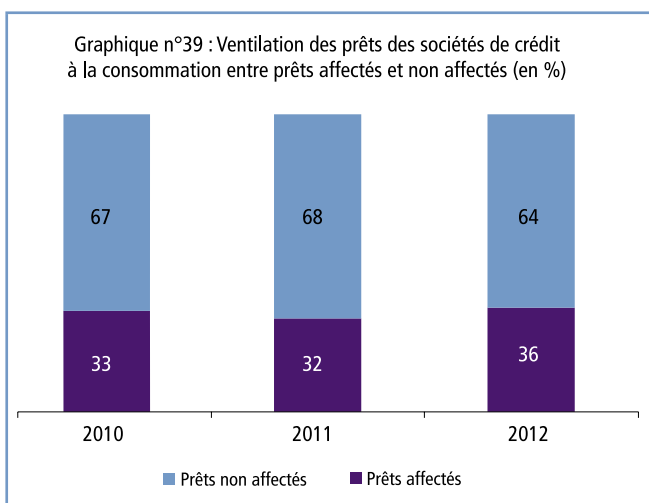
¹ Les sociétés de financement comprennent les sociétés de crédit à la consommation, de crédit-bail, du crédit immobilier, d'affacturage, de cautionnement et de gestion de moyens de paiement.

de 9,6 milliards de dirhams, ont poursuivi leur expansion, en affichant un taux de croissance de 55% après celui de 42,5% enregistré en 2011 et ce, en relation avec le dynamisme qu'ont connu les ventes des véhicules au cours de cette période. A l'inverse, l'encours des autres catégories de crédit s'est contracté de 4%, après une hausse de 2,3% une année auparavant.



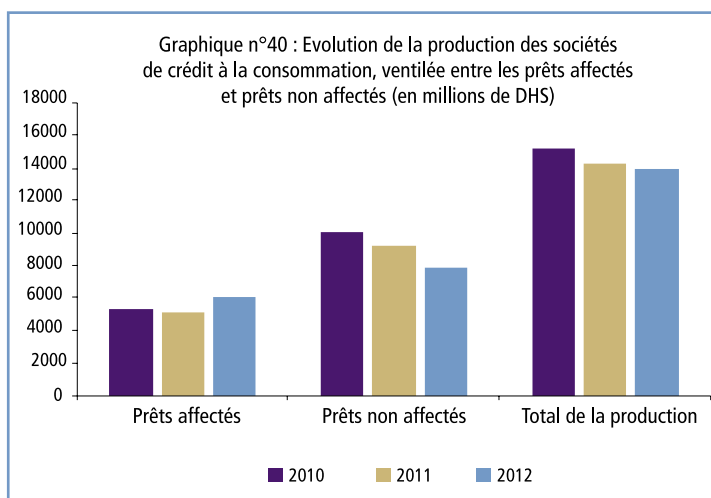
La répartition des encours des sociétés de crédit à la consommation par type de crédit montre que les prêts non affectés continuent de représenter la part la plus importante, quoiqu'en retrait par rapport aux deux années précédentes, soit 64% contre 68%. Près de 98% des prêts non affectés sont constitués de prêts personnels.

Les prêts pour achat de véhicules ont représenté près de 97% des prêts affectés.



L'évolution des crédits s'est accompagnée d'une stagnation des créances en souffrance à 6 milliards de dirhams, dégageant un taux de risque de 12,9%, poursuivant sa tendance baissière amorcée l'année dernière. Ces créances en souffrance ont été couvertes par des provisions à hauteur de 83%, ratio comparable à 2011.

En termes de production¹, les sociétés de crédit à la consommation ont accordé, au titre de 2012, 14 milliards de dirhams, soit un niveau inférieur à ceux affichés au cours des dernières années, correspondant à un nombre de dossiers de 451.713. Sur ce total, la production des prêts affectés s'est accrue, d'une année à l'autre, de 23,5% à 6,2 milliards, alors que celle des prêts non affectés a reculé de 16,4% à 7,8 milliards de dirhams.



Les sociétés de crédit-bail ont cumulé un total-actif de 42,5 milliards de dirhams, soit un accroissement de 2,2%, contre 7,4% en 2011, évolution reflétant l'impact négatif de la conjoncture économique sur les entreprises. S'inscrivant dans la même tendance, leur encours brut de crédit s'est accru de 3,4%, contre 7,8% l'année précédente.

Evolution des emplois des sociétés de crédit-bail

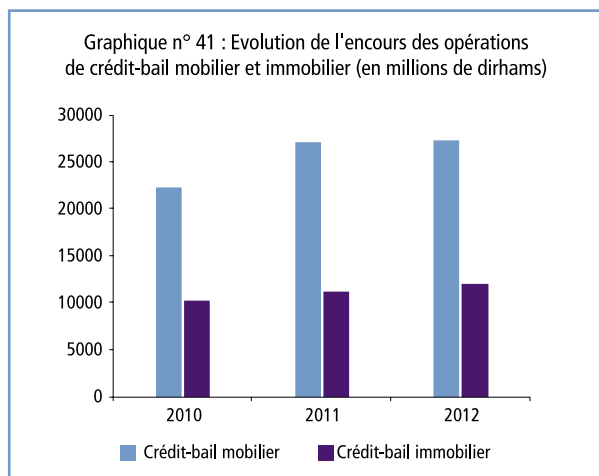
(en millions de dirhams)

	2010	2011	2012	Variation 2011/2012 (en%)
Immobilisations en crédit-bail	37 340	40 463	41 434	2,4
Autres créances sur la clientèle	59	51	104	103,9
Portefeuille-titres	30	30	30	0,0
Autres actifs	1 293	1 039	944	-9,1
Total	38 722	41 583	42 512	2,2

NB : Rubriques nettes d'amortissements et de provisions

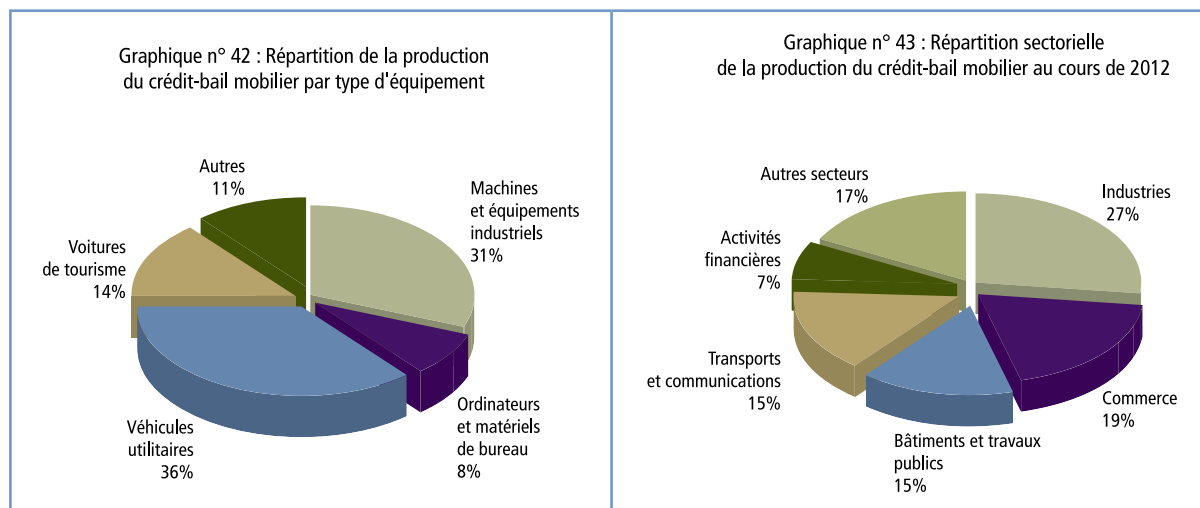
¹ Données de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement

Les opérations de crédit-bail mobilier, avec une part de 69% du total, se sont maintenues à leur niveau de l'année dernière, alors que celles relatives au crédit-bail immobilier ont enregistré un taux de progression de 7,4%, contre 11,7% en 2011.



Sous l'effet de la dégradation de la qualité des risques, l'encours des créances en souffrance des sociétés de crédit-bail s'est accru de 20,5% à 3 milliards de dirhams, soit un taux de risque de 7% contre 6% en 2011. Ces créances ont été couvertes par des provisions à hauteur de 65% contre 67%.

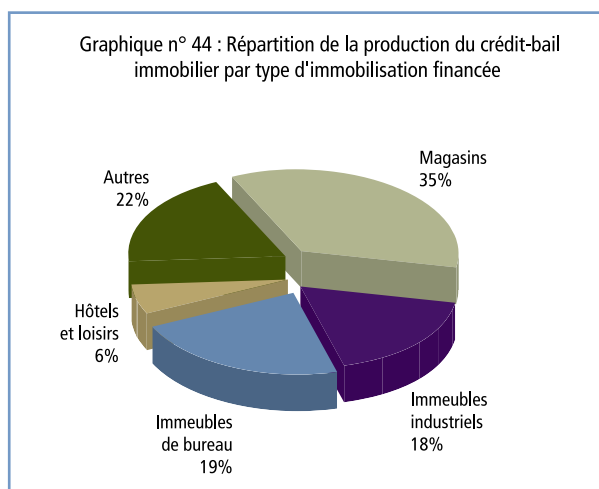
En termes de production¹, les sociétés de crédit-bail ont distribué, au cours de 2012, moins de crédits que l'année précédente, soit 13,6 milliards de dirhams, contre 14,8 milliards correspondant respectivement à un nombre de dossiers de 15.438 et de 15.688. Près de 82% de cette production ont été affectés au crédit-bail mobilier.



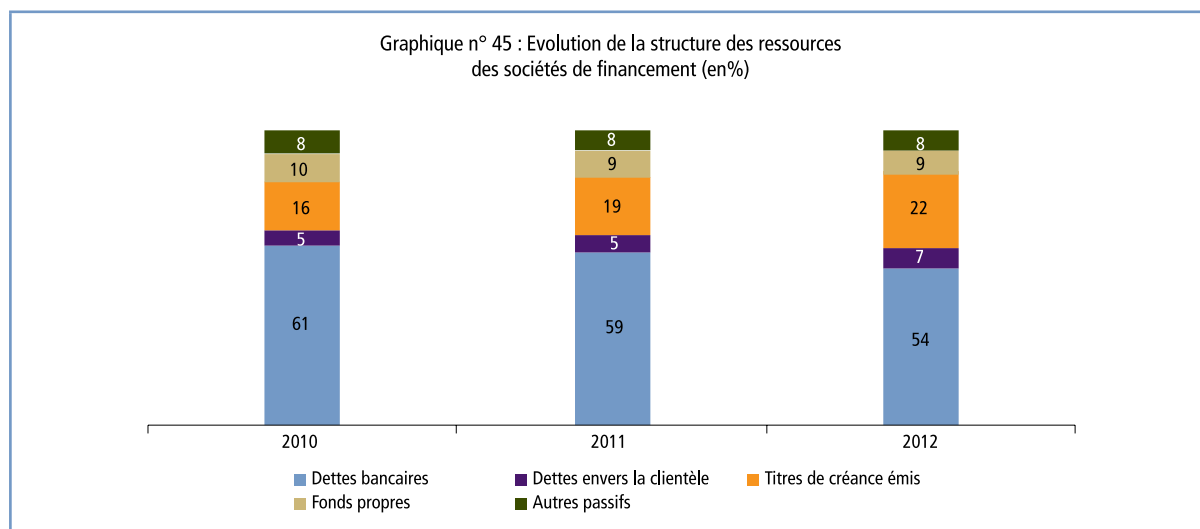
Le crédit-bail mobilier a été affecté notamment au financement des véhicules utilitaires (36%), des machines et équipements industriels (31%) et voitures de tourisme (14%). Sur un plan sectoriel, il a bénéficié en particulier aux activités relevant de l'industrie (27%), du commerce (19%), des bâtiments et travaux publics (15%) et du transport et communication (15%).

¹ Données de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement

S'agissant du crédit-bail immobilier, il a été affecté, pour l'essentiel, au financement de l'acquisition de magasins (35%), d'immeubles de bureau (19%) et d'immeubles industriels (18%).



1.2 - L'endettement bancaire des sociétés de financement a baissé à la faveur de la dette obligataire



Les ressources des sociétés de financement étaient constituées, à fin 2012, par les dettes bancaires à hauteur de 54%, cédant 5 points par rapport à 2011, au profit des titres de créance émis qui ont représenté 22%, contre 19% et des comptes créditeurs de la clientèle, dont la part s'est renforcée de 2 points à 7%, d'une année à l'autre. S'agissant des fonds propres, leur part dans les ressources est demeurée stable à 9%.

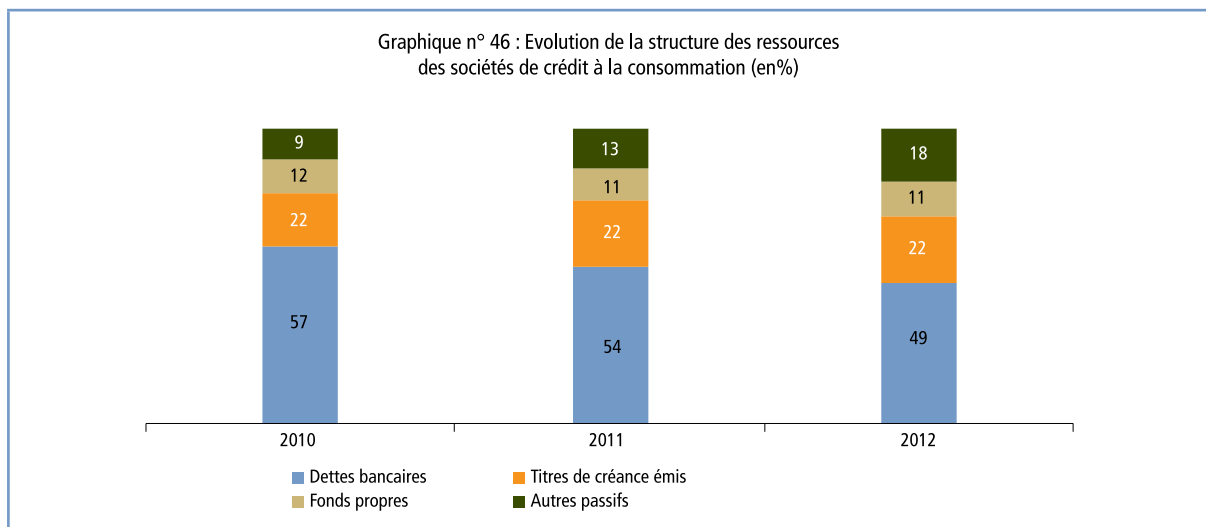
L'essentiel des titres de créance émis par les sociétés de financement en 2012 a été souscrit par les OPCVM (63%), suivis par les établissements de crédit et assimilés (34%) et les compagnies d'assurance (3%).

Evolution des ressources des sociétés de crédit à la consommation

(en millions de dirhams)

	2010	2011	2012	Variation 2011/2012 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	23 113	23 199	22 445	-3,3
Dettes envers la clientèle	833	2 409	4 653	93,2
Titres de créance émis	8 770	9 625	10 251	6,5
Fonds propres	4 747	4 609	4 778	3,7
Résultat net	591	733	876	19,5
Autres passifs	2 700	2 715	2 835	4,4
Total	40 754	43 290	45 838	5,9

Les dettes bancaires **des sociétés de crédit à la consommation**, avec une part de 49% des ressources, ont totalisé, à fin 2012, un encours de 22,4 milliards de dirhams, accusant une baisse de 3,3%, alors que l'encours des titres de créance émis a marqué une hausse de 6,5% à 10,3 milliards, soit une part de 22% sans changement par rapport à 2011.



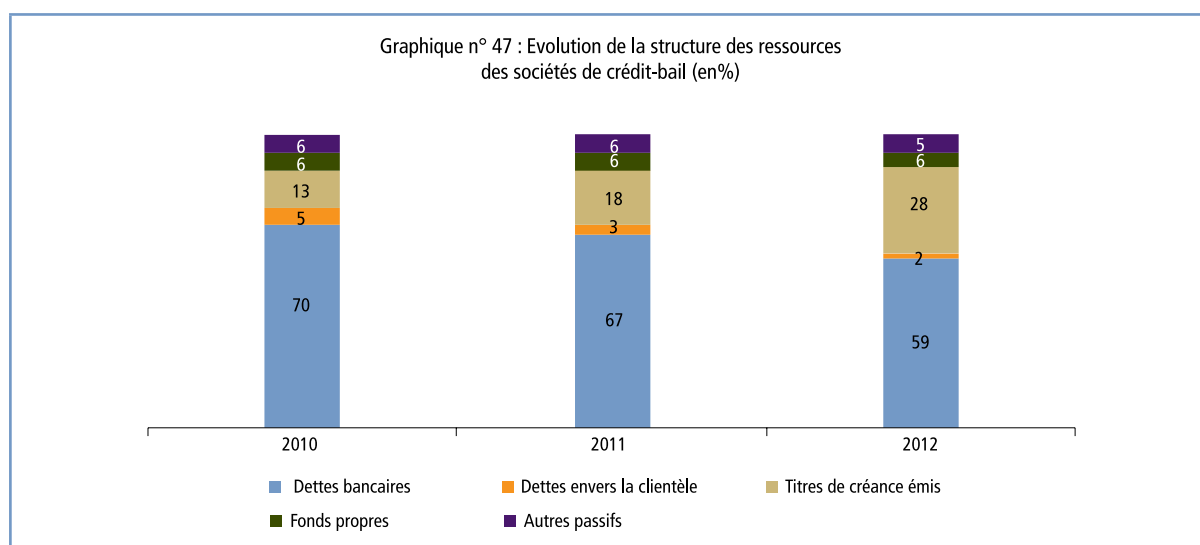
Leurs fonds propres comptables ont augmenté de 3,7% à 4,8 milliards de dirhams, représentant 11% des ressources, sans changement par rapport à 2011.

Evolution des ressources des sociétés de crédit-bail

(en millions de dirhams)

	2010	2011	2012	Variation 2011/2012 (en%)
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	27 094	28 017	25 041	-10,6
Dettes envers la clientèle	1 958	1 075	734	-31,7
Titres de créance émis	5 124	7 625	11 924	56,4
Fonds propres	2 143	2 322	2 509	8,1
Résultat net	361	383	290	-24,3
Autres passifs	2 042	2 161	2 014	-6,8
Total	38 722	41 583	42 512	2,2

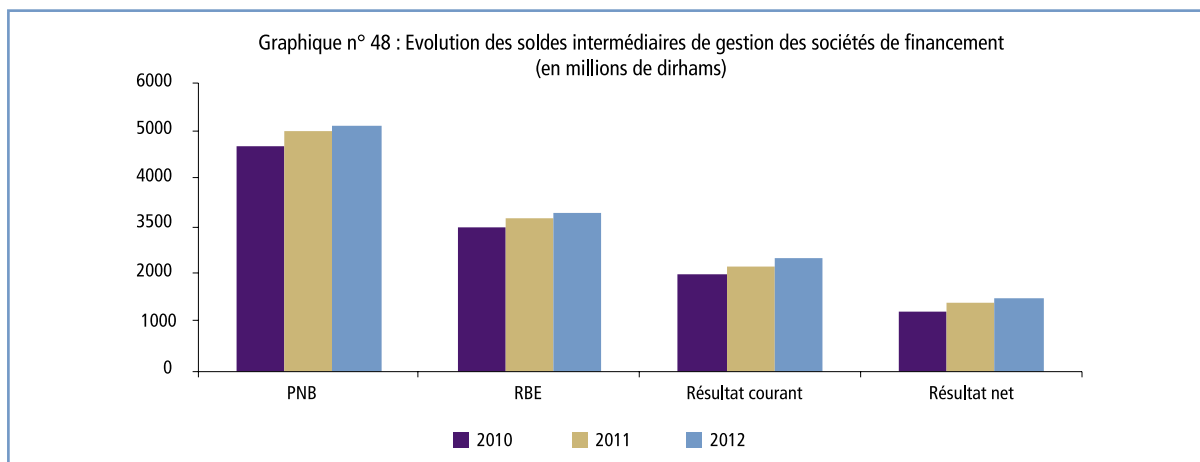
Les dettes bancaires **des sociétés de crédit-bail**, représentant près de 59% des ressources, se sont contractées de 10,6% à 25 milliards de dirhams. Cette baisse a profité aux titres de créance émis, dont l'encours a augmenté de 56,4% pour ressortir à 11,9 milliards de dirhams.



Leurs fonds propres comptables ont progressé de 8% à 2,5 milliards, représentant une part des ressources de 6%, soit le même niveau que celui de l'année dernière.

2 - LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION DES SOCIÉTÉS DE FINANCEMENT ONT ÉVOLUÉ DE MANIÈRE DIFFÉRENCIÉE

Au terme de l'exercice 2012, les sociétés de financement ont affiché un bénéfice net de 1,5 milliard de dirhams, marquant une hausse de 8% contre 17,6%, l'an dernier. Cette évolution résulte notamment de la décélération du produit net bancaire.



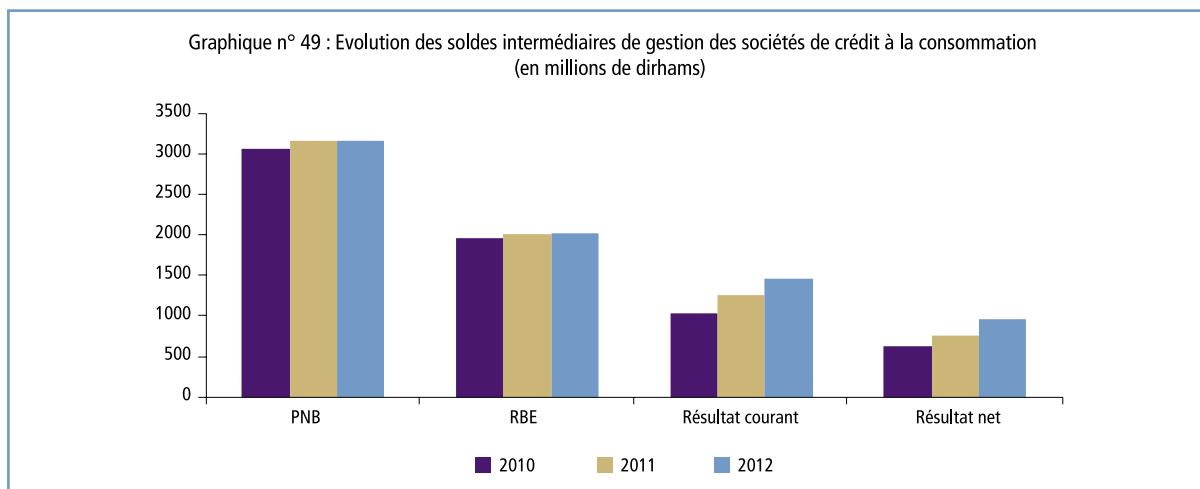
Le PNB, s'établissant à 5 milliards de dirhams, s'est accru de 2,8% contre 6,8%. Cette évolution retrace une progression du résultat des opérations de crédit-bail de 6,4% à 3,3 milliards et une hausse de la marge sur commissions de 22% à 968 millions, alors que la marge d'intérêt a accusé une baisse de 26% à 706 millions de dirhams.

Les charges générales d'exploitation se sont inscrites en hausse de 7,2% à 2 milliards de dirhams, contre 6,8%, dégageant un coefficient moyen d'exploitation de 40%, soit deux points de plus par rapport à 2011. Dans ce sillage, le résultat brut d'exploitation, s'élevant à 3,2 milliards, a augmenté de 3% contre 6%, il y a un an.

Le coût du risque s'est de nouveau amélioré, passant de 983 millions à 868 millions de dirhams, absorbant ainsi 27% du RBE au lieu de 32%.

En conséquence, la rentabilité des actifs (ROA) s'est établie à 1,5%, sans changement par rapport à 2011 et la rentabilité des fonds propres a augmenté de 0,4 point à 16,8%.

Les agrégats de résultat des sociétés de financement ont évolué de manière différenciée selon qu'il s'agisse des sociétés de crédit à la consommation ou des sociétés de crédit-bail.



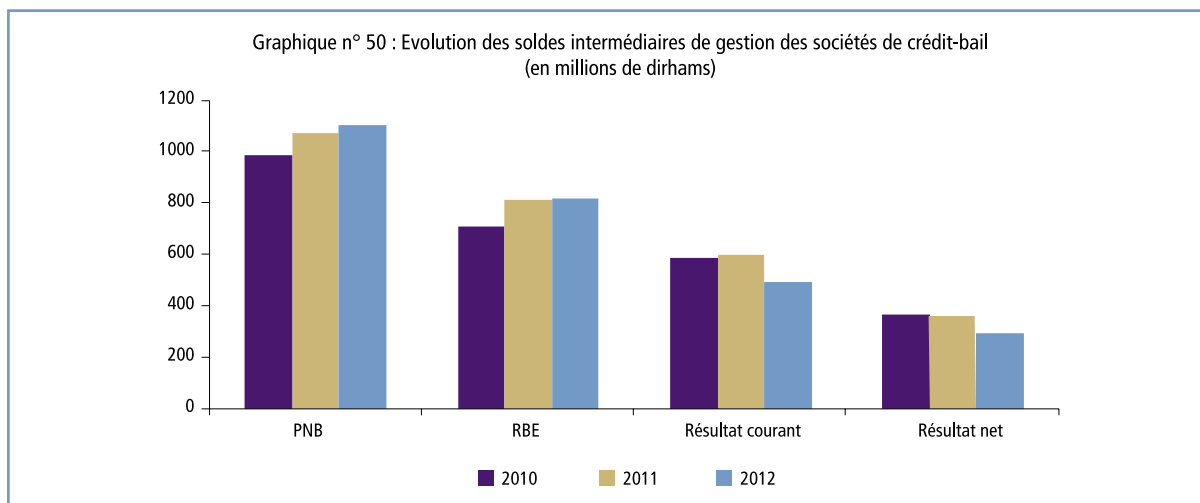
Les sociétés de crédit à la consommation ont vu leur PNB se maintenir à 3,1 milliards de dirhams, après avoir enregistré une hausse de 4% en 2011. Cette évolution traduit une progression de la marge sur commissions de 27,4% à 383,3 millions de dirhams et du résultat des opérations de location avec option d'achat de 19% à 418,5 millions. La marge d'intérêt s'est inscrite, quant à elle, en baisse de 6,3% à 2,2 milliards de dirhams.

Les charges générales d'exploitation se sont chiffrées à 1,3 milliard de dirhams, en hausse de 4,8%, contre 6%, dégageant un coefficient moyen d'exploitation de 41%, soit deux points de plus par rapport au niveau de 2011.

Compte tenu des évolutions du PNB et des charges générales d'exploitation, le RBE s'est maintenu à son niveau de l'année précédente, soit près de 2 milliards de dirhams.

Pour sa part, le coût du risque a affiché une nouvelle baisse de 31% à 533 millions, après celle de 17% en 2011. Il a absorbé 28% du RBE, contre 40% l'année écoulée.

Pour ce qui est du résultat net affiché par les sociétés de crédit à la consommation, il s'est établi à 876 millions de dirhams, en hausse de 19,5% contre 24%, la rentabilité des actifs (ROA) s'étant ainsi établie à 1,9%, contre 1,7% et la rentabilité des fonds propres étant passée de 16% à 18,4%.



Les sociétés de crédit-bail ont enregistré un PNB stable à 1,1 milliard, contre une progression de 11,6% en 2011, évolution reflétant l'impact de la décélération de l'activité. A été notamment à l'origine de cette contre-performance, la faible hausse de la marge d'intérêt¹, soit 0,7% à 1,1 milliard de dirhams. La marge sur commissions, tout en demeurant négative, s'est accrue de 28% à 5,7 millions de dirhams.

Les charges générales d'exploitation se sont chiffrées à 294 millions de dirhams, en hausse de 5,8%, contre 2,5% en 2011. En conséquence, le coefficient moyen d'exploitation s'est établi à 27%, contre 26%. Pour ce qui est du RBE, il s'est replié de 0,7% à 803 millions de dirhams, après une progression de 15% l'année précédente.

Etabli à 321 millions de dirhams, le coût du risque a poursuivi sa tendance ascendante, enregistrant une progression de 65%, après celle de 55% en 2011. Il a absorbé 40% du RBE, contre 24%.

La hausse du coût du risque a pesé sur le résultat net global dégagé par les sociétés de crédit-bail qui s'est contracté de 24,3% à 290 millions, contre une hausse de 6% en 2011. En conséquence, la rentabilité des actifs est revenue d'une année à l'autre de 0,9% à 0,7% et la rentabilité des fonds propres de 16,5% à 11,6%.

¹ Y compris le résultat des opérations de crédit-bail

IV. ACTIVITE ET RESULTATS DES BANQUES OFFSHORE

Encadré n° 12 : Banques offshore

Les banques off-shore sont régies par les dispositions de la loi n°58-90 relatives aux places financières offshore ainsi que par certaines prescriptions de la loi bancaire. Elles sont au nombre de six, sans changement depuis 2003. Elles sont détenues majoritairement par des banques marocaines qui les font bénéficier de leurs infrastructures, des ressources en matière de gestion back-office et de suivi administratif.

A fin décembre 2012, les banques offshore ont affiché un volume d'activité de l'ordre de 35,4 milliards de dirhams, accusant une régression de 3,2% d'une année à l'autre, rompant avec les hausses successives enregistrées au cours des 6 dernières années. Cette évolution est imputable au repli de 18% de l'encours des crédits à 16,7 milliards de dirhams, après une hausse de 31% une année auparavant.

Evolution des emplois des banques offshore

(en millions de dirhams)

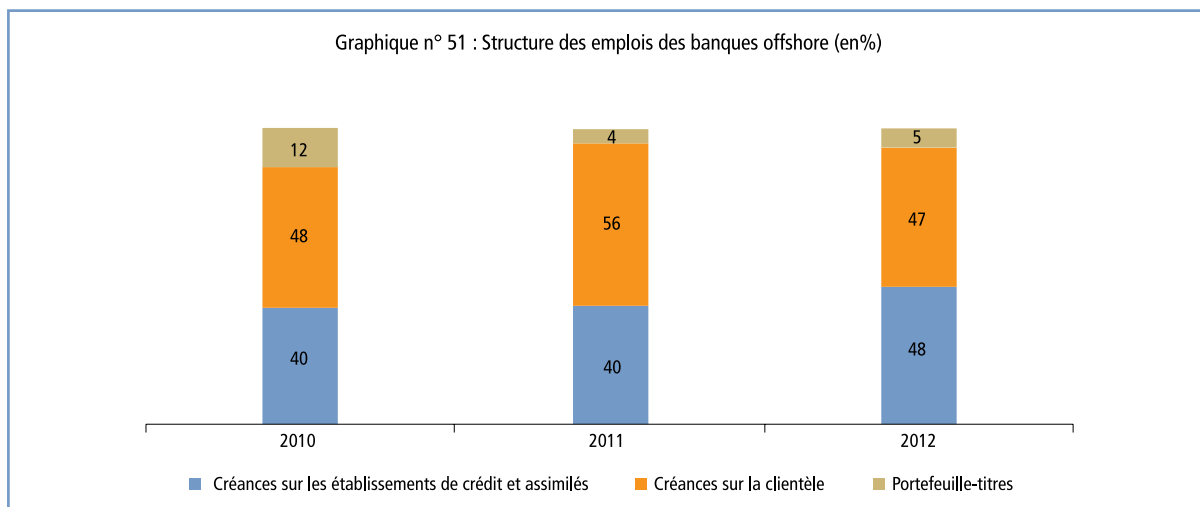
	2010	2011	2012	Variation 2011/2012 en%
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	12 934	14 794	16 892	14,2
Créances sur la clientèle	15 505	20 318	16 670	-18,0
Portefeuille-titres	3 769	1 115	1 560	39,9
Autres actifs	142	306	236	-22,9
Total	32 350	36 533	35 358	-3,2

NB : Rubriques nettes d'amortissements et de provisions.

La baisse des crédits a résulté notamment du repli des concours de trésorerie de 36%, alors que ceux alloués à l'équipement se sont accrus de 44% en relation avec l'essor des activités liées à l'industrie automobile dans la zone de Tanger. S'agissant des créances en souffrance, leur encours demeure limité à 68 millions de dirhams, soit 0,4% du total des crédits.

Pour ce qui est des créances sur les établissements de crédit et assimilés, elles ont totalisé un montant de 17 milliards, enregistrant un taux de progression de 14,2%, après celui de 14,4% en 2011.

Le portefeuille-titres, représentant 5% des emplois, a augmenté de 40% à 1,6 milliard de dirhams, dont 68% sous forme de titres de créance.

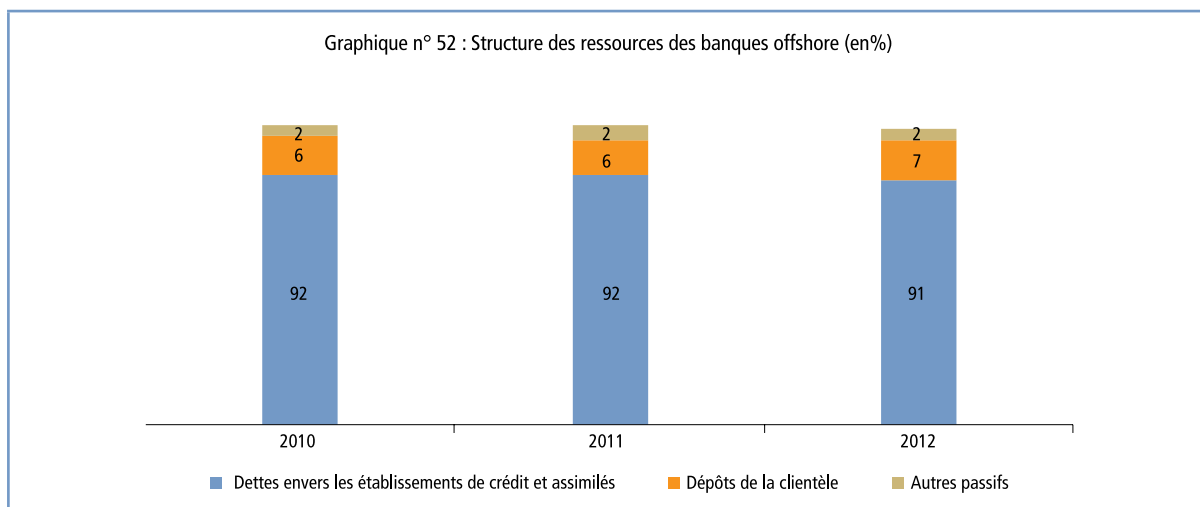


Evolution des ressources des banques Offshore

(en millions de dirhams)

	2010	2011	2012	Variation 2011/2012 en%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	29 665	33 618	32 069	-4,6
Dépôts de la clientèle	2 093	2 096	2 433	16,1
Fonds propres	364	399	450	12,8
Autres passifs	228	420	406	-3,3
Total	32 350	36 533	35 358	-3,2

Après une hausse de 13,3% en 2011, les dettes envers les banques ont vu leur montant diminuer de 4,6% à 32 milliards de dirhams, ramenant leur part dans le total des ressources à 91%. A l'inverse, les dépôts collectés auprès de la clientèle se sont accrus de 16% à 2,4 milliards de dirhams, représentant ainsi près de 7% des ressources.



Les fonds propres de ces banques ont totalisé, à fin 2012, un montant de 450 millions de dirhams, soit 1,3% du total des ressources.

A la faveur d'engagements donnés au profit de leurs maisons mères, les engagements de financement donnés par les banques offshore ont été multipliés par 10 pour ressortir à 313 millions de dirhams. De même, les engagements de garantie ont presque triplé à 1,5 milliard de dirhams, dont plus de 90% sont donnés d'ordre de la clientèle. Par contre, les engagements de garantie reçus, qui se sont chiffrés à 13,3 milliards, ont baissé de 18%, contre un accroissement de 39% en 2011.

Les banques offshore ont dégagé, au titre de l'exercice 2012, un bénéfice net cumulé de 200 millions de dirhams, marquant une progression de 33%, contre 10% l'année précédente. Cette croissance a été induite par une hausse du PNB de 15% à 271 millions, en liaison avec l'augmentation du résultat des opérations de marché qui a plus que quintuplé à 41 millions, conjuguée à une baisse sensible du coût de risque. Ce dernier a reculé de 30 à 4 millions de dirhams.

V. ACTIVITE ET RESULTATS DES ASSOCIATIONS DE MICRO-CREDIT

En vue de répondre aux défis de la stratégie nationale de Micro-Finance qui vise à servir plus de 3 millions de clients à l'horizon 2020, le secteur du micro-crédit a poursuivi, en 2012, la mise à niveau de ses structures et politiques de crédit.

Ainsi, des programmes d'assistance techniques, appuyés par des bailleurs de fonds, ont été mis en place en vue de renforcer les systèmes de gouvernance, de contrôle interne et d'informations des associations de micro-crédit.

En parallèle, ces institutions, tirant les leçons du passé, se sont attachées à financer les activités génératrices de revenus, tout en étant vigilantes sur la problématique de l'endettement croisé. Elles ont cherché à développer leur réseau et à diversifier leurs activités, en se dotant d'unités de services mobiles et en nouant des partenariats pour l'offre des produits de micro-assurance et transfert de fonds.

Dans ce contexte, le repli de l'activité observé au cours de ces dernières années s'est poursuivi. Ainsi, si le total des clients actifs a progressé de 2% à un peu plus de 800.000 bénéficiaires, l'encours de crédits est resté proche du niveau de l'exercice précédent, soit 4,6 milliards de dirhams dont 85% sous forme de prêts à la micro-entreprise.

Outre l'absence des crédits à l'équipement et la baisse continue des prêts à l'habitat social, ce portefeuille est marqué par une dégradation du taux de risque à 6,7%, contre 4,3% en 2011, consécutivement à un bond de 48% des créances en souffrance à plus de 300 millions de dirhams. Néanmoins, le taux de couverture de ces créances par les provisions continue de s'améliorer en passant de 79% à 90%.

Du côté du passif, les dettes du secteur, contractées à hauteur de 82% auprès des banques locales, ont régressé de 14% à 3,3 milliards de dirhams, soit 2 fois le montant des fonds propres et 61% du total des ressources. Une seule institution a concentré, à elle seule, 45% de cet endettement.

En dépit des pertes enregistrées par certaines associations, le secteur a affiché un bénéfice net global de l'ordre de 166 millions de dirhams, en amélioration de 54%.

VI. ACTIVITE ET RESULTATS DES BANQUES SUR BASE CONSOLIDEE

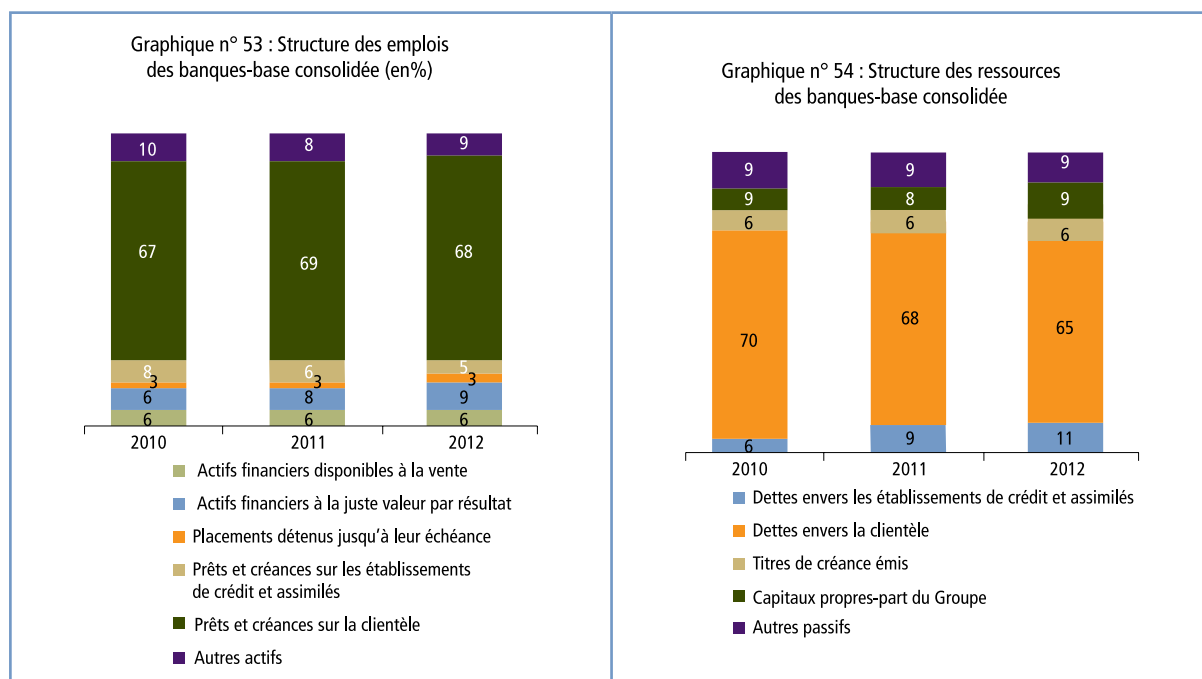
L'analyse de l'activité et de la rentabilité sur base consolidée est retracée à partir des états financiers établis en normes IFRS (International Financial Reporting Standards) par huit groupes bancaires, disposant de plus de 87% de parts de marché sur base sociale.

Bien qu'elles aient évolué dans une conjoncture économique et financière particulièrement difficile tant sur le plan national qu'international, les banques ont pu, en 2012, conforter la solidité de leur situation financière.

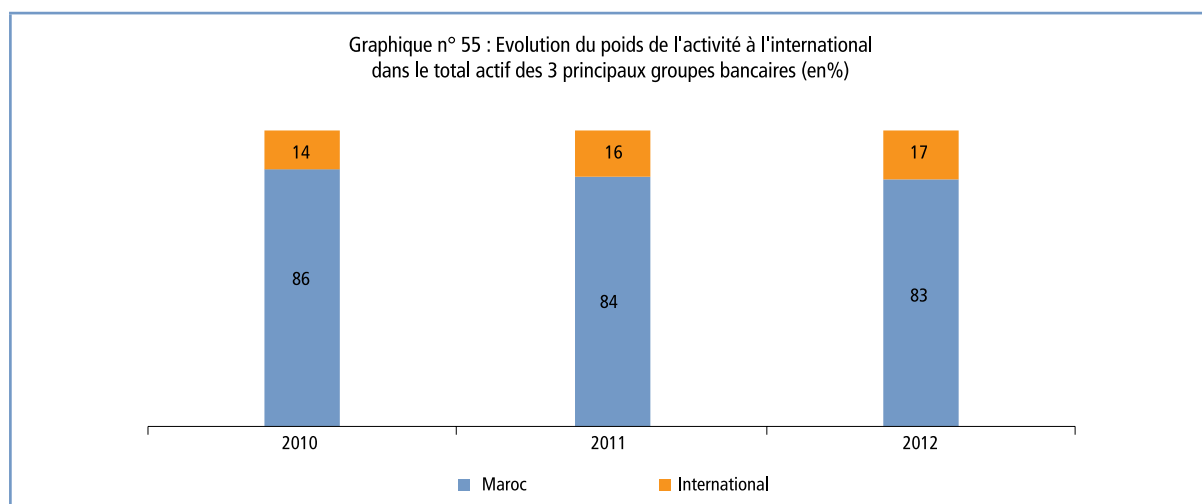
1 - L'EXPANSION À L'INTERNATIONAL A SOUTENU L'ACTIVITÉ DES GRANDS GROUPES BANCAIRES

A fin décembre 2012, les huit groupes bancaires ont enregistré un total-actif de 1.113,7 milliards de dirhams, affichant une progression de 8,4%, en légère décélération par rapport à 2011. Cette évolution recouvre notamment une hausse des prêts et créances sur la clientèle, des actifs financiers à la juste valeur par résultat et des actifs disponibles à la vente. Du côté du passif, la hausse a concerné essentiellement les dettes envers les établissements de crédit, les titres de créance émis ainsi que les fonds propres.

L'évolution de l'activité sur base consolidée a été impactée par les changements intervenus au niveau du périmètre de consolidation, suite à l'acquisition par un groupe bancaire de nouvelles filiales installées en Afrique Subsaharienne.



Les prêts et créances sur la clientèle continuent de constituer, comme les années précédentes, le poste le plus important des emplois (68%) et les dépôts collectés auprès de la clientèle ont concentré 65% des ressources.



Les trois groupes les plus actifs à l'international ont réalisé 17% de leur activité en dehors des frontières, contre 16% en 2011.

1.1 - Les emplois des huit groupes bancaires se sont développés grâce à la bonne tenue des activités du crédit et sur titres

Evolution des emplois des banques-Base consolidée

(en millions de dirhams)

	2010	2011	2012	Variation 2011/2012 (en%)
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	58 398	79 817	99 481	24,6
Actifs financiers disponibles à la vente	55 442	59 399	72 043	21,3
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	68 907	58 497	55 743	-4,7
Prêts et créances sur la clientèle	624 904	707 636	759 839	7,4
Placements détenus jusqu'à leur échéance	27 432	26 848	28 493	6,1
Autres actifs	94 712	94 872	98 128	3,4
Total	929 795	1 027 069	1 113 727	8,4

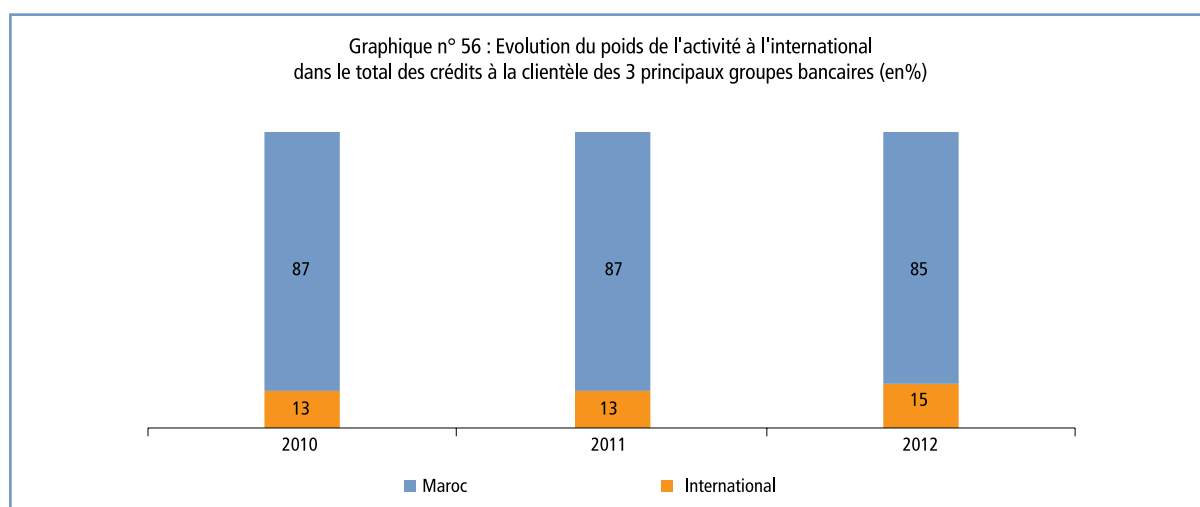
Les actifs financiers à la juste valeur par résultat, comprenant les instruments financiers détenus à des fins de transaction, ont totalisé un montant de 99,5 milliards de dirhams, enregistrant un taux d'accroissement de 24,6%, contre 36,7% l'année précédente. Parallèlement, les actifs financiers disponibles à la vente, constitués notamment des titres ne faisant pas partie des autres rubriques, se sont inscrits dans la même tendance haussière, en réalisant un taux de progression de 21,3% contre 7,1% en 2011 pour ressortir à 72 milliards de dirhams. Pour leur part, les placements détenus jusqu'à leur échéance¹ ont cumulé un montant de 28,5 milliards de dirhams, marquant une hausse de 6,1%, contre une baisse de 2,1% une année auparavant.

Dans le prolongement des baisses enregistrées depuis 2009, les prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés se sont, de nouveau, repliés de 4,7% pour totaliser un montant de 55,7 milliards de dirhams, contre une baisse de 15,1% en 2011.

Les prêts et créances sur la clientèle², calculés nets de provisions, ont atteint 759,8 milliards de dirhams, marquant une hausse de 7,4% après 13,2% en 2011. L'activité à l'international des 3 groupes les plus actifs à l'étranger a été à l'origine de 15% de ces crédits, soit une hausse de 2 points par rapport à 2011.

¹ Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif

² Les prêts et créances sur la clientèle sont comptabilisés au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif



1.2 - La croissance des dépôts a été favorisée par le développement des ressources collectées par les filiales bancaires implantées à l'étranger

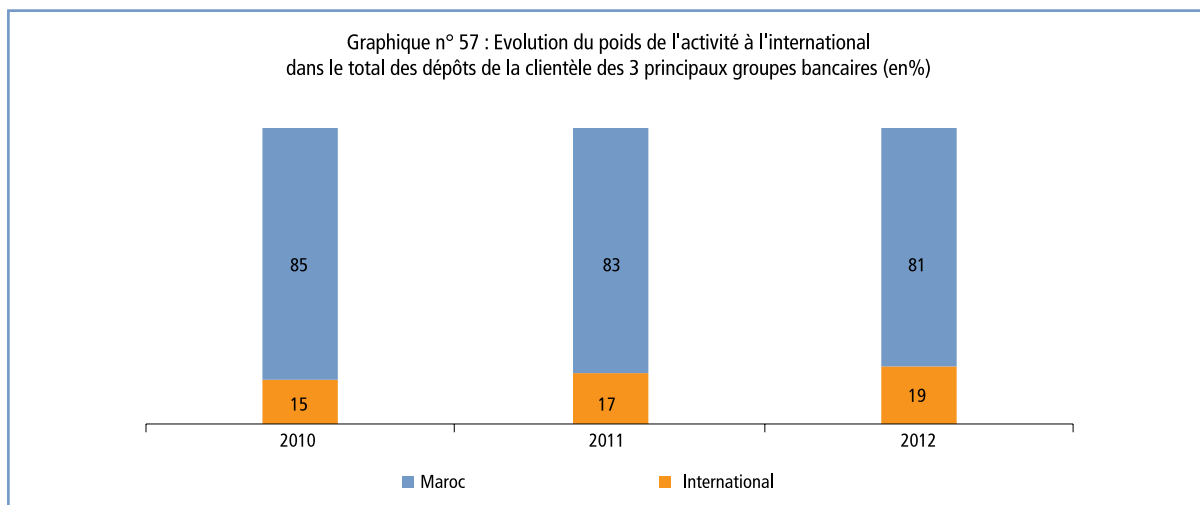
Evolution des ressources des banques-Base consolidée

(en millions de dirhams)

	2010	2011	2012	Variation 2011/2012 (en%)
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3 447	2 728	1 024	-62,4
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	55 763	92 974	122 990	32,3
Dettes envers la clientèle	652 095	691 293	724 916	4,9
Titres de créance émis	53 775	65 178	71 294	9,4
Capitaux propres-part du Groupe	79 793	86 366	97 224	12,6
dont Résultat net	10 452	10 980	11 221	2,2
Autres passifs	84 922	88 530	96 279	8,8
Total	929 795	1 027 069	1 113 727	8,4

Après avoir augmenté de 66,7% l'année précédente, les dettes envers les établissements de crédit et assimilés ont marqué une nouvelle hausse de 32,3% à 123 milliards de dirhams. Parallèlement, le recours des banques au marché de la dette privée s'est poursuivi en 2012. Ainsi, l'encours des titres de créance émis s'est établi à 71,3 milliards de dirhams, soit une progression de 9,4%.

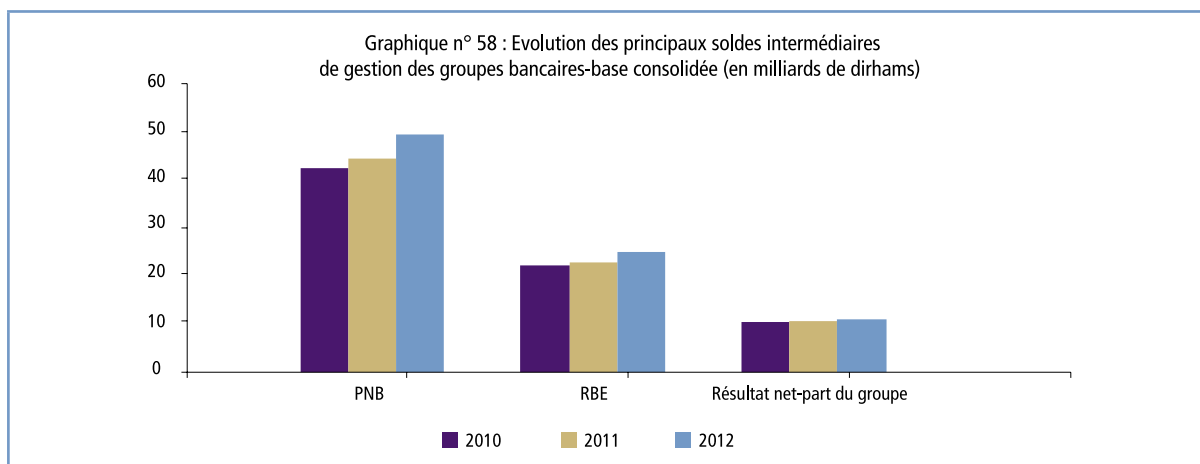
Pour leur part, les dettes envers la clientèle se sont chiffrées à près de 725 milliards de dirhams, enregistrant une croissance de 5%, niveau reflétant l'importance de la contribution des ressources de certaines filiales à l'étranger qui a pallié le ralentissement de la collecte des dépôts sur le marché domestique. Ainsi, près de 19% des dépôts des 3 groupes bancaires ont été drainés par leurs filiales bancaires implantées à l'étranger.



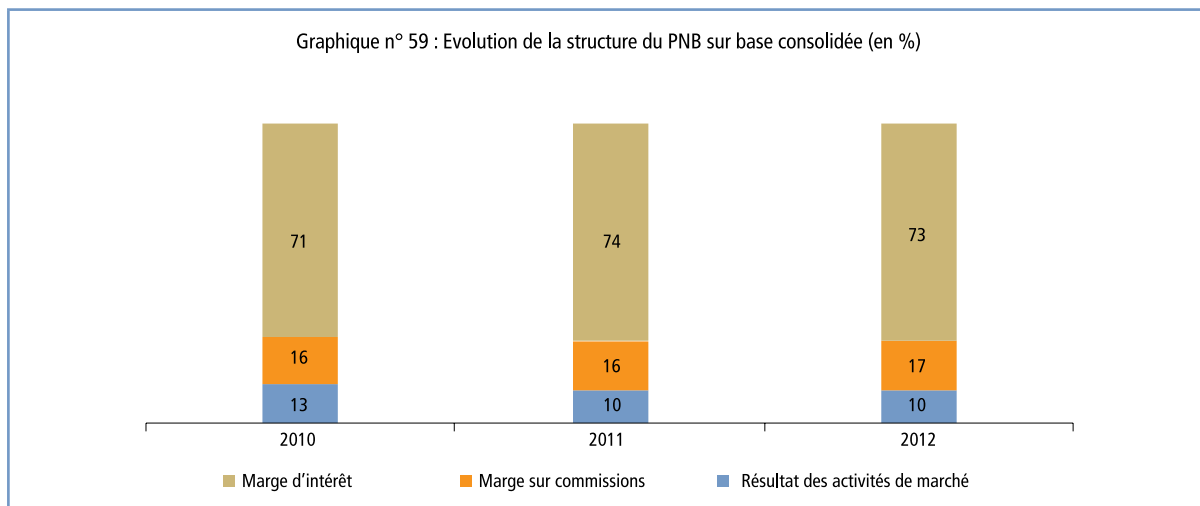
Les capitaux propres comptables-part du groupe, y compris le résultat de l'exercice, se sont accrus en moyenne de 12,6% à 97,2 milliards de dirhams. Cette évolution a découlé de la hausse des réserves consolidées de 6,8% et du capital et primes liées de 18,7%.

2 - LES INDICATEURS DE RENTABILITÉ SE SONT INSCRITS EN HAUSSE À LA FAVEUR DE LA CONTRIBUTION DE L'ACTIVITÉ À L'INTERNATIONAL

L'analyse de la rentabilité sur base consolidée repose sur les comptes de résultat publiés par les huit groupes bancaires. Il en ressort qu'au terme de 2012, la rentabilité dégagée a été mieux orientée que celle générée sur base sociale. Cette évolution reflète un accroissement du PNB et une maîtrise des frais généraux, alors que le coût du risque s'est de nouveau accru, mais à un rythme plus rapide que l'année précédente.



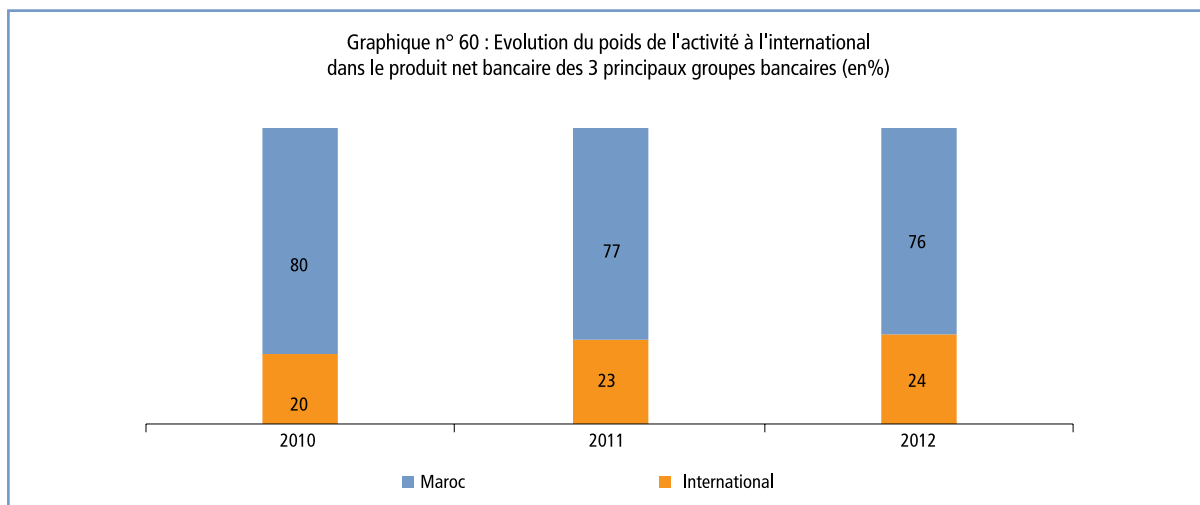
Le produit net bancaire, se chiffrant à près de 49 milliards de dirhams, a progressé de 9%, contre 4,9% l'année passée, bénéficiant de la bonne orientation de ses différentes composantes. Ainsi, la marge d'intérêt, avec une part de 73% du PNB, s'est établie à 33,9 milliards de dirhams, marquant une hausse de 7,3%, soit un taux comparable à celui observé en 2011¹. Cette évolution s'explique notamment par la hausse des intérêts et produits assimilés de 8% contre 1,9% l'année passée.



La marge sur commissions, résultant des commissions perçues sur les services fournis, diminuées des commissions rémunérant le recours aux services de tiers, a marqué une hausse plus rapide qu'en 2011, soit 12,7% contre 4,2% pour ressortir à 8,3 milliards de dirhams. Sa part dans le PNB s'est affermie d'un point à 17%.

Après une baisse de près de 16% en 2011¹, le résultat des activités de marché a rebondi de 11,2% à 5 milliards de dirhams, en relation avec la hausse des gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat de 32%, alors qu'ils avaient accusé une baisse de 16,2% en 2011.

¹ Chiffres légèrement modifiés suite à la mise à jour des données.



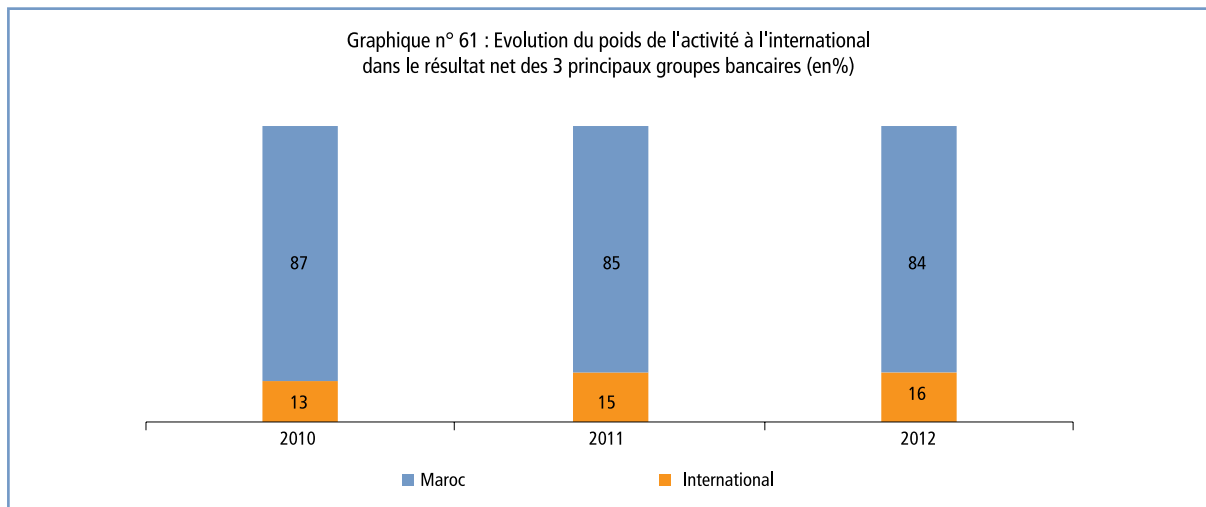
L'évolution du PNB reflète une contribution croissante des filiales bancaires à l'étranger. Ainsi, pour les 3 groupes bancaires les plus actifs à l'étranger, cette contribution s'est élevée à 24% contre 23% l'année précédente.

Les charges générales d'exploitation, totalisant 23,8 milliards de dirhams, ont augmenté au même rythme qu'en 2011, soit 7,8%. Elles ont dégagé un coefficient moyen d'exploitation de 48,6%, contre 49,1% une année auparavant.

Compte tenu de ces évolutions, le résultat brut d'exploitation s'est accru de 10,2% à 25,2 milliards de dirhams, contre seulement 2% en 2011.

Avec la montée des incertitudes, les groupes bancaires, anticipant une possible détérioration du cycle de crédit, ont augmenté leurs dotations aux provisions. Ainsi, le coût du risque s'est chiffré à 5,6 milliards de dirhams, marquant une hausse sensible, soit 50,5%, alors qu'il avait décliné de 19% en 2011. Il a représenté 22% du RBE, contre 16% l'année écoulée.

Au final, les huit groupes bancaires ont dégagé, en 2012, un résultat net-part du groupe de 11,2 milliards, marquant une hausse de 2,2% contre 5,1% en 2011. Près de 16% du résultat des 3 groupes bancaires les plus actifs au delà des frontières a été réalisé par leurs filiales installées à l'étranger.



La rentabilité des actifs (ROA) s'est maintenue à 1% et la rentabilité des fonds propres (ROE) a baissé de 1,2 point à 11,5%.

PARTIE 3

Evolution des risques bancaires

بنك المغرب

بنك المغرب

EVOLUTION DES RISQUES BANCAIRES

La conjoncture économique difficile s'est traduite par un léger accroissement des risques encourus par les banques sur les agents économiques notamment les entreprises privées non financières. Toutefois, la marge de solvabilité de l'ensemble du secteur, demeurée supérieure à la norme réglementaire, s'est davantage renforcée.

Pour surveiller ces risques, Bank Al-Maghrib se base sur les reporting comptables et prudentiels des établissements de crédit ainsi que sur les données des enquêtes réalisées auprès de ces établissements. Ce dispositif est complété par des informations recueillies lors des missions de contrôle sur place.

Encadré n°13 : Enquêtes effectuées par Bank Al-Maghrib pour suivre le risque de crédit

- 1 - Enquête relative aux conditions d'octroi de crédits :** Elle porte principalement sur les critères d'octroi, la perception par les établissements prêteurs de l'orientation de la demande des entreprises et des ménages, ainsi que sur les facteurs susceptibles d'expliquer l'évolution de l'offre et de la demande du crédit. Au titre de 2012, elle a couvert 9 banques disposant d'une part de marché de 90% en termes de distribution de crédit.
- 2 - Enquête relative au crédit immobilier :** La huitième enquête sur le crédit immobilier, menée en 2012, a été effectuée auprès de 8 banques disposant d'une part de marché de 94%, en termes de distribution de crédit immobilier.
- 3 - Enquête relative au crédit à la consommation :** Cette enquête a couvert 15 sociétés disposant d'une part de marché de 99% correspondant à 1.230.579 dossiers.

I. EVOLUTION DE LA COUVERTURE DES RISQUES PAR LES FONDS PROPRES DU POINT DE VUE PRUDENTIEL

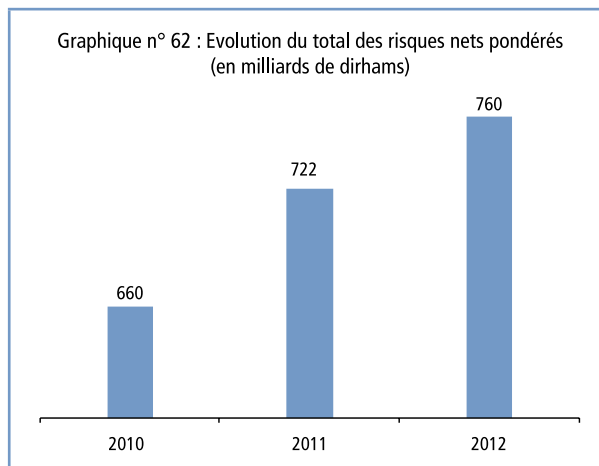
Au cours de 2012, les fonds propres des banques ont augmenté de manière soutenue, pendant que les risques nets pondérés, constitués des risques de crédit, de marché et opérationnel, ont évolué à un rythme modéré.

L'analyse de l'évolution des risques et de la solvabilité des banques, présentés ci-après, est retracée à partir des données extraites de leurs états prudentiels établis sur base sociale selon les normes Bâle II.

1 - EVOLUTION DES RISQUES NETS PONDÉRÉS

Les risques nets pondérés supportés par les banques, dont 85% sont issus du risque de crédit, se sont établis à 760 milliards de dirhams. Leur croissance a été de l'ordre de 5,3%, en retrait par rapport à 2011 (+9,3%), en relation avec la décélération qu'a connue la distribution du crédit.

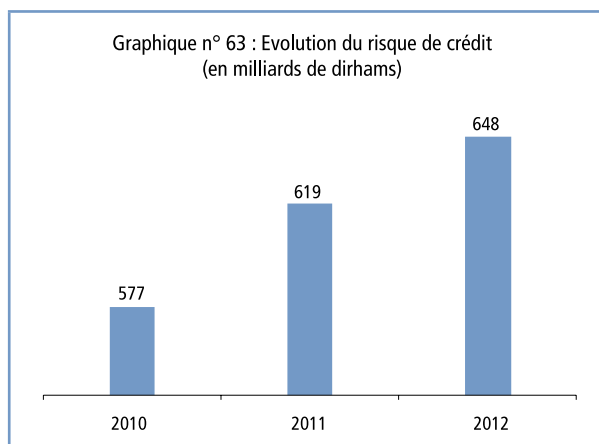
Les exigences en fonds propres des banques, au titre de ces trois risques, ont totalisé 76 milliards, contre 72 milliards de dirhams une année auparavant.



1.1 - Risque de crédit

Les actifs pondérés au titre du risque de crédit ont totalisé 648 milliards de dirhams, en hausse de 4,6%, contre 7,3% une année auparavant, évolution en ligne avec la croissance du crédit à la clientèle.

Les exigences en fonds propres, au titre de ce risque, se sont élevées à 65 milliards, contre près de 62 milliards l'année précédente.

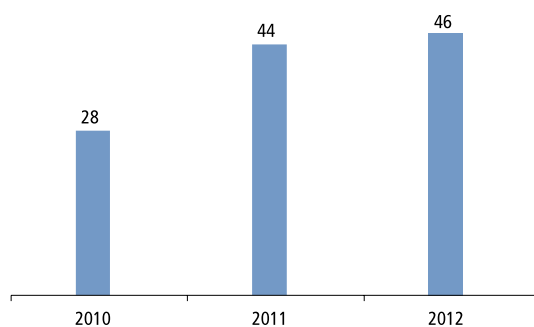


1.2 - Risque de marché

En relation avec le repli des activités de marché, le risque de marché a totalisé 46 milliards de dirhams, marquant un taux de progression de 4,6%, contre 54%¹ en 2012, année marquée par des changements intervenus dans la fixation des pondérations des actifs détenus par les OPCVM de certaines banques. Ce risque garde un poids limité dans l'ensemble des risques bancaires, soit 6%.

Les exigences en fonds propres, au titre de ce risque, se sont établies à 4,6 milliards de dirhams, contre 4,4 milliards en 2011.

Graphique n° 64 : Evolution du risque de marché
(en milliards de dirhams)

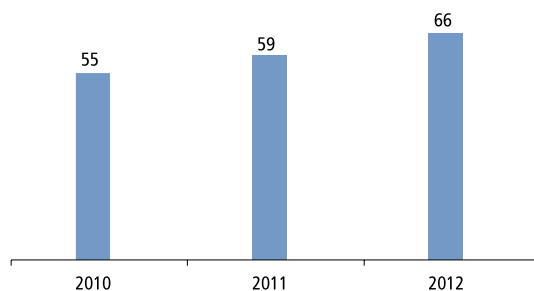


1.3 - Risque opérationnel

Les exigences en fonds propres au titre du risque opérationnel ont poursuivi leur tendance haussière, atteignant un montant de 6,6 milliards, contre 5,9 milliards en 2011.

Ainsi, le risque opérationnel, calculé par la plupart des banques selon l'approche indicateur de base², a enregistré une nouvelle progression de 13%, contre 8%¹ pour ressortir à 66 milliards de dirhams, sous l'effet de la hausse du produit net bancaire.

Graphique n° 65 : Evolution du risque opérationnel
(en milliards de dirhams)



¹ Chiffres modifiés suite à la mise à jour des données

² Selon cette approche, l'exigence en fonds propres est égale à 15% de la moyenne du produit net bancaire, calculée sur 3 ans.

2 - EVOLUTION DES FONDS PROPRES

Encadré n°14 : Composition des fonds propres

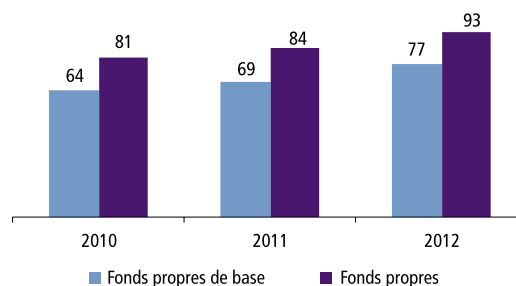
Les fonds propres sont composés des fonds propres de base « tier 1 » et des fonds propres complémentaires « tier 2 ». Les fonds propres de base sont constitués des actions ordinaires, des réserves et du report à nouveau.

Les fonds propres complémentaires, dont le montant doit être limité à celui du « tier 1 », comprennent des capitaux ayant une capacité d'absorption des pertes notamment les réserves de réévaluation des actifs, les provisions générales ainsi que les dettes subordonnées répondant à certaines conditions.

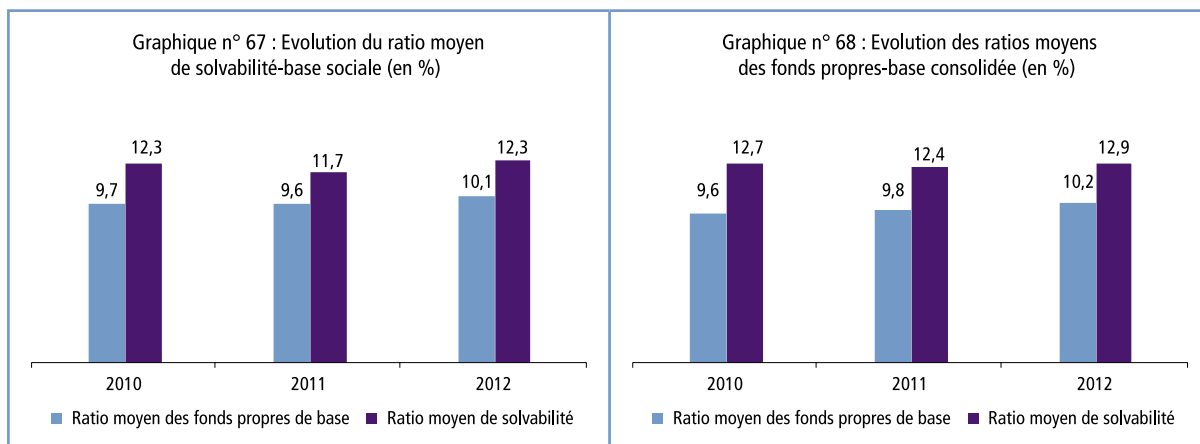
En 2012, les banques ont de nouveau renforcé leurs fonds propres à travers des augmentations de capital et la mise en réserve d'une part plus importante de leurs bénéfices. Ainsi, les fonds propres de base, d'un montant de 77 milliards de dirhams, ont évolué de 10,7%, d'une année à l'autre.

S'agissant des fonds propres, ils ont cumulé un montant de 93 milliards de dirhams, marquant une progression de 10,6% contre 4,2% en 2011. Cette évolution confirme la capacité des banques à respecter les nouveaux ratios fixés par Bank Al-Maghrib, à partir de juin 2013.

Graphique n° 66 : Evolution des fonds propres réglementaires (en milliards de dirhams)

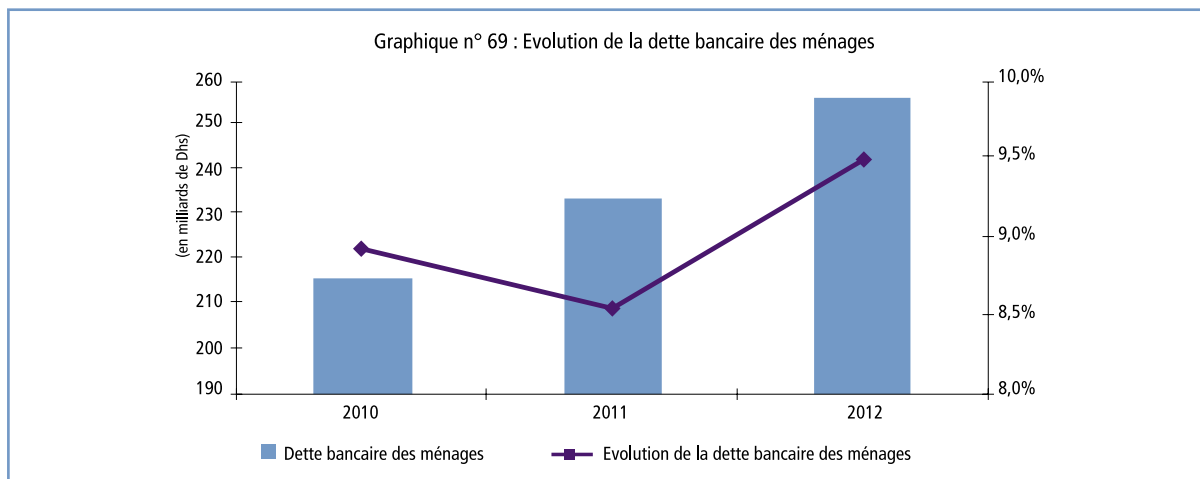


Compte tenu de ces évolutions, les banques ont vu leurs ratios de solvabilité s'améliorer par rapport à 2011. Sur base sociale, elles ont affiché un ratio de 12,3%, avec un tier one de 10,1%, contre respectivement 11,7% et 9,6%. Ces ratios se sont établis, sur base consolidée, à près de 13%, contre 12,4% pour le premier et à 10,2% contre 9,8% pour le second.

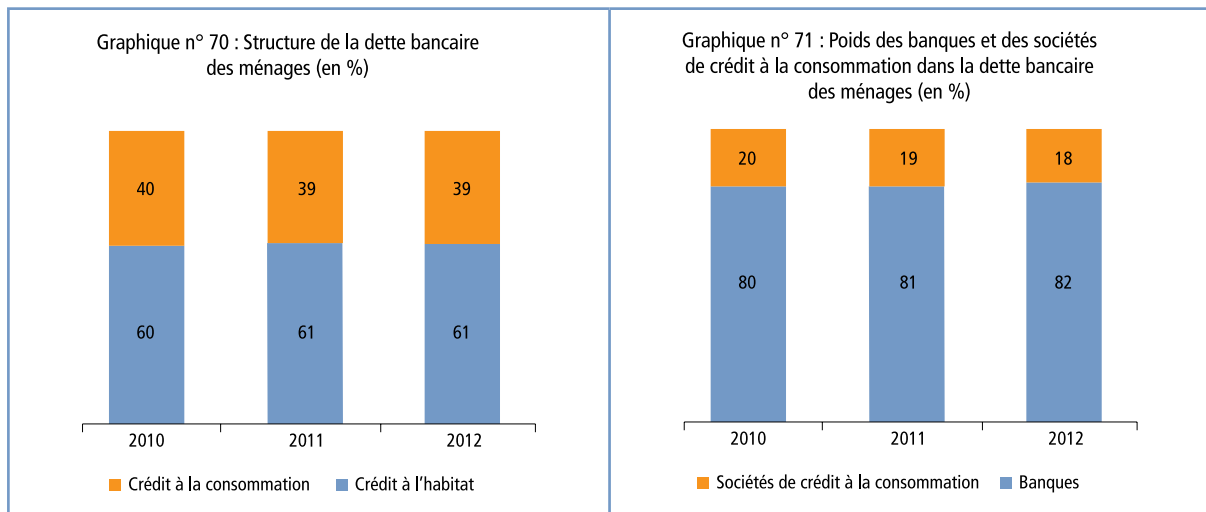


II. ENDETTEMENT BANCAIRE DES MENAGES

A fin 2012, la dette bancaire des ménages s'est accrue à un rythme légèrement plus rapide que celui de l'année précédente, soit 9,5% contre 8,4%. Elle a totalisé un encours de 256 milliards de dirhams, représentant 33% des concours des établissements de crédit, contre 32% en 2011. Rapporté au PIB, cet encours s'est établi à 31%, en hausse de 2 points, d'une année à l'autre.

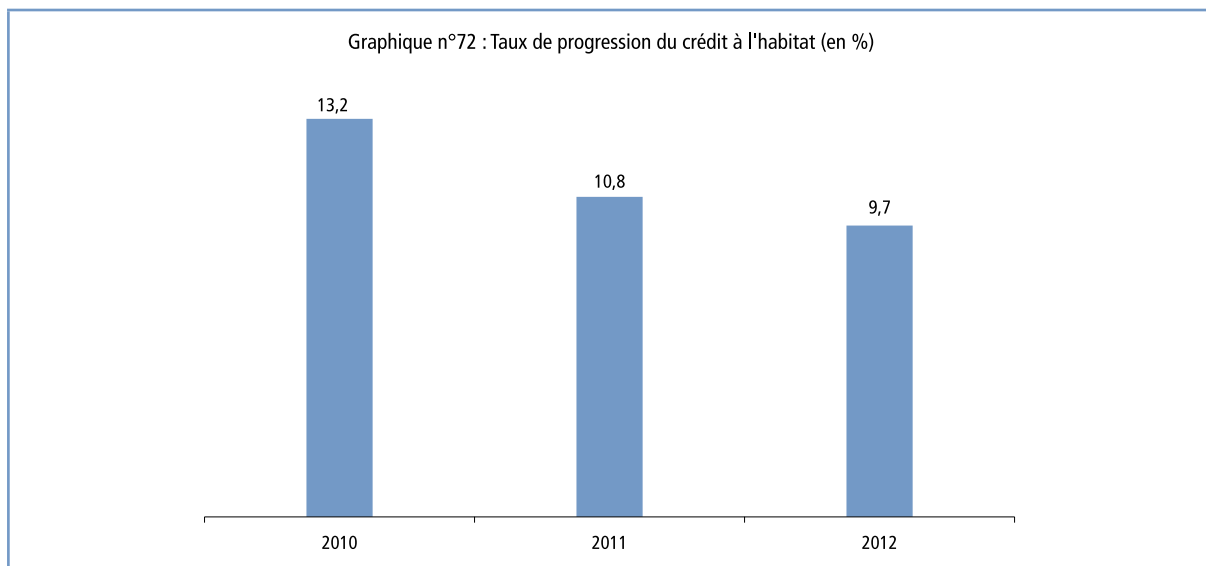


Le crédit à l'habitat continue de constituer une part prépondérante des concours bancaires aux ménages, qui s'est maintenue autour de 61% contre 39% pour le crédit à la consommation.

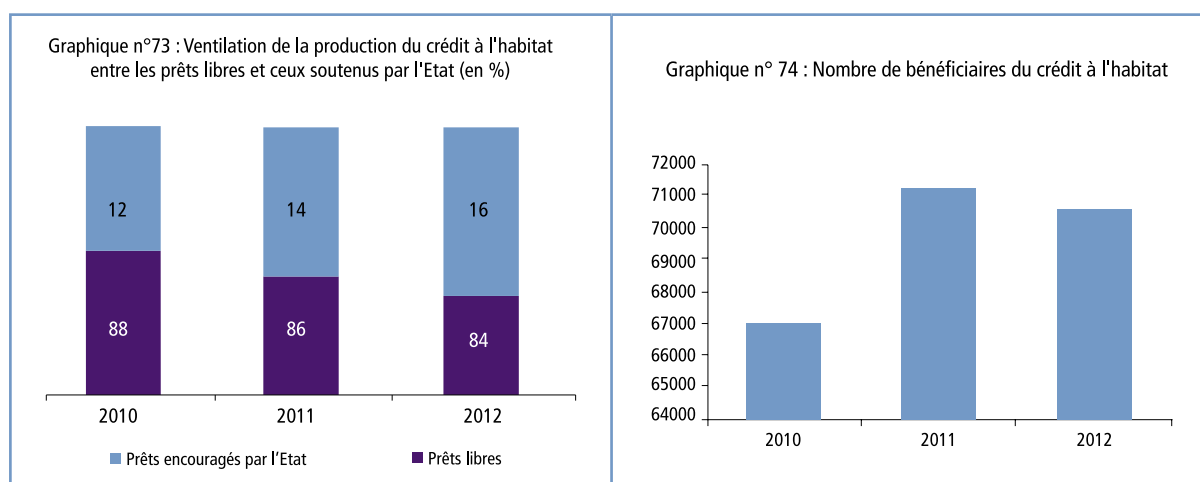


1 - CRÉDIT À L'HABITAT

Il ressort des documents comptables communiqués par les établissements de crédit que l'encours sain des prêts à l'habitat a progressé de 9,7% à fin 2012, contre 10,8% une année auparavant. Il a atteint 150,6 milliards de dirhams, représentant 18% du PIB, soit un point de plus par rapport à 2011.



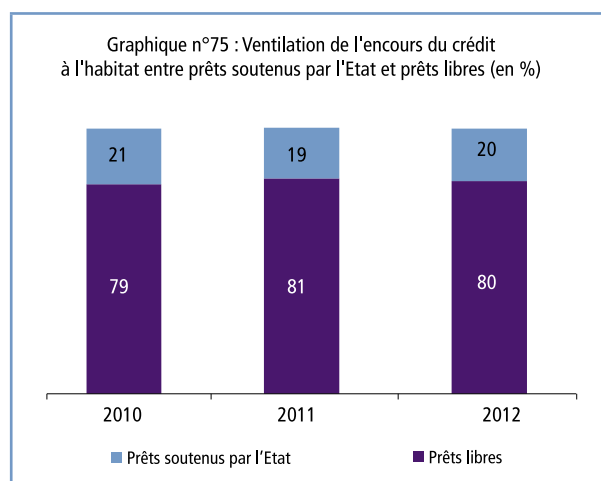
La répartition régionale du crédit à l'habitat fait ressortir que les grandes régions telles que Casablanca et Rabat Salé-Zemmour-Zaër ont maintenu leur part respectivement à 38% et 15% de l'encours total.



Quoi qu'en retrace par rapport à l'année précédente, la production des prêts à l'habitat est demeurée dynamique. Les banques ont distribué, au titre de 2012, un montant global de 26 milliards de dirhams. La production des prêts libres a baissé de 2,3%, alors que celle des prêts encouragés par l'Etat a enregistré une hausse de 11,2%.

Parallèlement à ce repli, le nombre de bénéficiaires s'est contracté de 1% pour ressortir à près de 71.000 clients, contre une hausse de 6% en 2011. Cette évolution couvre une baisse de 5% pour les prêts libres et une progression de 10% pour les prêts encouragés par l'Etat.

En termes d'encours, les prêts encouragés par l'Etat¹, totalisant un montant de 28,5 milliards de dirhams, ont augmenté de 16,2%. Leur part dans le total des crédits à l'habitat s'est accrue d'un point à 20%. Cet encours est réparti entre les prêts au titre de FOGALOGÉ et FOGALEF pour 13,4 milliards, contre 5,5 milliards au titre de l'Habitat à Bon Marché et 9,6 milliards pour les crédits FOGARIM.



Le montant moyen des prêts a augmenté de 3.000 dirhams pour ressortir à 374.000 dirhams. Cette moyenne ressort à 201.000 dirhams pour les prêts encouragés par l'Etat et à 445.000 dirhams pour les prêts libres.

¹ Les crédits encouragés par l'Etat désignent aussi bien les crédits bénéficiant de fonds de garantie (FOGARIM, FOGALOGÉ, FOGALEF) que les crédits à l'Habitat Bon Marché (HBM).

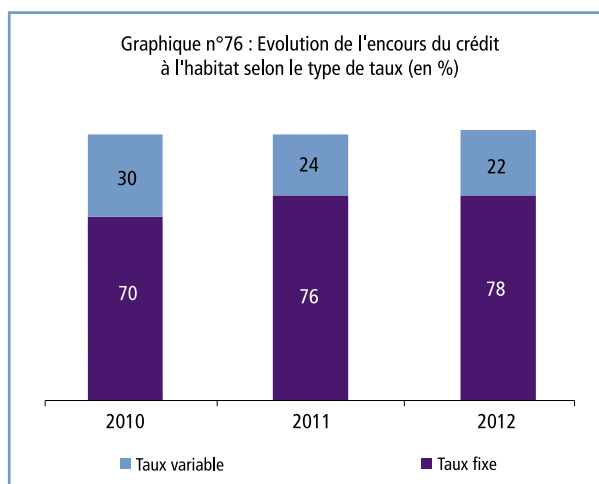
FOGARIM : Fonds de garantie pour les revenus irréguliers et modestes

FOGALOGÉ : Fonds de garantie des prêts au logement en faveur du personnel du secteur public

FOGALEF : Fonds de garantie de prêts destinés à financer l'accès à la propriété des adhérents de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales de l'Education-Formation

Depuis 2008, la production du crédit à l'habitat réalisée à taux fixe ne cesse de croître pour atteindre, au terme de l'année 2012, une part de près de 92%, en hausse d'un point par rapport à l'année précédente.

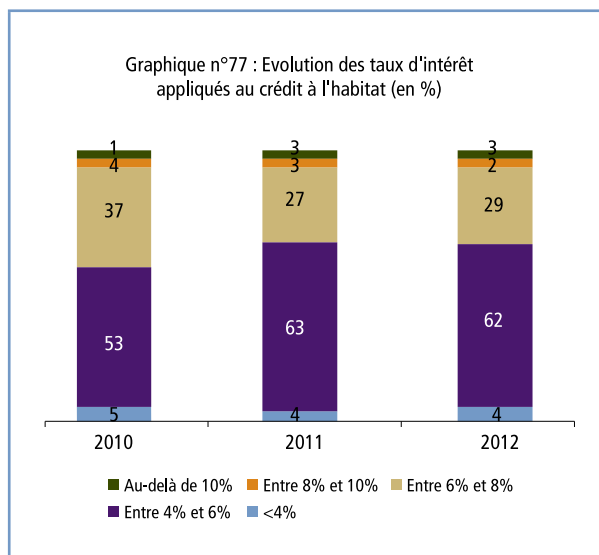
En termes d'encours, la part du crédit à taux fixe s'est accrue de 2 points à 78%. Si ces évolutions sont de nature à protéger les emprunteurs, elles exposent les banques à un risque de taux plus élevé.



Le taux d'intérêt moyen pondéré du crédit à l'habitat a continué à baisser en 2012, en s'établissant à 5,28%, contre 5,56% l'année passée.

Ainsi, les crédits assortis de taux compris entre 4 et 6% et entre 8 et 10% ont vu leur part reculer d'un point à, respectivement, 62% et 2%. En revanche, la part des prêts à taux compris entre 6 et 8% s'est renforcée de 2 points à 29%.

S'agissant des prêts assortis de taux inférieurs à 4% et ceux à taux supérieurs à 10%, leurs parts sont demeurées stables respectivement à 4 et 3%.



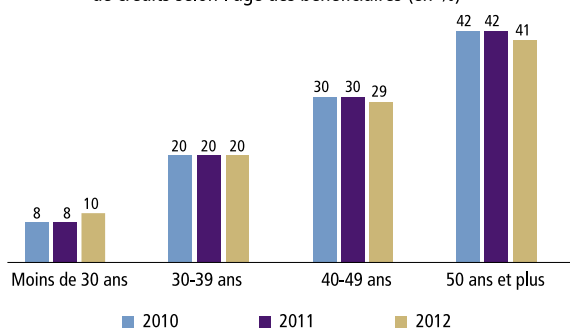
2 - CRÉDIT À LA CONSOMMATION

Après une hausse de 7% en 2011, l'encours sain du crédit à la consommation s'est accru de 10,3% à 90,7 milliards de dirhams¹, représentant 12% du total des concours distribués par les établissements de crédit. Près de 52% de ces crédits sont distribués par les banques.

Selon l'enquête n°3 visée à l'encadré n°13, le taux de pénétration du crédit à la consommation a enregistré une baisse de 2 points à 70% pour les personnes âgées de plus de 40 ans, en faveur des personnes âgées de moins de 30 ans.

La ventilation des encours selon le même critère fait apparaître une concentration pour les personnes âgées de plus de 50 ans, soit une part de 37%, comparable à celle observée l'année dernière. Celle des personnes âgées de moins de 30 ans s'est, de son côté, stabilisée à 11%.

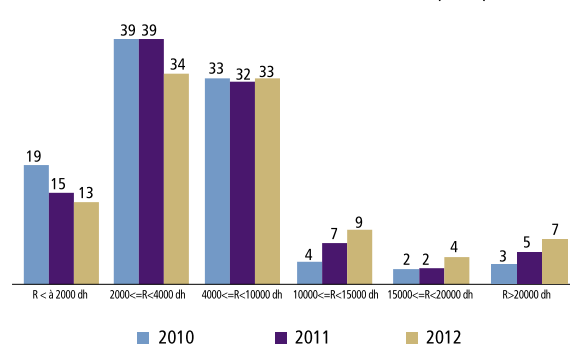
Graphique n° 78 : Répartition du nombre de dossiers de crédits selon l'âge des bénéficiaires (en %)



Près de 20% des dossiers de crédit sont détenus par des personnes disposant d'un revenu supérieur à 10.000 dirhams (contre 14% en 2011). Pour leur part, les personnes ayant un revenu inférieur à 4.000 dirhams ont vu leur poids reculer de 7 points à 47%.

En termes d'encours, la part des personnes ayant un revenu supérieur à 10.000 dirhams s'est affichée à 30%, contre une part de 36% pour les personnes bénéficiant d'un revenu inférieur à 4.000 dirhams.

Graphique n° 79 : Répartition du nombre de dossiers de crédits selon le revenu des bénéficiaires (en %)

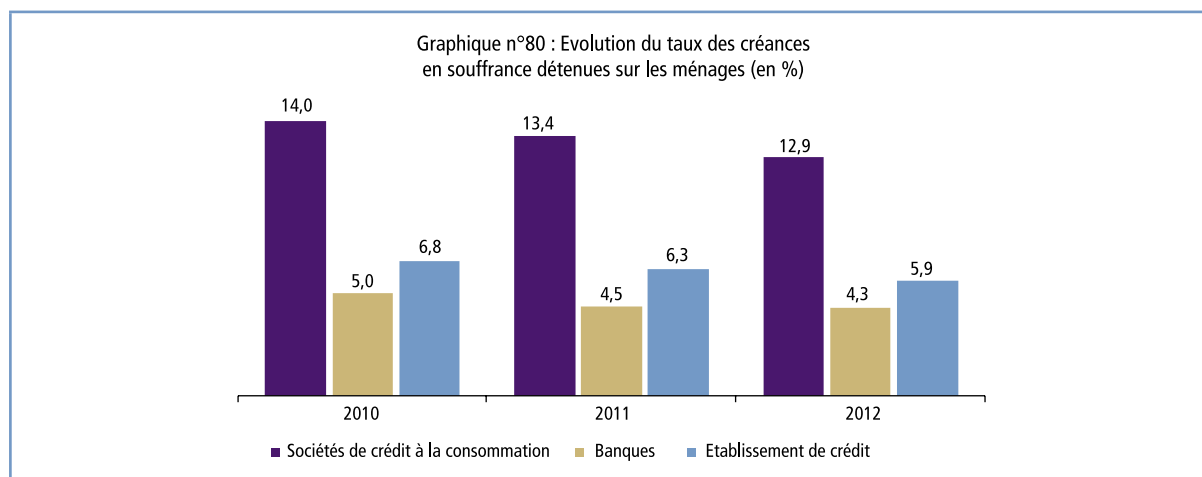


La ventilation du nombre de dossiers de crédit à la consommation selon la catégorie socioprofessionnelle montre que les salariés et les fonctionnaires détiennent des parts respectives de 38% et 39%.

¹ Y compris les découverts en compte

3 - QUALITÉ DU RISQUE SUR LES MÉNAGES

La qualité du risque sur les ménages s'est améliorée en 2012. L'encours des créances en souffrance enregistré par les banques et les sociétés de crédit à la consommation sur cette catégorie s'est établi à 15 milliards, soit un taux de risque de 5,9%, contre 6,3% l'année précédente. Le taux de couverture de ces créances en souffrance par les provisions s'est maintenu autour de 71%.

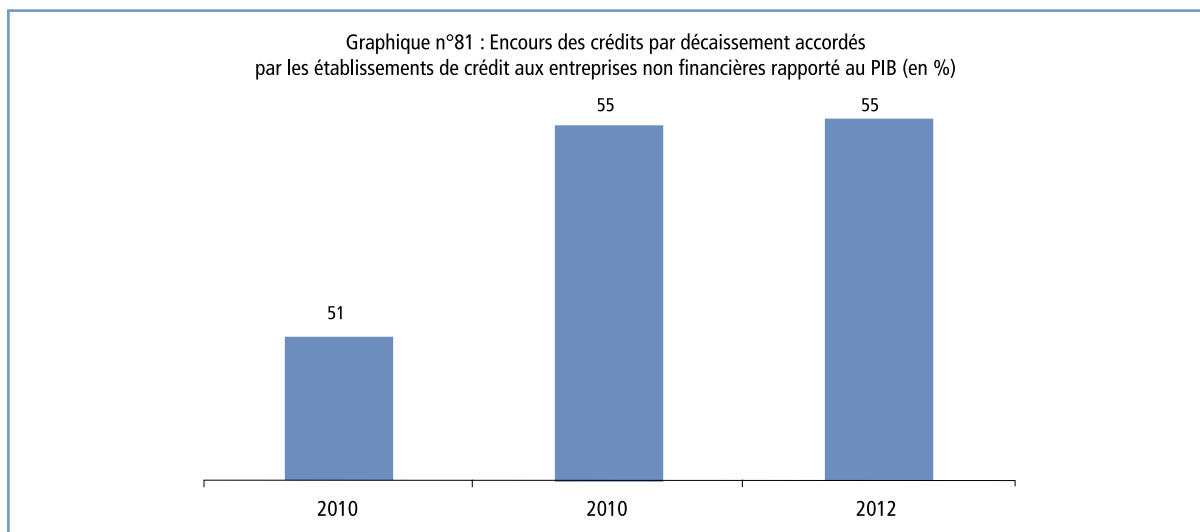


L'encours des créances en souffrance détenues par les banques sur les ménages s'est accru de 4,1% à 8,9 milliards de dirhams, représentant 4,3% des crédits bruts accordés à cette catégorie, contre 4,5% l'année passée. Celui porté par les sociétés de crédit à la consommation s'est maintenu à 6 milliards, dégagant un taux de risque de 12,9% contre 13,4% en 2011. L'enquête n°3 indiquée à l'encadré n°13 susvisé a révélé que ce taux est plus important chez les personnes âgées de moins de 39 ans (16%) et plus faible chez les personnes dont l'âge est supérieur à 50 ans (10%).

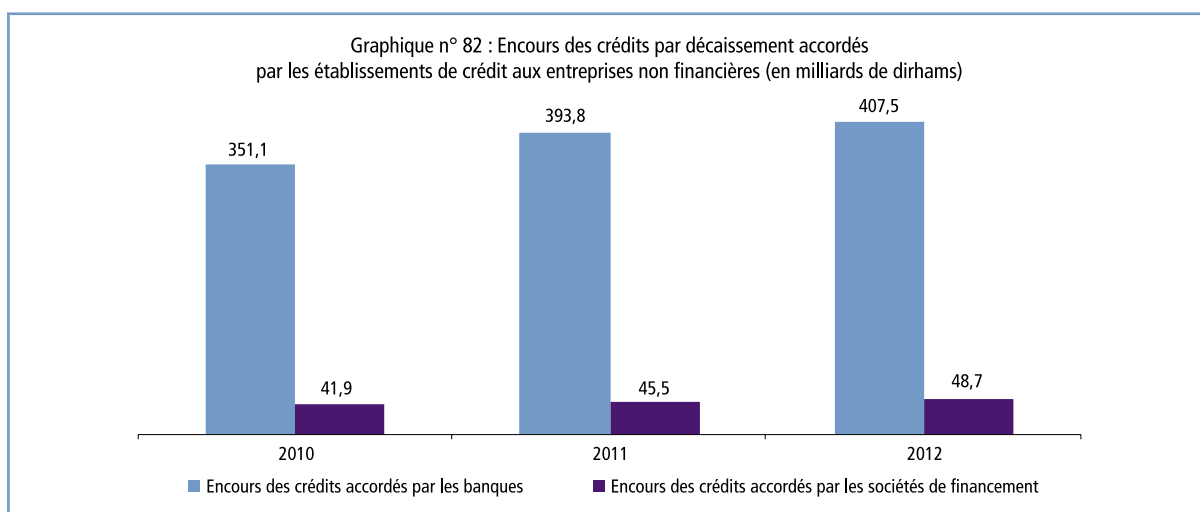
III. EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT BANCAIRE DES ENTREPRISES NON FINANCIERES

1 - LA CROISSANCE DES CRÉDITS AUX ENTREPRISES NON FINANCIÈRES A DÉCÉLÉRÉ

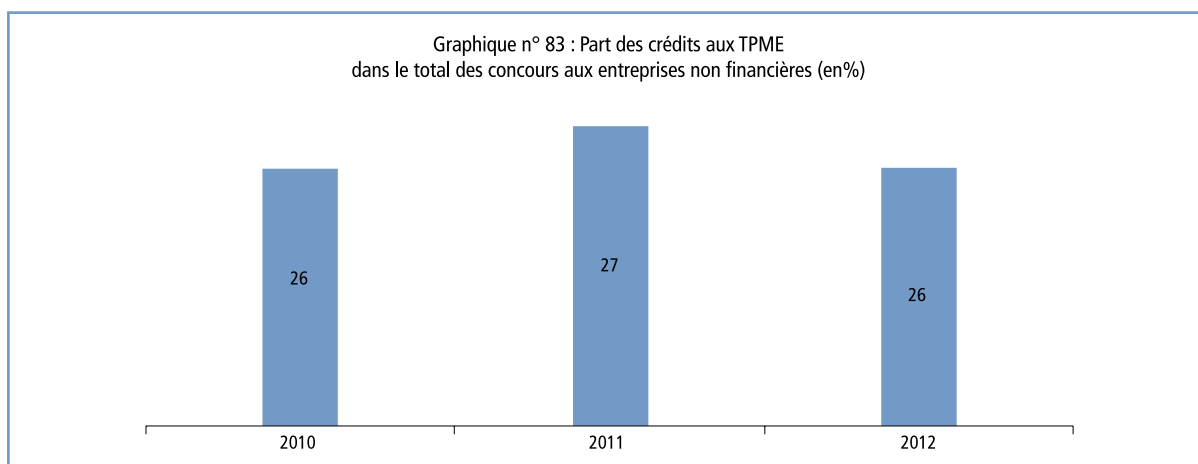
Dans une conjoncture peu porteuse, l'endettement bancaire des entreprises non financières a augmenté à un rythme moins rapide qu'en 2011. Avec un encours de 456,2 milliards de dirhams, les crédits par décaissement octroyés par les banques et les sociétés de financement à cette catégorie d'entreprises ont progressé, d'une année à l'autre, de 3,8% contre 11,8% l'année précédente. Ils ont représenté 59% du total des crédits accordés par ces établissements et 55% du PIB, niveau comparable à celui observé en 2011.



Les banques, à l'origine de 89% de cet endettement, ont vu l'encours de crédits qu'elles ont distribués s'inscrire en hausse de 3,5% à 407,5 milliards de dirhams, après 12,2%. Les sociétés de financement, pour leur part, ont enregistré un encours de crédits de 48,7 milliards de dirhams, en hausse de 7% contre 8,5% en 2011.



La décélération du crédit aux entreprises non financières traduit essentiellement le manque de vigueur de l'activité économique et l'attentisme qui caractérise le climat des affaires, ainsi qu'une plus grande sensibilité des établissements de crédit au risque. Ce constat est confirmé par les résultats de l'enquête n°1 visée à l'encadré n°13 précité.



La répartition des crédits par décaissement par type d'entreprises est restée globalement stable. Selon le reporting des établissements de crédit, les TPME (très petites et moyennes entreprises) ont bénéficié de 26% du total des prêts accordés aux entreprises non financières.

Encadré n°15 : Principales missions de l'observatoire de la TPME

Au Maroc, le marché de la TPME souffre de l'absence d'une vision globale et cohérente sur les questions liées à son financement et ce, en raison de la faiblesse de la coordination entre les acteurs impliqués, l'insuffisance des reporting et l'absence d'enquêtes auprès des TPME.

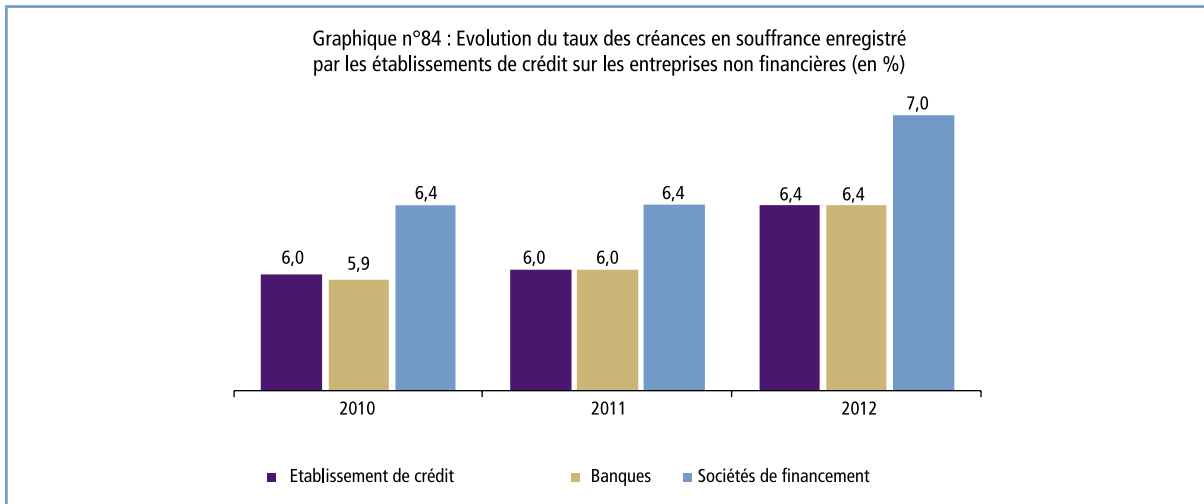
Pour pallier ces insuffisances, Bank Al-Maghrib a prévu, dans son plan stratégique triennal 2013-2015, la mise en place d'un dispositif spécifique pour suivre les aspects liés au financement de cette catégorie d'entreprises. A cet égard, elle a engagé avec le système bancaire et les autres partenaires concernés, la mise en place d'un observatoire qui aura pour rôle de définir une vision globale, commune et partagée au plan national, sur la problématique de financement et d'accompagnement de la TPME. Il devrait assurer :

- la collecte des données relatives aux TPME ;
- l'exploitation de ces données pour établir des diagnostics et des analyses ;
- l'élaboration de notes périodiques et d'un rapport annuel sur l'environnement et les conditions de financement de la TPME.

2 - QUALITÉ DES RISQUES SUR LES ENTREPRISES NON FINANCIÈRES

Le ralentissement de la croissance économique s'est traduit par une hausse des créances en souffrance portées par les établissements de crédit sur les entreprises non financières. Ces créances ont augmenté, d'une année à l'autre, de 11,5% pour cumuler, à fin 2012, un encours de 29,4 milliards de dirhams, soit un taux des créances en souffrance de 6,4%, contre 6% une année auparavant. Elles ont été couvertes par des provisions à hauteur de 69% contre 71%.

L'encours des créances en souffrance détenues par les banques s'est accru de 10,7% à 26 milliards, soit 6,4% contre 6% en 2011. Ces créances sont couvertes par des provisions à hauteur de 69%.



Pour leur part, les sociétés de financement ont affiché un encours de créances en souffrance sur les entreprises non financières de 3,4 milliards, s'inscrivant en hausse de 17,8%. Ces créances ont représenté 7% du total des crédits accordés à ce segment, contre 6,4% en 2011. Elles ont été couvertes par les provisions à hauteur de 69%.

بنك المغرب
بنك المغرب

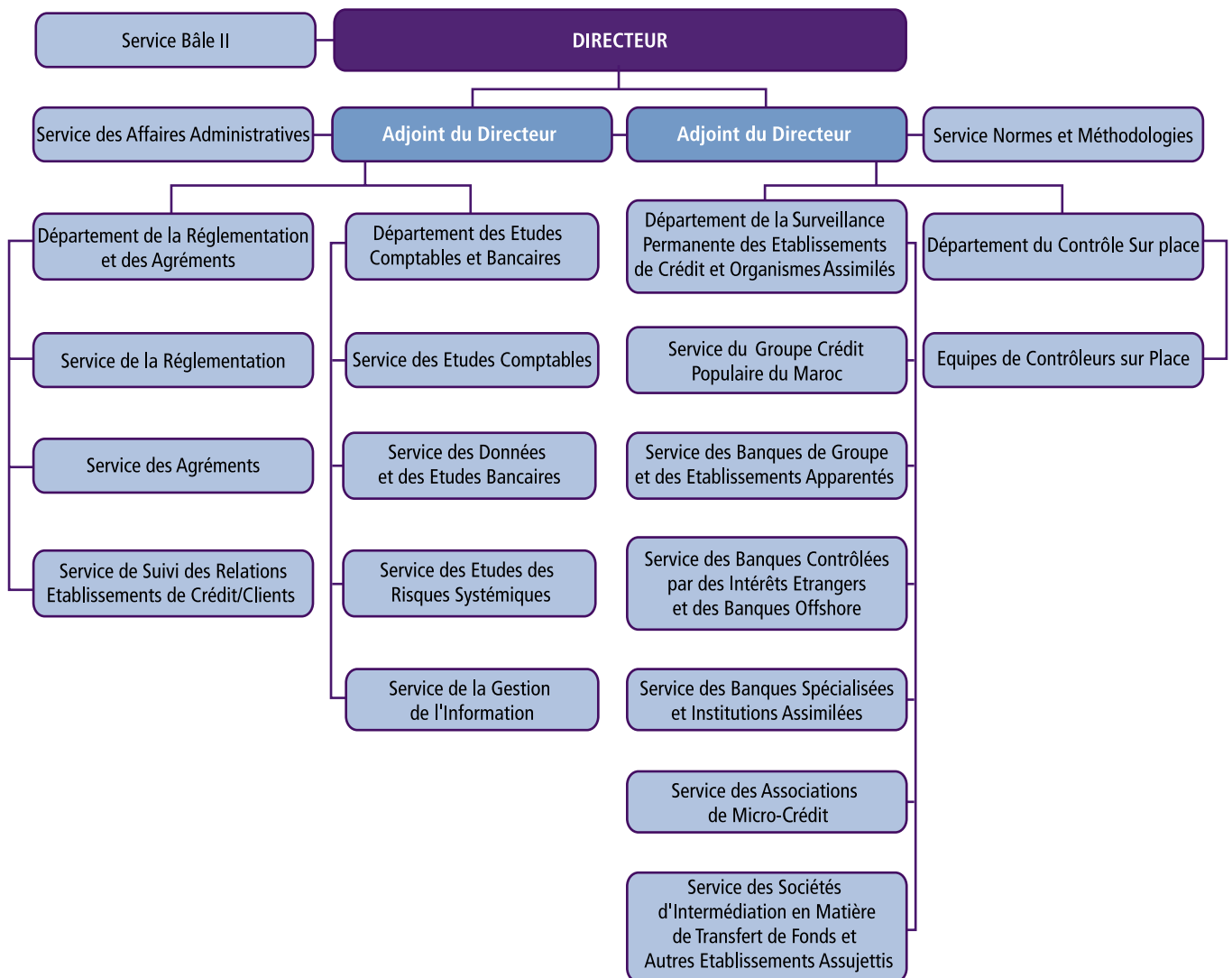
ANNEXES

بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

Annexe 1

Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire



Annexe 2

Liste des établissements de crédit agréés - décembre 2012

Banques

Dénomination sociale	Adresse du siège social
AL BARID BANK	798, Angle Bd Ghandi et Bd Brahim Roudani - Casablanca
ARAB BANK PLC	174, Boulevard Mohamed V - Casablanca
ATTIJARIWAFI BANK	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
BANK AL-AMAL	288, Boulevard Mohamed Zerktouni - Casablanca
BANQUE CENTRALE POPULAIRE « B.C.P »	101, Boulevard Mohamed Zerktouni - Casablanca
BANQUE MAROCAINE DU COMMERCE EXTERIEUR « BMCE BANK »	140, Avenue Hassan II - 20000 - Casablanca
BANQUE MAROCAINE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE « B.M.C.I »	26, Place des Nations Unies - Casablanca
BANQUE POPULAIRE DU CENTRE SUD	Avenue Hassan II - Agadir
BANQUE POPULAIRE D'EL JADIDA-SAFI	Boulevard Jamia Al Arabia - El Jadida
BANQUE POPULAIRE DE FES-TAZA	Angle Rue Allal Loudyi et Rue Abdelali Bencheekroun - Fès
BANQUE POPULAIRE DE LAAYOUNE	9, Boulevard Mohamed V - Laâyoune
BANQUE POPULAIRE DE MARRAKECH - BENI MELLAL	Avenue Abdelkrim Khattabi - Marrakech
BANQUE POPULAIRE DE MEKNES	4, Rue d'Alexandrie - Meknès
BANQUE POPULAIRE DE NADOR-AI HOCEIMA	113, Boulevard Al Massira - Nador
BANQUE POPULAIRE D'OUIDJA	Boulevard Derfoufi - Oujda
BANQUE POPULAIRE DE RABAT	3, Avenue de Tripoli - Rabat
BANQUE POPULAIRE DE TANGER-TETOUAN	76, Avenue Mohamed V - Tanger
CDG CAPITAL	Place Moulay El Hassan - Immeuble Mamounia - Rabat
CREDIT AGRICOLE DU MAROC	2, Avenue d'Alger - Rabat
CASABLANCA FINANCE GROUP	5-7, Rue Ibnou Toufail - Casablanca
CITIBANK MAGHREB	Lotissement Attaoufik- Imm. I – Ensemble immobilier Zenith Millénium -Sidi Maârouf - Casablanca
CREDIT IMMOBILIER ET HOTELIER « C.I.H »	187, Avenue Hassan II - Casablanca
CREDIT DU MAROC	48-58, Boulevard Mohamed V - Casablanca
FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL « F.E.C »	1, Rue Oued Baht Agdal - Rabat
MEDIAFINANCE	3, Rue Bab Mansour- Espace Porte d'Anfa - Casablanca
SOCIETE GENERALE	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
UNION MAROCAINE DE BANQUES « U.M.B »	36, Rue Tahar Sebti - Casablanca
BANCOSABADELL	Twin center, Tour ouest, 12 ^{ème} étage angle Bds Zerktouni et Al Massira-20100 Casablanca
CAJA DE AHORROS Y PENSIONES DE BARCELONA « LA CAIXA »	11, Rue Aziz BELLAL Zerktouni, 5 ^{ème} étage n° 5 - Maârif - Casablanca

Sociétés de crédit à la consommation

Dénomination sociale	Adresse du siège social
VIVALIS SALAF	3, Rue d'Avignon - Casablanca
BMCI CREDIT CONSO	30, Avenue des FAR - Casablanca
DAR SALAF S.A	207, Boulevard Zerktouni - Casablanca
DIAC SALAF	32, Boulevard de la Résistance - Casablanca
OMNIUM FINANCIER POUR L'ACHAT A CREDIT « FINACRED »	18, Rue de Rocroy, Belvédère - Casablanca
RCI FINANCE MAROC S.A	44, Bd Khaled Bnou Loualid - Aïn Sebaâ - Casablanca
SALAFIN	Zenith Millenium, Immeuble 8, Sidi Maarouf - Casablanca
SALAF AL MOUSTAKBAL S.A.	20, Boulevard de La Mecque - Laâyoune
SOCIETE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « TASLIF »	29, Boulevard Moulay youssef - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT D'ACHATS A CREDIT « SOFAC-CREDIT »	161, Avenue Hassan II - Casablanca
SOCIETE DE FINANCEMENT NOUVEAU A CREDIT « FNAC »	Sahat Rabia Al Adauia, Résidence Kays Agdal - Rabat
EQDOM	127, Angle Bd Zerktouni et rue Ibnou Bouraïd - 20100 Casablanca
SOCIETE NORDAFRICAIN DE CREDIT « SONAC »	29, Boulevard Mohamed V - Fès
AXA CREDIT	79, Avenue Moulay Hassan 1 ^{er} - Casablanca
SOCIETE REGIONALE DE CREDIT A LA CONSOMMATION « SOREC-CREDIT »	256, Bd Zerktouni - Casablanca
ASSALAF AL AKHDAR	1, Place Bandoeng - Casablanca
SOGEFINANCEMENT	127, Boulevard Zerktouni - Casablanca
WAFASALAF	Angle rue Jenner et Boulevard Abdelmoumen - Casablanca

Sociétés de crédit immobilier

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI IMMOBILIER	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFI IMMOBILIER	140, Boulevard Zerktouni - Casablanca

Sociétés d'affacturage

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI FACTORING	2, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
MAROC FACTORING	63, Boulevard Moulay Youssef - Résidence Adriana 1 ^{er} étage - CP 20 060 - Casablanca

Sociétés de crédit-bail

Dénomination sociale	Adresse du siège social
BMCI - LEASING	Angle Rue Normandie et Rue Ibnou Fariss - Casablanca
COMPAGNIE MAROCAINE DE LOCATION D'EQUIPEMENT « MAROC- LEASING »	57, Angle Rue Pinel et Boulevard Abdelmoumen Casablanca
CREDIT DU MAROC LEASING « CDML »	201, Bd Zerktouni - Casablanca
SOCIETE GENERALE DE LEASING DU MAROC « SOGELEASE MAROC »	55, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
SOCIETE MAGHREBINE DE CREDIT-BAIL (LEASING) « MAGHREBAIL »	45, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca
WAFABAIL	39-41, Angle Boulevard Moulay Youssef & rue Abdelkader El Mazini, 20 100 - Casablanca

Sociétés de cautionnement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
FINEA	101, Boulevard Abdelmoumen - Casablanca
DAR AD-DAMANE	288, Boulevard Zerktouni - Casablanca

Sociétés de gestion de moyens de paiement

Dénomination sociale	Adresse du siège social
CENTRE MONETIQUE INTERBANCAIRE	Espace porte d'Anfa, 8, Angle Bd d'Anfa et Avenue Moulay Rachid - 20050 Casablanca
M2M SPS	20, Rue Moussa Bnou Noussair - Casablanca
WAFA CASH	15, Rue Driss Lahrizi - Casablanca

Autres sociétés

Dénomination sociale	Adresse du siège social
SOCIETE DE FINANCEMENT POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE « S.F.D.A »	28, Rue Abou Faris Al Marini, BP 49 - Rabat
DAR ASSAFAA LITAMWIL	4, Rue Sanaa - Casablanca
JAIDA	Place Moulay Hassan, Imm. Dalil - Rabat

Annexe 3

Liste des banques offshore

Dénomination sociale	Adresse du siège social
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK BANQUE OFFSHORE	58, Boulevard Pasteur - Tanger
BANQUE INTERNATIONALE DE TANGER -BANQUE OFFSHORE	Angle Avenue Mohamed V et Rue Moussa Bnou Noussair - Tanger
BMCI - BANQUE OFFSHORE- GROUPE BNP	Boulevard Youssef Ben Tachfine et Angle Boulevard Madrid - Tanger
SOCIETE GENERALE TANGER OFFSHORE (SG.TANGER OFFSHORE)	58, Avenue Mohamed V - Tanger
BMCE BANK - BANQUE OFFSHORE	Zone Franche, Port de Tanger, BP 513 - Tanger
CHAABI INTERNATIONAL BANK OFFSHORE (CIB BANQUE OFFSHORE)	Rue Cellini, Sidi Boukhari - Tanger

Annexe 4

Liste des Associations de Micro-Crédit

Dénomination sociale	Adresse du siège social
Association AL Amana pour la Promotion des Microentreprises (AL AMANA)	40,Rue Al Fadila, quartier industriel, Q.Y.M, RABAT 10 000
Association Al Karama pour le Micro-Crédit (AL KARAMA)	38, Bd Abdelmounen Appt 23, 4 ^{ème} étage Hassan RABAT
Association Ismailia pour le Micro-Crédit (AIMC)	115, Boulevard Lahboul-BP 2070 MEKNES
Association Marocaine de Solidarité Sans Frontière (AMSSF)	1,Rue Abi Dar El Ghoufari-Quartier Prince Héritier-1 ^{er} étage FES
Association Marocaine Oued Serou pour le Micro-Crédit (AMOS)	Rue oued Sbou, Hay Ettakadoum-El Kbab KHENIFRA
Association Tétouanaise des Initiatives Sociaux-Professionnelles (ATIL)	Avenue Hassan II N° 70-Résidence Paloma Blanca-1 ^{er} Etage N° 1 TETOUAN
ATTAWFIQ MICRO FINANCE	3, Rue Docteur Veyre-Résidence Patio CASABLANCA
Fondation « ARDI »	Avenue hassan 2 , Hay Ibn sina, rue Iran-Témara Centre
Fondation Micro Crédits du Nord	N° 6, Rue Rachid Réda, Résidence Hayat 2 entresol, appt. N° 34 TANGER
Fondation pour le Développement Local et le Partenariat (FONDEP)	Im. Saraya angle Br Riad et Av. Alarz Hay Riad Rabat 10100
TAWADA	N° 119, avenue de la Résistance, appartement 27 RABAT
BAB RIZK JAMEEL	Rue Moulay Smail n°196, Roches noires, Casablanca
Institution Marocaine d'Appui à la Micro-Entreprise (INMAA)	Angle Rue Maamora et Rue Reine Elizabeth II, Immeuble A 2 ^{ème} etage appt. 2 Kenitra

Annexe 5

Liste des sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds

Dénomination Sociale	Adresse
CASH ONE	345, Avenue 10 Mars - Mabrouka-Casablanca
DAMANE CASH	97, Nakhla Bande Kelaâ Sraghna-Marrakech
EUROSOL	Avenue Hassan II - Résidence Ahssan Dar Immeuble B, n° 3 et 4 - Rabat
QUICK MONEY	16/18 Lotissement Aattaoufik Espace Jet Business Class - Sidi Maarouf - Casablanca
MEA Finance Service	Résidence Hadi n°27, Rue Salim Cherkaoui 6ème étage - Casablanca
RAMAPAR	1, Rue des Pléiades - Quartier des Hopitaux-Casablanca
TRANSFERT EXPRESS	282, Boulevard de la Résistance et Angle Rue de Strasbourg - Casablanca
MONEYON MAROC	Espace Erreda, Bd Zerktouni n° 52, Bureau 16 Casablanca
UAE Exchange Morocco	Espace Porte d'Anfa, 3 rue Bab Mansour Casablanca
Maroc Traitement de Transactions "M2T"	Technopark route de Nouaceur, BP 16430 Casablanca

Annexe 6

**Bilan cumulé des banques - Activité Maroc
au 31 décembre 2012**

(en milliers de DH)

ACTIF	31/12/11	31/12/12
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	33 708 279	28 484 660
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	113 760 595	110 938 542
. A vue	17 636 935	17 949 798
. A terme	96 123 660	92 988 744
Créances sur la clientèle	613 938 781	649 704 147
. Crédits de trésorerie et à la consommation	212 321 983	231 285 855
. Crédits à l'équipement	159 754 189	158 432 971
. Crédits immobiliers	205 281 714	218 116 548
. Autres crédits	36 580 895	41 868 773
Créances acquises par affacturage	3 452 269	6 667 169
Titres de transaction et de placement	116 733 605	147 179 615
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	62 385 299	80 895 452
. Autres titres de créance	12 206 319	21 679 982
. Titres de propriété	42 141 987	44 604 181
Autres actifs	13 846 021	15 693 974
Titres d'investissement	25 471 409	29 116 095
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	23 902 861	24 414 310
. Autres titres de créance	1 568 548	4 701 785
Titres de participation et emplois assimilés	28 893 065	30 494 618
Créances subordonnées	1 355 559	1 356 224
Immobilisations données en crédit-bail et en location	695 773	812 977
Immobilisations incorporelles	4 326 904	4 652 958
Immobilisations corporelles	14 753 028	15 547 470
Total de l'Actif	970 935 288	1 040 648 449

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/11	31/12/12
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	1 196	28
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	90 150 892	119 591 572
. A vue	11 652 675	9 558 171
. A terme	78 498 217	110 033 401
Dépôts de la clientèle	677 248 089	696 640 145
. Comptes à vue créditeurs	386 081 769	403 055 686
. Comptes d'épargne	102 150 083	110 356 485
. Dépôts à terme	169 005 246	160 655 332
. Autres comptes créditeurs	20 010 991	22 572 642
Titres de créance émis	62 707 656	66 841 295
. Titres de créance négociables	59 733 867	62 083 520
. Emprunts obligataires	692 934	2 673 142
. Autres titres de créance émis	2 280 855	2 084 633
Autres passifs	26 363 515	30 888 762
Provisions pour risques et charges	4 357 717	5 932 102
Provisions réglementées		
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	3 050 396	2 817 343
Dettes subordonnées	21 610 419	22 724 824
Ecart de réévaluation	420	409 848
Réserves et primes liées au capital	51 732 289	59 269 364
Capital	21 531 246	22 585 303
Actionnaires. Capital non versé (-)	-48 000	-340 000
Report à nouveau (+/-)	2 172 907	3 404 224
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	-3 595	-6 841
Résultat net de l'exercice (+/-)	10 060 141	9 890 480
Total du Passif	970 935 288	1 040 648 449

(en milliers de DH)

HORS BILAN	31/12/11	31/12/12
ENGAGEMENTS DONNES	185 569 667	192 259 493
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	4 533 870	4 470 868
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	69 458 801	71 880 706
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	34 971 388	35 059 512
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	75 988 986	79 872 007
Titres achetés à réméré		
Autres titres à livrer	616 622	976 400
ENGAGEMENTS RECUS	56 652 916	56 862 341
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	3 328 608	3 760 081
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	49 093 196	48 145 434
Engagements de garantie reçus de l'Etat et d'organismes de garantie divers	4 155 241	4 933 901
Titres vendus à réméré		
Autres titres à recevoir	75 871	22 925

Annexe 7

**Etat des Soldes de Gestion cumulé des banques - Activité Maroc
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012**

(en milliers de DH)

	31/12/11	31/12/12
+ Intérêts et produits assimilés	42 276 356	45 405 008
- Intérêts et charges assimilées	15 496 387	17 044 717
MARGE D'INTERET	26 779 969	28 360 291
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	146 489	152 066
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	135 508	102 128
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	10 981	49 938
+ Commissions perçues	5 162 042	5 748 754
- Commissions servies	369 974	415 440
Marge sur commissions	4 792 068	5 333 314
± Résultat des opérations sur titres de transaction	1 728 477	2 046 861
± Résultat des opérations sur titres de placement	389 221	29 835
± Résultat des opérations de change	1 567 935	1 428 574
± Résultat des opérations sur produits dérivés	191 139	213 676
Résultat des opérations de marché	3 876 772	3 718 946
+ Divers autres produits bancaires	2 022 689	2 879 387
- Diverses autres charges bancaires	1 594 002	1 762 336
PRODUIT NET BANCAIRE	35 888 477	38 579 540
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	-277 170	-133 549
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	440 205	350 730
- Autres charges d'exploitation non bancaire	105 332	101 106
- Charges générales d'exploitation	17 199 397	18 321 108
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	18 746 783	20 374 507
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-3 338 355	-4 181 887
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-499 861	-1 535 534
RESULTAT COURANT	14 908 567	14 657 086
RESULTAT NON COURANT	-84 908	-59 865
- Impôts sur les résultats	4 763 518	4 706 741
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	10 060 141	9 890 480

Annexe 8

**Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation
au 31 décembre 2012**

(en milliers de DH)

ACTIF	31/12/11	31/12/12
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	176 628	87 562
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	436 150	530 447
. A vue	407 926	498 149
. A terme	28 224	32 298
Créances sur la clientèle	34 118 072	32 486 007
. Crédits de trésorerie et à la consommation	32 688 485	31 262 461
. Crédits à l'équipement	131 708	112 286
. Crédits immobiliers	35 205	33 202
. Autres crédits	1 262 674	1 078 058
Créances acquises par affacturage	90 081	178 298
Titres de transaction et de placement	10 488	28 384
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	9 011	
. Autres titres de créance		
. Titres de propriété	1 477	28 384
Autres actifs	1 415 545	2 053 239
Titres d'investissement	26	26
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	26	26
Titres de participation et emplois assimilés	18 798	18 403
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	6 217 765	9 629 422
Immobilisations incorporelles	395 333	380 007
Immobilisations corporelles	410 792	445 788
Total de l'Actif	43 289 678	45 837 583

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/11	31/12/12
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	23 198 685	22 444 850
. A vue	3 658 350	2 302 405
. A terme	19 540 335	20 142 445
Dépôts de la clientèle	2 409 378	4 652 772
. Comptes à vue créditeurs		
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme		
. Autres comptes créditeurs	2 409 378	4 652 772
Titres de créance émis	9 625 073	10 251 380
. Titres de créance négociables	9 041 035	10 228 200
. Emprunts obligataires	101 278	
. Autres titres de créance émis	482 760	23 180
Autres passifs	2 291 481	2 475 149
Provisions pour risques et charges	302 058	236 558
Provisions réglementées	21 500	23 307
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	100 014	100 014
Ecarts de réévaluation	16 957	16 957
Réserves et primes liées au capital	2 494 178	2 560 863
Capital	1 867 504	1 949 875
Actionnaires. Capital non versé (-)	-5 629	-20 000
Report à nouveau (+/-)	235 367	269 727
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		-1
Résultat net de l'exercice (+/-)	733 112	876 132
Total du Passif	43 289 678	45 837 583

Annexe 9

**Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit à la consommation
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012**

(en milliers de DH)

	31/12/11	31/12/12
+ Intérêts et produits assimilés	3 871 081	3 754 048
- Intérêts et charges assimilées	1 483 289	1 515 628
MARGE D'INTERET	2 387 792	2 238 420
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	2 477 192	2 778 263
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	2 125 656	2 359 790
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	351 536	418 473
+ Commissions perçues	382 663	456 793
- Commissions servies	81 836	73 469
Marge sur commissions	300 827	383 324
± Résultat des opérations sur titres de transaction	247	979
± Résultat des opérations sur titres de placement	120	1 273
± Résultat des opérations de change	-30	276
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	337	2 528
+ Divers autres produits bancaires	54 823	66 531
- Diverses autres charges bancaires	2 114	11 341
PRODUIT NET BANCAIRE	3 093 201	3 097 935
± Résultat des opérations sur immobilisations financières	-13	-137
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	50 686	97 091
- Autres charges d'exploitation non bancaire	154	3 684
- Charges générales d'exploitation	1 196 303	1 253 580
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 947 417	1 937 625
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-717 998	-600 770
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-51 481	67 781
RESULTAT COURANT	1 177 938	1 404 636
RESULTAT NON COURANT	19 537	-29 013
- Impôts sur les résultats	464 363	499 491
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	733 112	876 132

Annexe 10

**Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail
au 31 décembre 2012**

(en milliers de DH)

ACTIF	31/12/11	31/12/12
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	109	269
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	26 333	14 502
. A vue	11 117	6 894
. A terme	15 216	7 608
Créances sur la clientèle	51 152	104 186
. Crédits de trésorerie et à la consommation	6 048	26 872
. Crédits à l'équipement		
. Crédits immobiliers	27 659	26 590
. Autres crédits	17 445	50 724
Créances acquises par affacturage		
Titres de transaction et de placement	454	454
. Bons du Trésor et valeurs assimilées		
. Autres titres de créance	454	211
. Titres de propriété		243
Autres actifs	842 747	753 072
Titres d'investissement	27	27
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	27	27
. Autres titres de créance		
Titres de participation et emplois assimilés	29 723	29 723
Créances subordonnées		
Immobilisations données en crédit-bail et en location	40 463 390	41 433 518
Immobilisations incorporelles	143 505	148 186
Immobilisations corporelles	25 748	28 455
Total de l'Actif	41 583 188	42 512 392

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/11	31/12/12
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		25
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	28 017 200	25 041 552
. A vue	3 099 509	3 293 840
. A terme	24 917 691	21 747 712
Dépôts de la clientèle	1 074 727	733 634
. Comptes à vue créditeurs	4 432	14 970
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme	943 319	591 788
. Autres comptes créditeurs	126 976	126 876
Titres de créance émis	7 624 785	11 924 138
. Titres de créance négociables	7 579 256	8 727 181
. Emprunts obligataires		3 141 169
. Autres titres de créance émis	45 529	55 788
Autres passifs	1 995 008	1 847 822
Provisions pour risques et charges	107 121	104 583
Provisions réglementées	1 602	1 373
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Dettes subordonnées	58 091	60 613
Ecart de réévaluation		
Réserves et primes liées au capital	1 100 748	1 148 725
Capital	805 209	820 609
Actionnaires. Capital non versé (-)		
Report à nouveau (+/-)	415 682	539 284
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)		
Résultat net de l'exercice (+/-)	383 015	290 034
Total du Passif	41 583 188	42 512 392

Annexe 11

**Etat des Soldes de Gestion cumulé des sociétés de crédit-bail
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012**

(en milliers de DH)

	31/12/11	31/12/12
+ Intérêts et produits assimilés	10 209	1 685
- Intérêts et charges assimilées	1 635 578	1 750 148
MARGE D'INTERET	-1 625 369	-1 748 463
+ Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	14 049 751	14 524 067
- Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	11 333 036	11 676 811
Résultat des opérations de crédit-bail et de location	2 716 715	2 847 256
+ Commissions perçues	5 669	6 748
- Commissions servies	10 160	12 489
Marge sur commissions	-4 491	-5 741
± Résultat des opérations sur titres de transaction		
± Résultat des opérations sur titres de placement		
± Résultat des opérations de change	-47	16
± Résultat des opérations sur produits dérivés		
Résultat des opérations de marché	-47	16
+ Divers autres produits bancaires	1 614	2 794
- Diverses autres charges bancaires	1 092	198
PRODUIT NET BANCAIRE	1 087 330	1 095 664
± Résultat des opérations sur immobilisations financières		
+ Autres produits d'exploitation non bancaire	7 283	7 971
- Autres charges d'exploitation non bancaire	8 073	6 341
- Charges générales d'exploitation	277 928	294 181
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	808 612	803 113
± Dotations nettes de reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-188 581	-313 577
± Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-5 833	-7 462
RESULTAT COURANT	614 198	482 074
RESULTAT NON COURANT	2 802	-5 827
- Impôts sur les résultats	233 985	186 213
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	383 015	290 034

Annexe 12

**Bilan consolidé des 8 groupes bancaires
au 31 décembre 2012**

(en milliers de DH)

ACTIF	31/12/11	31/12/12
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	38 052 620	36 415 593
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	79 816 936	99 481 276
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers disponibles à la vente	59 399 330	72 043 133
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	58 497 224	55 743 042
Prêts et créances sur la clientèle	707 636 079	759 839 250
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux		
Placements détenus jusqu'à leur échéance	26 847 710	28 493 277
Actifs d'impôt exigible	2 123 775	2 258 184
Actifs d'impôt différé	1 526 451	2 152 232
Comptes de régularisation et autres actifs	16 606 906	18 671 651
Actifs non courants destinés à être cédés	150 209	27 698
Participations dans des entreprises mises en équivalence	1 393 480	1 521 213
Immeubles de placement	2 244 247	2 389 185
Immobilisations corporelles	21 348 511	22 584 220
Immobilisations incorporelles	3 011 016	3 187 558
Ecarts d'acquisition	8 414 837	8 919 624
Total de l'actif	1 027 069 330	1 113 727 136

(en milliers de DH)

PASSIF	31/12/11	31/12/12
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	231 971	534 282
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 728 196	1 024 499
Instruments dérivés de couverture		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	92 974 145	122 989 537
Dettes envers la clientèle	691 293 336	724 915 518
Titres de créance émis	65 177 665	71 293 899
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôt exigible	2 803 308	2 291 573
Passifs d'impôt différé	3 976 674	4 397 170
Comptes de régularisation et autres passifs	25 123 151	29 735 456
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance	18 804 327	19 172 216
Provisions	3 864 813	4 240 159
Subventions et fonds assimilés	3 230 274	2 969 475
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	20 587 837	21 681 164
Capitaux propres	96 273 633	108 482 188
Capitaux propres - part du groupe	86 365 999	97 224 352
Capital et réserves liées	46 182 684	54 807 803
Réserves consolidées	28 248 416	30 160 724
Gains ou pertes latents ou différés	954 599	1 034 957
Résultat de l'exercice	10 980 301	11 220 868
Intérêts minoritaires	9 907 634	11 257 836
Total du passif	1 027 069 330	1 113 727 136

Annexe 13

**Compte de résultat consolidé des 8 groupes bancaires
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012**

(en milliers de DH)

	31/12/11	31/12/12
+ Intérêts et produits assimilés	49 309 491	53 253 475
- Intérêts et charges assimilées	17 711 950	19 363 746
MARGE D'INTERET	31 597 541	33 889 729
+ Commissions (Produits)	8 317 912	9 342 734
- Commissions (Charges)	958 069	1 047 867
MARGE SUR COMMISSIONS	7 359 843	8 294 867
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 918 233	3 864 301
+/- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	1 592 703	1 153 869
+ Produits des autres activités	7 197 010	7 543 602
- Charges des autres activités	5 800 535	5 835 719
PRODUIT NET BANCAIRE	44 864 795	48 910 649
- Charges générales d'exploitation	19 748 760	21 319 190
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	2 292 623	2 437 297
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	22 823 413	25 154 162
- Coût du risque	-3 709 451	-5 581 488
RESULTAT D'EXPLOITATION	19 113 961	19 572 674
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	153 815	186 273
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	122 708	-209 695
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	-416	-298
RESULTAT AVANT IMPOT	19 390 068	19 548 954
- Impôts sur les résultats	6 686 761	6 617 804
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		
RESULTAT NET	12 703 307	12 931 150
Intérêts minoritaires	1 723 006	1 710 282
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	10 980 301	11 220 868

Annexe 14

**Bilan du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts
au 31 décembre 2012**

ACTIF	Montants en DHS	PASSIF	Montant en DHS
TITRES DE PLACEMENT	12 646 006 421,79	CONTRIBUTIONS DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	10 714 341 331,26
TITRES DE PLACEMENT GARANTIS PAR L'ETAT	63 940 000,00	RESERVES	2 003 456 756,15
VALEURS RECUES EN PENSION	17 993 855,64	RESULTAT DE L'EXERCICE	332 347 600,82
COMPTE COURANT A BANK AL-MAGHRIB	3 804 411,40	COMPTES DE REGULARISATION "PASSIF"	9 624 957,38
TVA RECUPERABLE	159 761,66		
ETAT - CREDIT DE TVA	2 740 210,02		
COMPTE DE REGULARISATION ACTIF	325 125 985,10		
Total Actif	13 059 770 645,61	Total Passif	13 059 770 645,61

بنك المغرب

بنك المغرب

TABLE DES MATIERES

بنك المغرب
بنك المغرب
بنك المغرب

بنك المغرب

Mot du Wali	2
Faits marquants	7
Chiffres-clés	9
PARTIE 1 : Environnement légal et réglementaire et activité de la supervision bancaire	13
I. ENVIRONNEMENT LEGAL ET REGLEMENTAIRE	15
1 - Réforme de la loi bancaire	15
1.1 - Périmètre de la supervision bancaire	15
1.2 - Banques participatives	16
1.3 - Règles relatives à la gouvernance bancaire	16
1.4 - Dispositif de stabilité macro-prudentielle	16
1.5 - Protection de la clientèle	17
1.6 - Mise en conformité de la loi bancaire avec d'autres textes législatifs	17
2 - Réforme de Bâle III	17
2.1 - Fonds propres	18
2.2 - Ratio de liquidité à court terme	19
3 - Circulaire relative à la division des risques	21
II. ACTIVITES DE LA SUPERVISION BANCAIRE ET STABILITE FINANCIERE	22
1 - Activité de la supervision bancaire	22
1.1 - Agréments et approbations	22
1.2 - Activités de contrôle	23
2 - Mise en place du reporting comptable et prudentiel	25
3 - Promotion de l'inclusion financière	25
3.1 - Développement de l'accès aux services financiers	26
3.2 - Protection de la clientèle des établissements de crédit	26
3.3 - Mise en place d'une stratégie de l'éducation financière	28
3.4 - Relations avec l'Alliance pour l'Inclusion Financière (AFI)	29
4 - Traitement des réclamations de la clientèle	31
5 - Activités en matière de stabilité financière	32
5.1 - Cadre macro-prudentiel	32
5.2 - Système de garantie des dépôts	35
5.3 - Travaux du groupe régional MENA adossé au Conseil de la Stabilité Financière	35
6 - Concertation avec les associations professionnelles	36
7 - Coopération internationale	37
8 - Moyens humains	38
PARTIE 2 : Structure, activité et résultats du système bancaire	39
I. STRUCTURE DU SYSTEME BANCAIRE	41
1 - Le secteur bancaire s'est renforcé d'une société de gestion de moyens de paiement	41

2 - L'extension du réseau bancaire s'est poursuivie	42
3 - La présence des banques à l'étranger s'est de nouveau renforcée	44
4 - L'effectif des établissements de crédit et organismes assimilés a de nouveau augmenté	44
5 - Concentration de l'activité des banques	45
5.1 - Concentration de l'activité des banques sur base sociale	46
5.2 - Concentration de l'activité des sociétés de financement	47
5.3 - Concentration de l'activité de crédit sur base consolidée	48
II. ACTIVITE ET RESULTATS DES BANQUES	50
1 - L'activité des banques a affiché une progression en recul par rapport à 2011	50
1.1 - Le développement des emplois des banques a été marqué par la décélération du crédit	50
1.2 - Le développement des ressources de marché s'est poursuivi	57
1.3 - Les engagements de hors bilan ont évolué de manière disparate	62
2 - En dépit d'une conjoncture difficile, les banques ont pu dégager des résultats satisfaisants	63
2.1 - Le produit net bancaire a enregistré une hausse soutenue	63
2.2 - La maîtrise des charges générales d'exploitation a favorisé la hausse du résultat brut d'exploitation	65
2.3 - La croissance du résultat net des banques a été ralentie par la hausse sensible du coût du risque	65
2.4 - La marge globale d'intermédiation a accusé une baisse	66
III. ACTIVITE ET RESULTATS DES SOCIETES DE FINANCEMENT	68
1 - L'activité des sociétés de financement a évolué dans une conjoncture moins favorable	68
1.1 - La croissance des emplois des sociétés de financement recouvre des évolutions mitigées selon les différents métiers	68
1.2 - L'endettement bancaire des sociétés de financement a baissé à la faveur de la dette obligataire	72
2 - Les soldes intermédiaires de gestion des sociétés de financement ont évolué de manière différenciée	74
IV. ACTIVITE ET RESULTATS DES BANQUES OFFSHORE	78
V. ACTIVITE ET RESULTATS DES ASSOCIATIONS DE MICRO-CREDIT	80
VI. ACTIVITE ET RESULTATS DES BANQUES SUR BASE CONSOLIDEE	81
1 - L'expansion à l'international a soutenu l'activité des grands groupes bancaires	81
1.1 - Les emplois des huit groupes bancaires se sont développés grâce à la bonne tenue des activités du crédit et sur titres	83
1.2 - La croissance des dépôts a été favorisée par le développement des ressources collectées par les filiales bancaires implantées à l'étranger	84
2 - Les indicateurs de rentabilité se sont inscrits en hausse à la faveur de la contribution de l'activité à l'international	85

PARTIE 3 : Evolution des risques bancaires	89
I. EVOLUTION DE LA COUVERTURE DES RISQUES PAR LES FONDS PROPRES DU POINT DE VUE PRUDENTIEL	91
1 - Evolution des risques nets pondérés	92
1.1 - Risque de crédit	92
1.2 - Risque de marché	93
1.3 - Risque opérationnel	93
2 - Evolution des fonds propres	94
II. ENDETTEMENT BANCAIRE DES MENAGES	95
1 - Crédit à l'habitat	96
2 - Crédit à la consommation	99
3 - Qualité du risque sur les ménages	100
III. EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT BANCAIRE DES ENTREPRISES NON FINANCIERES	100
1 - La croissance des crédits aux entreprises non financières a décéléré	100
2 - Qualité des risques sur les entreprises non financières	102
ANNEXES	105
Annexe 1 : Organigramme de la Direction de la Supervision Bancaire	107
Annexe 2 : Liste des établissements de crédit agréés	108
Annexe 3 : Liste des banques offshore	111
Annexe 4 : Liste des Associations de Micro-Crédit	112
Annexe 5 : Liste des sociétés intermédiaires en matière de transfert de fonds	113
Annexe 6 : Bilan cumulé des banques Activité-Maroc	114
Annexe 7 : Etat des soldes de gestion cumulé des banques Activité-Maroc	117
Annexe 8 : Bilan cumulé des sociétés de crédit à la consommation	118
Annexe 9 : Etat des soldes de gestion cumulé des sociétés de crédit à la consommation	120
Annexe 10 : Bilan cumulé des sociétés de crédit-bail	121
Annexe 11 : Etat des soldes de gestion cumulé des sociétés de crédit-bail	123
Annexe 12 : Bilan consolidé des 8 groupes bancaires	124
Annexe 13 : Compte de résultat consolidé des 8 groupes bancaires	126
Annexe 14 : Bilan du Fonds Collectif de Garantie des Dépôts	127

بنك المغرب